

# COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX VALLEE DE SEINE

## MISSION D'ASSISTANCE ET D'ANIMATION POUR L'ELABORATION DE L'AGENDA21

<b>Date de finalisation</b>	16 juillet 2008
<b>Version</b>	V 5
<b>Objet</b>	Diagnostic
<b>Référence</b>	Livrable 3



37, rue François Arago  
93100 Montreuil  
Tél : 01 48 51 11 20  
Fax : 01 48 51 97 89

## Sommaire

1.	CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE CAUX VALLEE DE SEINE.....	3
2.	NAISSANCE DE LA DEMARCHE D'AGENDA 21 SUR LE TERRITOIRE .....	4
3.	A QUOI SERT LE DIAGNOSTIC ? .....	5
4.	PRESENTATION DES AXES D'ANALYSE DU TERRITOIRE CAUX VALLEE DE SEINE .....	8
5.	SOURCES .....	69
6.	SIGLES .....	71

# 1. Carte d'identité du territoire Caux vallée de Seine

## Le territoire :

- Localisé entre Le Havre et Rouen, la position géographique du Pays de Caux vallée de Seine présente de nombreux atouts (accessibilité et proximité des grands flux de circulation, ainsi que des ressources urbaines du Havre et de Rouen)
- Superficie : 490 km<sup>2</sup>
- 47 communes dont 5 communes initiatrices de la démarche d'Agenda 21 :

- Bolbec (12 588 habitants),
- Caudebec-en-Caux (2 342 habitants),
- Gruchet-le-Valasse (2 682 habitants),
- Lillebonne (9 738 habitants),
- Notre-Dame-de-Gravenchon (8 842 habitants).

**Communes initiatrices de l'agenda 21 du territoire Caux vallée de Seine, source : Communauté de communes Caux vallée de Seine, juillet 2007**

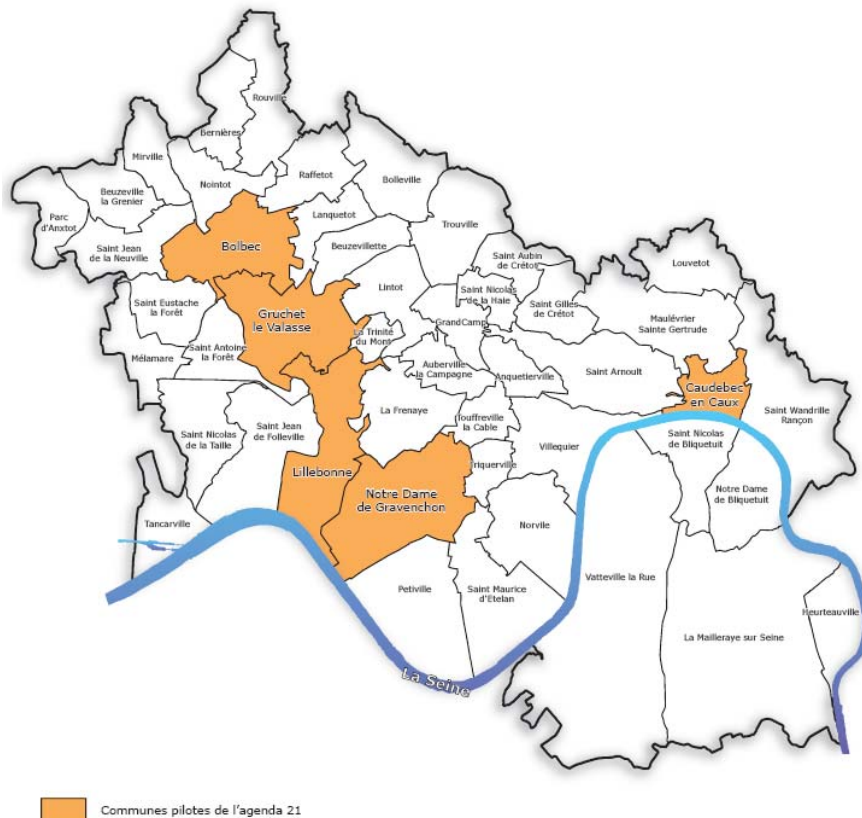
- Ces communes étaient réparties au sein de 3 communautés de communes jusqu'en janvier 2008, date à laquelle elles ont fusionné en Communauté de communes Caux vallée de Seine :
  - Communauté de communes du Canton de Bolbec
  - Communauté de communes de Port-Jérôme
  - Communauté de communes de la Région de Caudebec-en-Caux/Brotonne

## La population :

- Population totale (1999) : 66 353 habitants
- Evolution 1990-99 : +0,9%
- Densité moyenne : 137 hab/km<sup>2</sup>

## Caractéristiques principales :

- Un bassin d'emplois attractif : 25 522 actifs occupés,
- Activité dominante : industrie chimique et pétrochimique avec un site industrialo-portuaire (Port-Jérôme) de première importance.
- Contraste territorial fort entre :
  - un axe Nord-Sud urbain et industriel le long de la vallée du Commerce de Bolbec à Port-Jérôme,
  - un axe Ouest-Est rural et touristique



## 2. Naissance de la démarche d'Agenda 21 sur le territoire

### Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

En 1992, le Sommet de terre de Rio a réuni de nombreux pays autour de la question du développement durable et de l'action à entreprendre en sa faveur. Les 173 signataires de la déclaration de Rio ont retenus 27 principes et adopté une stratégie globale : l'Agenda 21 ou plan d'actions développement durable pour le XXIème siècle. Ce document fondateur invite les pays signataires à décliner l'Agenda 21 au niveau national et local, donnant aux collectivités territoriales un rôle clé.

L'Agenda 21 local est donc une traduction concrète et territoriale du concept de développement durable. Il se positionne comme un projet de territoire global et intégré, porteur d'une action de moyen et long terme. Il est l'occasion d'un travail partenarial et concerté, impliquant les élus et les techniciens de la Communauté de communes, des communes mais également des acteurs socio-économiques et de la société civile. Il se concrétise par un plan d'actions périodiquement évalué et mis à jour.

### L'Agenda 21 du territoire Caux vallée de Seine

Les élus de la Vallée du Commerce ont initié la mise en place du Pays de Caux – vallée de Seine au sens de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire.

Le contrat de Pays conclu pour la période 2003-2006 est le fruit d'une volonté collective de mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie, dynamiser le développement économique et l'emploi, renforcer la coopération et la solidarité intercommunale.

Afin de consolider ses engagements et d'en assurer une meilleure cohérence, la Communauté de communes Caux vallée de Seine a souhaité engager une démarche globale intégrée, sur le moyen et le long terme, à travers la mise en œuvre d'un Agenda 21.

Plusieurs collectivités se sont engagées, par délibération, dans l'élaboration de cet Agenda 21 :

- La Communauté de communes de Port-Jérôme (dont 2 communes initiatrices de la démarche : Lillebonne et Notre-Dame-de-Gravenchon)
- La Communauté de communes du Canton de Bolbec (dont 2 communes initiatrices : Bolbec et Gruchet-le-Valasse)
- La Communauté de communes de la Région de Caudebec-en-Caux/Brotonne (dont 1 commune initiatrice : Caudebec-en-Caux)
- Le Syndicat Mixte de Port-Jérôme,

La démarche Agenda 21 a donc pour but de :

- Disposer d'un outil de travail innovant et évolutif,
- Initier un mode de gouvernance participatif,
- Fédérer tous les acteurs des communes ciblées autour d'actions phares,
- Valoriser ce territoire situé entre les deux pôles importants de Rouen et du Havre,
- Favoriser la synergie entre les projets en faveur du développement durable initiés par la Communauté de communes Caux vallée de Seine et ceux inscrits dans la Charte et dans l'Agenda 21 du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

L'Agenda 21 du territoire Caux vallée de Seine devra être commun à toutes les collectivités du territoire et sera ouvert à toute collectivité du territoire Caux vallée de Seine souhaitant s'engager dans la démarche, par l'intermédiaire d'une **Charte d'éco-responsabilité** qui figurera en première partie du document final.

### 3. A quoi sert le diagnostic ?

Le diagnostic présenté dans les pages suivantes est le résultat du croisement entre le « pré-diagnostic » (état des lieux du territoire issu d'une synthèse documentaire et d'entretiens préliminaires) et l'analyse des politiques menées sur le territoire Caux vallée de Seine.

Il a ainsi permis de compléter, voire de modifier certains enjeux, c'est-à-dire, les menaces et opportunités auxquelles doit répondre le territoire.

Des entretiens complémentaires ont permis de mettre à jour les données collectées lors du prédiagnostic et d'appréhender les résultats des politiques et projets mis en œuvre pour répondre aux enjeux identifiés.

Ainsi complété, le diagnostic a été partagé dans le cadre des ateliers de concertation afin de recueillir les avis et retours d'expériences des participants ; ils se sont déroulés dans les locaux de la Communauté de Communes (Cf. liste des participants en annexe) :

- 10 juin 2008 → Axe 1 : Un renouvellement du cœur du moteur économique, un territoire dynamique qui anticipe l'avenir -
- 13 juin 2008 → Axe 2 : Un rayonnement au service d'une nouvelle attractivité résidentielle et touristique, un territoire ouvert et accueillant
- 18 juin 2008 → Axe 3 : Un cadre et une qualité de vie pour tou(te)s, un territoire solidaire
- 20 juin 2008 → Axe 4 : La gestion responsable du territoire, une collectivité exemplaire et des acteurs locaux engagés

Les résultats des ateliers de concertation sont intégrés dans le corps du présent document au regard des points abordés.

*En définitive, l'intérêt d'un tel diagnostic est double : produire une image globale et transversale du territoire et la partager avec des acteurs appelés à s'engager dans l'action et des habitants concernés par les politiques locales.*

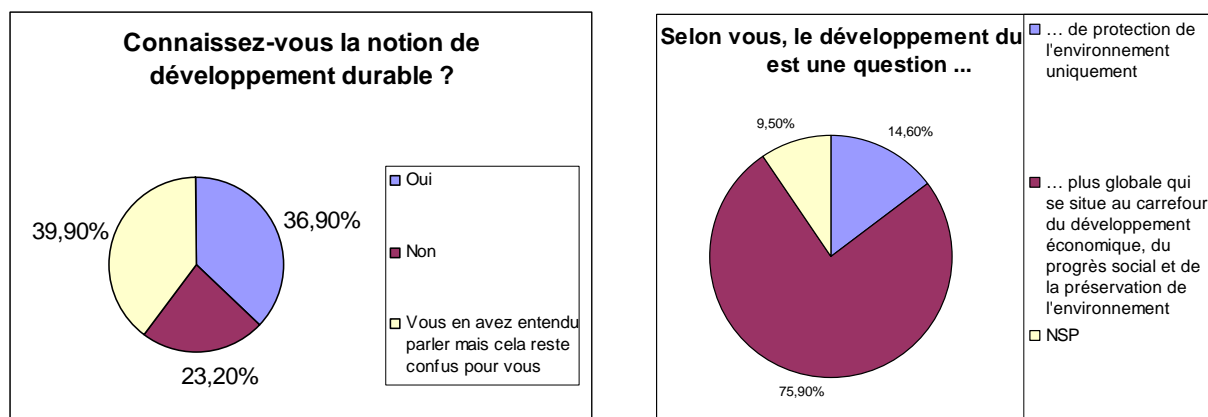
### 4. Quelle appropriation du développement durable par la population ?

Le travail de diagnostic a été accompagné de la réalisation d'une enquête téléphonique à l'échelle de la Communauté de Commune Caux Vallée de Seine. L'objectif de cette enquête a été d'appréhender l'appropriation par la population du concept de développement durable et de mesurer son niveau de connaissance. L'intérêt de mesurer la diffusion du concept de développement durable au sein de la population est double :

- La mise en place de démarches de développement durable repose entre autres sur la participation des acteurs du territoire et également de la population. En effet, de nombreux volets reposent en partie sur une adhésion et un engagement opérationnel de la population comme le tri sélectif des déchets par exemple. Il s'est agi de visualiser les champs sur lesquels la population est prête à s'investir et connaître l'état de leurs pratiques en la matière.
- Tout projet de développement durable est basé sur un diagnostic, des objectifs et une stratégie qui doivent être partagés par les acteurs du territoire et la population afin de dégager les points qui leur apparaissent les plus stratégiques. D'autre part, le développement durable interroge également la gouvernance des territoires à laquelle sont associés désormais les acteurs et la population. Le rôle de cette enquête a donc également été de faire ressortir les champs considérés comme les plus stratégiques par le grand public.

Les résultats de cette enquête sont donc intégrés dans le cours de ce document et sont mis en regard des éléments de diagnostic selon les thématiques considérées. Une analyse plus détaillée des résultats de cette enquête est placée en annexe de ce diagnostic.

## Quelle connaissance de la notion de développement durable ?



La majorité des personnes interrogées (près de 76%) conçoivent le développement durable comme une question globale qui se situe au carrefour du développement économique, du progrès social et de la préservation de l'environnement. Les habitants de Lillebonne et de Notre-Dame-de-Gravenchon en sont d'ailleurs les plus convaincus (80%). Cependant, si plus d'un tiers des habitants interrogés connaissent la notion de développement durable, la majorité d'entre eux ne la connaissent pas ou alors de manière confuse (63,10%).

On notera que ce sont les habitants de Lillebonne qui semblent le mieux connaître le développement durable (46,3% de réponse positive) alors que ce sont ceux de Bolbec et Caudebec-en-Caux qui connaissent le moins cette notion (respectivement 31% et 31,4% de réponse négative). Les habitants de Gruchet-le-Valasse sont ceux pour lesquels la notion est la plus confuse (47,7%).

Il ressort que les habitants qui connaissent le développement durable sont plutôt jeunes (notamment dans la tranche d'âge 18 – 24 ans) et/ou issus des Catégories Sociales Professionnelles suivantes : artisans, commerçants, chefs d'entreprises, professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles supérieures.

S'il fallait dresser un portrait type d'une personne « initiée » aux thématiques du développement durable, habitant le territoire Caux-Vallée de Seine, il s'agirait d'un homme ou d'une femme, ayant entre 35 et 49 ans, de profession intermédiaire, cadres ou employés, étant propriétaire d'une maison sur une des communes du territoire.

Par contre, les personnes ayant une bonne connaissance du développement durable ne pratiquent pas forcément les éco-gestes de manière beaucoup plus importante que la population dans son ensemble. Le même constat est fait quant à l'utilisation des transports en commun.

## Quelle visibilité de la démarche « Agenda 21 » initiée ?

Une minorité d'habitants (44,90%) connaît l'existence de la démarche d'agenda 21 en cours. Les habitants de Notre-Dame-de-Gravenchon sont ceux qui s'estiment le mieux informés de la démarche Agenda 21 engagée par le territoire Caux vallée de Seine (54,7% de réponse positive). Par contre seuls 34,5% des habitants de Caudebec-en-Caux estiment l'être.

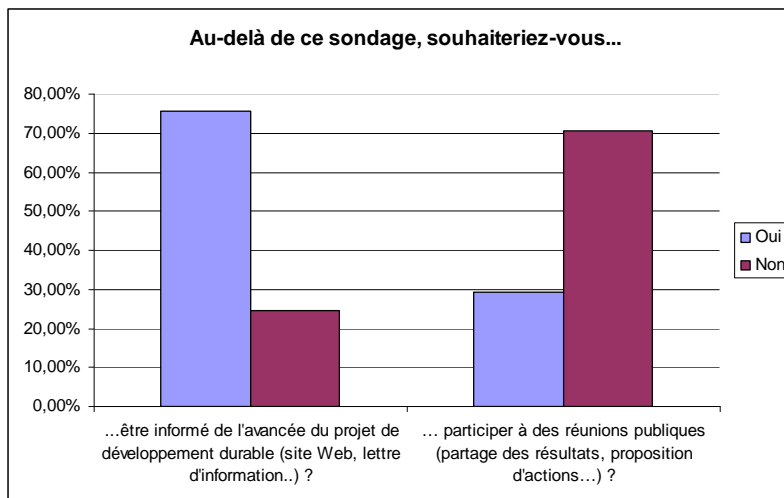
Les habitants les plus informés se retrouvent plutôt dans les tranches d'âges supérieures à 50 ans (plus de la moitié d'entre eux), quand plus de 70% des 18-34 ans ne sont pas au courant de la démarche.

On constate également que les habitants ayant une bonne connaissance du développement durable sont majoritairement au courant de la démarche d'Agenda 21

## Quelle priorité et quelle implication pour le futur Agenda 21 local ?

Deux priorités se dégagent nettement lorsque l'on interroge la population sur les thématiques qu'ils considèrent comme les plus importantes. Tout d'abord l'emploi (plus de 45% des propositions), notamment en termes de nouveaux débouchés, de formation et de lutte contre le chômage. Ensuite

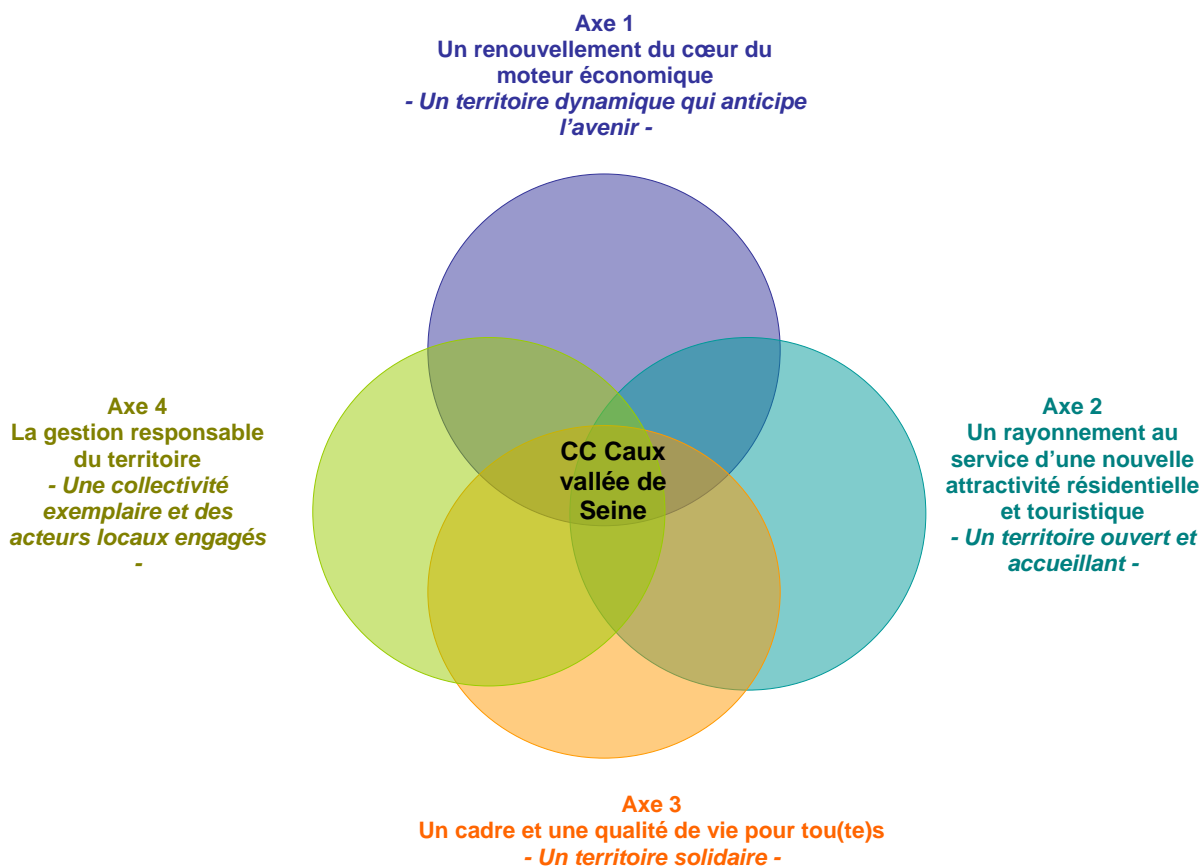
la protection de l'environnement (plus de 20%), qu'il s'agisse de la pollution, des déchets ou de l'énergie. La sensibilisation au développement durable ressort en 3<sup>ème</sup> position (11%) et est appréhendée à la fois de façon thématique (tri des déchets, économies d'énergie...) et de façon plus global (enjeux de l'écologie). Les questions de santé et de loisirs (offre notamment pour les jeunes, accessibilité financière) sont citées dans 10% des cas.



Si plus de 70% des habitants souhaitent être informés de l'avancée de l'Agenda 21 local, seuls 30% d'entre eux sont prêts à participer à des réunions publiques. On notera que les habitants les plus enclins à participer sont les ceux de Gruchet-le-Valasse (36,4%) et de Bolbec (22,7%).

Par contre parmi les personnes ayant une bonne connaissance du développement durable, plus de 83% souhaitent être tenus informés et 42.6% se disent prêts à participer aux réunions publiques.

## 5. Présentation des axes d'analyse du territoire Caux vallée de Seine



### **Axe 1 : Un renouvellement du cœur du moteur économique – Un territoire dynamique qui anticipe l'avenir**

La problématique abordée est celle de l'anticipation des mutations socio-économiques et de la prise en compte des enjeux du développement durable. La réflexion menée concerne le renouveau du cœur du moteur économique, à savoir l'industrie. Ce renouveau passe par un développement nécessaire des activités autour des « ressources durables » (filrière énergies renouvelables, chimie verte, éco matériaux, éco industrie). Il s'agit parallèlement de conforter les activités industrielles actuelles tout en engageant leur responsabilité face aux enjeux de développement durable (impacts environnementaux, risques). Enfin, la diversification du tissu économique local passe par l'émergence de pôles économiques intermédiaires adaptés aux spécificités locales (services à la personne, tourisme, commerces...).

## **Axe 2 : Un rayonnement au service d'une nouvelle attractivité résidentielle et touristique – Un territoire ouvert et accueillant**

Ce deuxième axe s'intéresse à l'attractivité du territoire, perçue au travers de son caractère agréable et accueillant. Le point de vue adopté est celui du « territoire à vivre ». L'attractivité peut être envisagée selon trois dimensions. Tout d'abord l'attractivité résidentielle, qui comprend les constructions neuves, la requalification et l'amélioration de l'existant, les parcours résidentiels, les mutations démographiques, etc. Le tourisme y participe également au travers d'une offre touristique diversifiée, de la qualité de l'hébergement et de la restauration, de la valorisation des patrimoines, de la captation des flux touristiques de la zone du littoral, etc. Enfin, l'identité du territoire Caux vallée de Seine est le dernier facteur d'attractivité grâce à ses patrimoines multiples (naturel, paysager, architectural, culturel).

## **Axe 3 : Un engagement pour un cadre et une qualité de vie au service de tou(te)s – Un territoire solidaire et responsable**

Cet axe pose la question de la prise en compte de la qualité de vie des habitants toutes générations et origines confondues. Il s'agit donc de lutter contre les inégalités (sociales, territoriales, générationnelles...) et les situations de précarité qui peuvent exister (foyers défavorisés, retard scolaire...).

Le territoire se caractérise en effet par un contraste fort entre des pôles urbains concentrant la plupart des équipements et des communes rurales qui ont plus difficilement accès aux services en général. Sont ainsi abordées les problématiques d'accès à l'emploi, à l'éducation, aux équipements.

En définitive, cet axe met en relief une double logique : la nécessité de répondre à des problématiques locales, spécifiques à certaines communes, voire à certains quartiers et de renforcer la solidarité entre les territoires (échelle plus globale).

## **Axe 4 : La gestion responsable du territoire – Une collectivité exemplaire et des acteurs locaux engagés**

Ce dernier axe développe les ressources dont le territoire dispose en termes d'espaces, de diversité des milieux, d'énergie, etc. Il aborde ainsi la question de la responsabilité (sociale, environnementale...) au niveau du territoire et de la collectivité et la nécessité de veiller à une gestion équilibrée du territoire : mise en œuvre de nouvelles pratiques en réponse aux enjeux du développement durable (protection de la ressource eau, mobilité douce, adoption de nouvelles pratiques pour les collectivités territoriales).

# AXE 1 : UN RENOUVELLEMENT DU CŒUR DU MOTEUR ECONOMIQUE UN TERRITOIRE PRO-ACTIF/DYNAMIQUE QUI ANTICIPE L'AVENIR

## 1 – Conforter les activités traditionnelles et innover autour du développement durable

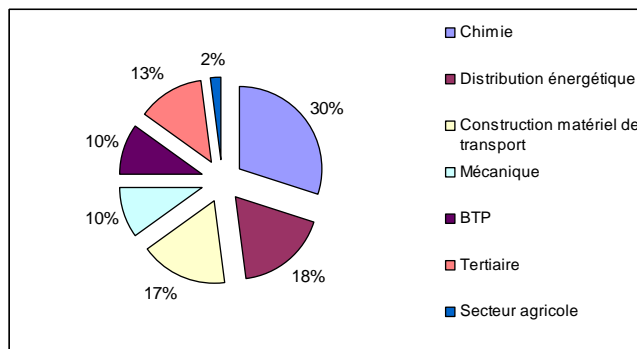
Historiquement, les activités industrielles se sont développées sur le territoire Caux vallée de Seine du fait de la proximité de la Seine et du port du Havre qui disposait de capacités d'accueil permettant de recevoir de grands pétroliers. Ces atouts ont fait de Port-Jérôme en particulier, le site idéal de liaison vers la région parisienne. Enfin, ce site disposait d'une main d'œuvre disponible du fait de la crise de l'industrie textile qui sévissait à l'époque dans la vallée du commerce. Pour autant, les enjeux énergétiques d'aujourd'hui et de demain (changement climatique, raréfaction des ressources fossiles...) invitent à saisir les opportunités que représentent les éco-industries et l'économie sociale et solidaire.

### ENJEUX

- ENJEU 1 : ESSOR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES TRADITIONNELLES
- ENJEU 2 : MAINTIEN ET DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE
- ENJEU 3 : DIVERSIFICATION DES ACTIVITES INDUSTRIELLES EN ANTICIPANT L'APRES PETROLE
- ENJEU 4 : DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES EN MISANT SUR LA COMPLEMENTARITE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE & ECONOMIE TRADITIONNELLE

### L'activité industrielle traditionnelle

Une grande partie des activités économiques et des emplois du territoire Caux vallée de Seine sont industriels et plus particulièrement tournés vers les activités chimiques et pétrochimiques. En effet, ces entreprises représentent 70% des établissements industriels et sont principalement localisées à Port-Jérôme, site industriel de plus de 1500 ha, situé sur les communes de Notre-Dame-de-Gravenchon, Lillebonne, Petiville et Saint Jean de Folleville. Le site de Port Jérôme concentre à lui seul 62% de l'emploi industriel de la Vallée du Commerce (5300 emplois), près du tiers de l'emploi salarié du territoire Caux vallée de Seine (21 730 emplois) et 89% de la Taxe Professionnelle Unique. Ce tissu industriel s'organise autour de grands établissements (Esso Raffinage SAF, Exxon Mobil Chemical France, Total Petrochemicals France, United Chemical France, Lanxess Elastomères, Air Liquide, Trapil, etc.) et de PME-PMI (Sonotri, De Rijke, GCA Stockage...).



Répartition des effectifs, source : Schéma Directeur Vallée du Commerce 2001-2020

Les dix premiers ports à conteneurs dans le monde et en Europe en 2005

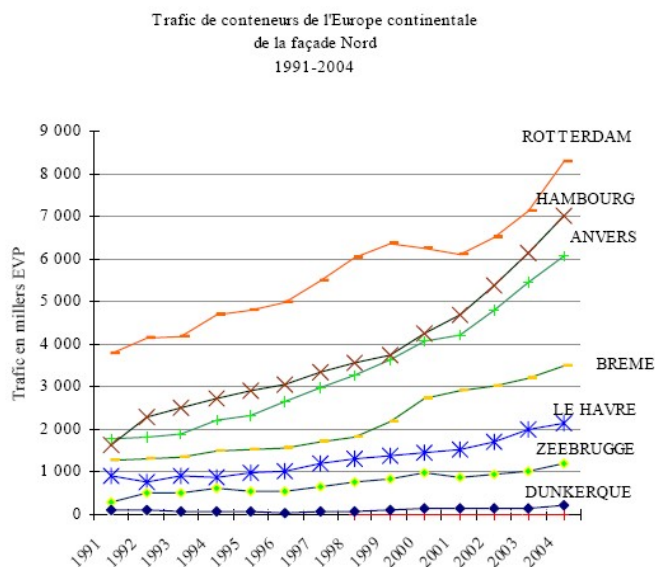
Monde			Europe		
1	Singapour	23,2	1	Rotterdam (Pays-Bas)	9,3
2	Hong Kong (Chine)	22,4	2	Hambourg (Allemagne)	8,1
3	Shanghai (Chine)	18,1	3	Anvers (Belgique)	6,5
4	Shenzen (Chine)	16,2	4	Brême (Allemagne)	3,7
5	Pusan (Corée)	11,8	5	Algésiras (Espagne)	3,2
6	Kaohsiung (Taïwan)	9,5	6	Felixstowe (Royaume Uni)	2,7
7	Rotterdam (Pays-Bas)	9,3	7	Valence (Espagne)	2,4
8	Hambourg (Allemagne)	8,1	8	Le Havre (France)	2,1
9	Dubaï (Emirats arabes unis)	7,6	9	Barcelone (Espagne)	2
10	Los Angeles (Etats-Unis)	7,5	10	Gênes (Italie)	1,6

Source : Port de Hambourg

Ce moteur industriel est confronté à une double problématique. Tout d'abord la concurrence exercée par les ports du nord de l'Europe (Rotterdam, Anvers...) est toujours forte, même s'ils disposent de moins de réserves foncières que les ports français. En effet, ils intègrent des opérateurs logistiques et s'inscrivent dans des réseaux de desserte performants (fluvial et ferroviaire). Dans cette optique, le développement de Port-Jérôme est essentiel. A cet égard de réelles opportunités se dessinent avec le développement du port du Havre (Port 2000).

Celui-ci prévoit le triplement des capacités de traitement du trafic conteneurs et le doublement du trafic. Il constitue une opportunité en termes d'emplois sur Port-Jérôme pour les secteurs de la logistique et des transports (rappelons qu'en Seine-Maritime, le secteur du transport représente 9,3 % des emplois alors que la moyenne française se situe à 6,1 %). Les participants aux ateliers ont en effet fait remarquer que si la logistique de conteneur est une logistique de distribution, elle représente également un potentiel de développement d'activités complémentaires au trafic industriel (ex : l'ensachage, le copacking, etc.)

De plus, le programme d'amélioration des accès maritime engagé par le Port de Rouen, qui sera effectivement à partir de 2012, permettra notamment aux navires handymax d'augmenter leurs chargements et donc d'optimiser les coûts de transports. En ce sens, la compétitivité de Port-Jérôme et des entreprises utilisant la voie maritime sera améliorée.



Source : conseil général des ponts et chaussées

Extrait du rapport de la Cour des Comptes  
"Les ports français face aux mutations du transport maritime : l'urgence de l'action"  
Juillet 2006

L'extension de Port-Jérôme est donc l'occasion de poursuivre le développement des activités industrielles tout en jouant la diversification. Les projets qui se dessinent sur les zones d'extension de Port-Jérôme s'orientent clairement en ce sens. Port-Jérôme II accueille d'ores et déjà Ecostu'air (entreprise de valorisation des déchets ménagers), BENP Lillebonne/Senalia (production de bioéthanol – 230 000 t/an - et de drèches – 250 000 t/an) et prévoit le rewanping<sup>1</sup> des activités chimiques et pétrochimiques existantes. De même, la logistique liée aux activités industrielles (Katoen Natie...) ainsi que la logistique de conteneurs (40 ha prévus) se développe. Il s'agit également de la création d'un pôle pour de nouvelles activités (100 ha dédiés aux éco matériaux, aux énergies renouvelables (EnR)...), en lien avec EANA) ou encore d'un pôle tertiaire (15 ha à la pointe Ouest de Port-Jérôme II).

Quant à la zone de Port-Jérôme III, elle devrait confirmer ce positionnement mixte sur la logistique de conteneurs (en extension) et l'industrie.

On notera également que la même logique de diversification peut être observée sur la ZAC intercommunale de St Jean de la Neuville-Bolbec qui envisage d'accueillir des activités de logistique, services, artisanat sur 60 ha. Enfin, le noeud ferroviaire de Bréauté Beuzeville pourrait voir la création d'une zone logistique bi modale (fer et route).

La seconde problématique à laquelle se confronte le moteur économique de Port-Jérôme est la pérennité du tissu de PME PMI. En effet, la nature des activités de sous-traitances (tournées vers l'industrie pétro-chimique) ne favorise pas le renouvellement des entreprises. Il existe d'ailleurs une dépendance très forte entre le réseau de sous-traitance et le site de Port Jérôme. Or le contexte est de plus en

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

Si l'essor de l'industrie apparaît incontournable afin d'anticiper l'avenir, des divergences de points de vue sont à noter : 35% des habitants de Notre-Dame de Gravenchon et 43,5% des habitants de Gruchet-le-Valasse n'y sont pas favorables. En revanche, une majorité pense que d'autres secteurs d'activités peuvent alimenter le moteur économique du territoire. En effet, le développement des activités logistiques, du tourisme et des éco-activités fait consensus, y compris entre les catégories socioprofessionnelles.

Voir aussi partie 3 de l'axe 1 « Favoriser l'émergence de pôles économiques intermédiaires adaptés aux spécificités locales »

<sup>1</sup> Modernisation, remise à niveau

plus difficile, car les donneurs d'ordres recherchent des compétences agrégées. Il n'est pas rare que les marchés soient remportés par des entreprises implantées sur d'autres territoires (la proximité est de moins en moins un avantage concurrentiel). Les exigences des donneurs d'ordres se durcissent également en termes de coûts, de sécurité (certification N1, ...), ...

S'adapter à cette demande implique une bonne assise financière (formation, certification...). Aujourd'hui le panorama est donc contrasté : certaines PME PMI parviennent à trouver des parades (groupement d'employeurs, diversification d'activités et essor extra territorial...) mais d'autres sont en difficulté. Deux enjeux sont dès lors à distinguer : aider les PME PMI sous-traitantes à s'adapter pour qu'elles puissent répondre aux attentes des grands donneurs d'ordre de Port-Jérôme, mais aussi appuyer la diversification, à la fois au niveau des activités des PME PMI existantes et à l'échelle du tissu de PME PMI lui-même. Ces enjeux mériteraient d'être approfondis dans le cadre d'une étude impliquant les acteurs concernés. **Cela est d'autant plus vrai que les ateliers de concertation ont confirmé l'apparition d'alliances pour offrir un service plus complet aux donneurs d'ordres. Loin d'être un tissu scindé et éparpillé, le territoire présenterait ainsi une véritable cohésion entre les acteurs économiques. Il s'agirait donc de renforcer l'accompagnement des PME-PMI dans la construction de cette cohérence entre leurs activités.**

Les participants aux ateliers de concertation ont tenu à souligner le fait que l'activité économique du territoire est essentiellement tirée par l'activité pétrochimique. Face à la concurrence extérieure dont souffrent les ports, il est prioritaire de maintenir l'outil industriel tel qu'il existe aujourd'hui car il est à la fois ressource économique et bassin d'emplois. Une limite cependant : s'il faut conforter les activités traditionnelles reposant sur l'industrie, il ne faut pas oublier la difficulté que rencontre le territoire à recruter des personnes pour les emplois qualifiés industriels.

## L'agriculture

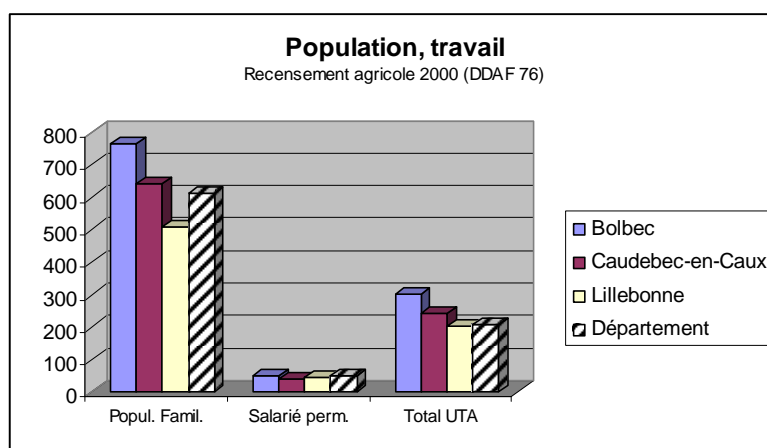
L'emploi total par grand secteur d'activité				
	Non salariés	Salariés	Emploi total	
			Nombre	%
Agriculture	600	100	700	3,0
Industrie	200	7 700	7 900	34,1
BTP	200	1 600	1 800	7,8
Commerce	400	1 650	2 050	8,9
Services	700	10 000	10 700	46,2
<b>Total</b>	<b>2 100</b>	<b>21 050</b>	<b>23 150</b>	<b>100,0</b>

Unité : nombre, %

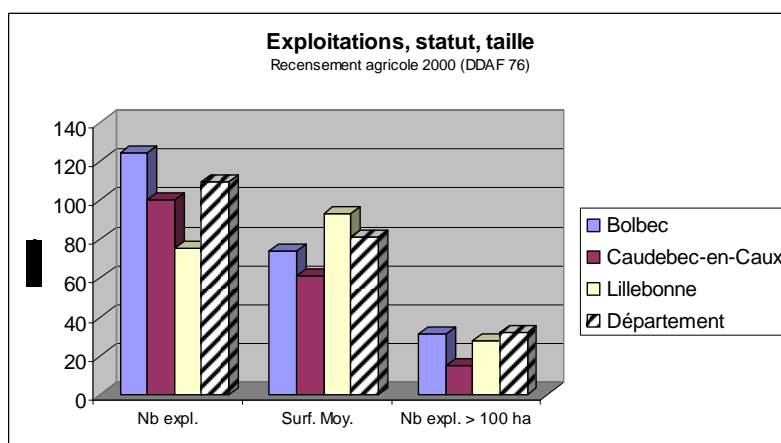
Source : INSEE -  
Estimations d'emploi au 1er janvier 1999  
(Pays de Caux vallée de Seine)

La Seine Maritime est un territoire à la dimension agricole non négligeable. La Superficie Agricole Utilisée (SAU) départementale représente aujourd'hui encore 68% du territoire (la moyenne nationale est de 54%) mais elle perd chaque année entre 1200 et 1500 hectares : si les cultures progressent, la surface en herbe diminue deux fois plus. Malgré l'importance de cette surface, la contribution de l'agriculture à la valeur ajoutée brute du département reste limitée (1,76% contre 3,87% pour le département de l'Eure et 2,82% à l'échelle nationale).

En deux décennies, la population active agricole a fortement diminué. Les agriculteurs du territoire Caux vallée de Seine représente ainsi 3% de l'emploi total (contre 2,2% à l'échelle départementale et 2,62% à l'échelle régionale). Cependant, il convient de nuancer ce constat au regard de l'ensemble des emplois induits par l'agriculture (transformation, etc.), comme le souligne les participants des ateliers. La dynamique d'installation des jeunes agriculteurs est bonne, avec une tendance remarquée par les acteurs du territoire à l'installation sous forme sociétaire, mais ne compense pas les cessations d'activités. A l'échelle des cantons de Bolbec, Caudebec-en-Caux et de Lillebonne, on constate que la population familiale reste supérieure à la moyenne départementale (hormis Lillebonne), tout comme le nombre d'unités de travail annuel (une UTA équivaut au travail d'une personne occupée à temps complet sur l'exploitation pendant une année).



A l'échelle départementale, la concentration des exploitations s'est fortement accélérée depuis la mise en œuvre de la PAC en 1992. Cette tendance se constate sur le territoire Caux vallée de Seine mais dans une mesure moindre. Il compte ainsi environ 300 exploitations (4700 en Seine Maritime), dont le plus grand nombre (124 structures) sur le canton de Bolbec. La surface moyenne de ces exploitations (74 ha) reste inférieure à la moyenne du département (sauf pour le Canton de Lillebonne qui la dépasse), tout comme le nombre d'exploitations de plus de 100 ha.



Comme le département, le territoire Caux vallée de Seine a un profil de polyculture – élevage. Il s'agit essentiellement de cultures céréalières (32,5% de la SAU), de production laitière (6,40% de la capacité départementale) et bovine (6,41% de la capacité départementale). Il se démarque également pour sa production de lin (la Seine Maritime est le premier département français producteur de cette fibre).

On notera en revanche que l'agriculture biologique est peu développée (1 exploitation à Beuzeville en 2008<sup>2</sup>) et qu'il n'existe que quelques fermes labellisées « agriculture raisonnée ». [Les débats de la concertation ont par ailleurs abordé la question du lien entre agriculture biologique et restauration. En effet, les métiers de la restauration ne sont pas encore prêts pour la transformation des produits biologiques et équitables. Or il existe une vraie ébullition sur le territoire en termes d'offres de produits biologiques et équitables de proximité. Un enjeu est donc celui de la formation pour l'utilisation des produits bio et équitables en restauration. De plus, il s'agit de construire sur le territoire des regroupements pour la distribution de produits biologiques afin de toucher un plus large public. Dans le cadre de la démarche « Entreprendre en coopérant », un travail est en cours sur cette thématique.](#)

Dans ce contexte, les débouchés représentés par les recherches en matière d'énergie (Cf. les industries du futur ci-après) et la poly-activité liée au tourisme rural (Cf. Activité touristique p 29) sont des opportunités à ne pas négliger.

[Pour finir, les participants aux ateliers ont tenu à mettre en évidence la menace de la forte pression exercée sur le foncier non bâti, surtout dans une zone périurbaine. Des solutions doivent être trouvées pour économiser ce foncier non bâti et trouver un compromis afin de développer l'économie et](#)

<sup>2</sup> GRAB Haute-Normandie, avril 2008

l'habitat conjointement. Une inquiétude est également exprimée au sujet de l'élevage. L'agriculture est un acteur du développement économique mais aussi du maintien des paysages. L'enjeu du maintien de l'élevage et des pâturages va au-delà de la question économique, il s'agit de conserver des surfaces d'herbes sur le territoire.

## Les industries du futur

La raréfaction des ressources fossiles (pétrole...) et le changement climatique (émissions de gaz à effet de serre...) sont l'opportunité d'affirmer ce positionnement industriel du territoire tout en envisageant sa diversification. C'est la raison pour laquelle les acteurs locaux souhaitent créer de nouvelles activités, en cohérence et en synergie avec les filières existantes.

Il s'agit d'un côté de développer des activités autour des énergies renouvelables, de la chimie verte<sup>3</sup>, de la Valorisation Agro-industrielle Non-Alimentaire (VANA) des produits et des sous-produits de l'agriculture ainsi que des éco activités<sup>4</sup> d'une manière plus large, en lien avec le moteur traditionnel. Le territoire possède de réels atouts en la matière. Les politiques en cours à l'échelle intercommunale prévoient en particulier la constitution et l'animation d'un pôle régional des énergies renouvelables et des éco-matériaux basé sur la présence du site de Port-Jérôme et d'EANA, qui jouera le rôle de tremplin par l'offre d'accueil d'entreprises qu'elle proposera (pépinières pour TPE, éco village ...). Enfin, en partenariat avec le Groupe Régional des Acteurs Normands du Développement Durable en Entreprise (GRANDDE), EANA cherchera à favoriser l'innovation en faveur du développement durable au travers d'un concours de l'innovation. Les débouchés liés aux bio carburants ou à l'hydrogène sont également à prendre en considération, avec pragmatisme. En effet, une usine de production bio éthanol a vu le jour avec la création de l'unité de production BENP Lillebonne mais il sera utile de bénéficier de retours d'expériences sur cette première génération de bio carburants pour en mesurer l'opportunité réelle. De même, l'hydrogène présente un intérêt certain, mais à l'échéance incertaine : immédiate pour la désulfuration des carburants mais assez lointaine pour les piles à combustible.

D'un autre côté, les acteurs locaux imaginent des coopérations inédites pour miser sur les complémentarités entre l'économie traditionnelle et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). La concertation a permis un rappel de ces initiatives de coopération : celles-ci se sont d'abord révélées inefficaces, par la suite la démarche « Entreprendre en Coopérant » a permis des aboutissements dans ce domaine. De nouvelles filières d'activités peuvent ainsi voir le jour. Par exemple, une filière « lin », accompagnée par la Communauté de communes Caux vallée de Seine et animée par des industriels. Rappelons en effet que la Normandie est la première région productrice de lin textile en France et que la qualité du lin normand est reconnue dans le monde entier. Le développement de cette activité, qui implique un effort de recherche et développement important, permettra la création d'emplois qualifiés en aval et qualifiants en amont, notamment au sein des acteurs de l'ESS (entreprises d'insertion dédiées aux filières « lin », « textiles usagés ») ; elle constitue également une opportunité de limitation de l'impact sur l'environnement et complète l'approche traditionnelle d'insertion par l'économie sur des projets environnementaux (entretien d'espaces verts...).

Ainsi, le développement de ces activités innovantes autour de « ressources durables » et de nouvelles coopérations permettra d'appuyer le renouveau du moteur industriel du territoire Caux vallée de Seine. Selon les participants aux ateliers, le maître d'ouvrage public a un rôle essentiel à jouer pour permettre la concrétisation de ces investissements dans le cas où la rentabilité est atteinte sur un temps plus long que ce que souhaitent les acteurs économiques privés (retour sur investissement sur 10 ans comme dans le cas du développement du photovoltaïque sur l'usine Ecostu'air), afin d'enrayer une logique essentiellement tournée vers le court terme.

### ZOOM SUR LES TERRITOIRES

#### Lillebonne

- Présence d'acteurs impliqués dans l'ESS : ICIAD...
- Présence d'Eco Huile, entreprise de régénération d'huiles usagées pour la production d'huile de base. La raffinerie de Lillebonne est la plus importante usine européenne spécialisée dans le raffinage des huiles

### POLITIQUES CLES DU TERRITOIRE

#### Caux vallée de Seine

- Contrat de Pays 2008-13 (en cours de définition)
  - Aménagement du site d'activité économique

<sup>3</sup> Ensemble des principes et des techniques pour réduire ou éliminer l'usage ou la formation de substances dangereuses et/ou toxiques dans la conception, la production et l'utilisation des produits chimiques (définition de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, 1991).

<sup>4</sup> Produisent des biens et des services capables de mesurer, de prévenir et de limiter les impacts environnementaux (pollution de l'eau, de l'air, déchets, bruit...)

usagées et traite plus de 100 000 tonnes d'huiles usagées par an.

- Usine de production de bioéthanol de blé de BENP Lillebonne

#### **Notre-Dame-de-Gravenchon**

- Un développement de la ville lié à l'implantation dans les années 30 de 2 raffineries de pétrole : Exxon et Mobil-Oil

- Présence de Dehondt Technologies, spécialisée dans la conception et la production de machines dédiées à la transformation du lin textile.

- Près de 3000 emplois dans la zone de Port-Jérôme

#### **Bolbec**

- Présence d'industries chimiques et agro-alimentaires

- Activité pharmaceutique dominante

#### **Caudebec-en-Caux :**

- La révision du matériel aéronautique est l'activité dominante

- Présence d'acteurs impliqués dans l'ESS : Bateau de Brotonne...

d'intérêt (national) régional de Port-Jérôme II

- Achèvement des aménagements de la zone d'activités intercommunale de Saint Jean de la Neuville / Bolbec

- Elaboration du dossier de création de ZAC de Port-Jérôme III – études

- Création d'un parc logistique bi modal – Etudes préalables

- Réalisation du Parc d'activités « Tancarville – Vallée de Seine »

- Etude pour la création d'un réseau d'échange de données informatisées Très Haut Débit à l'échelle du Pays Caux vallée de Seine

- Constitution et animation d'un pôle régional de l'énergie et des éco-matériaux

- Création d'une agence de développement économique « Caux vallée de Seine »

- Création d'un fond local de développement des PME-PMI

- Création d'une entreprise d'insertion professionnelle du lin (technique et textile). Niche de l'Economie Sociale et Solidaire.

- Rudologie des textiles. Niche d'activités filière Economie Sociale et Solidaire

- Amplifier la démarche « Entreprendre en coopérant » sur le territoire Caux vallée de Seine

- Création de la Maison des compétences (pôle emploi formation) et mise en place d'une cyberbase emploi

#### • Charte DD du Pays 2003-06

- Assurer la pérennité du secteur industriel du Pays

#### **Autres échelles**

##### • Schéma Directeur Vallée du Commerce 2001-20

- Valoriser, développer, promouvoir l'atout majeur que constitue Port-Jérôme

- Développer ses possibilités d'accès ferroviaire et fluvio-maritime

- Permettre la mise en place des infrastructures de transmission et de traitement de données haut débit en y impliquant les investisseurs privés

## 2 – Engager la responsabilité des activités industrielles face aux enjeux du développement durable

*Les activités industrielles ont des répercussions sur l'environnement : consommation d'énergie, d'eau, production de déchets, émissions de gaz à effet de serre, etc. Une meilleure connaissance de ces impacts ainsi qu'une information adaptée, permettraient aux entreprises de s'engager dans une gestion plus respectueuse des ressources.*

### ENJEUX

- ENJEU 5 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES COURS D'EAU
- ENJEU 6 : GESTION DES RISQUES ET NUISANCES (ANTICIPATION & PREVENTION) LIES AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES
- ENJEU 7 : APPUI ET RESPONSABILISATION DES ACTIVITES INDUSTRIELLES
- ENJEU 8 : MULTIMODALITE POUR LES ZONES D'ACTIVITES
- ENJEU 9 : MULTIMODALITE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

### Les impacts sur les ressources

Les activités industrielles ne sont pas sans incidence sur les ressources naturelles. Concernant le prélèvement des ressources, le process industriel nécessite l'emploi d'énormes quantités d'eau (prise d'eau, utilisation pour le refroidissement...) qu'elle rejette ensuite dans le milieu naturel. Jusqu'en 1972, les industriels de Port-Jérôme s'approvisionnaient en eau en pompant dans la nappe phréatique. Afin de limiter ces prélèvements, le Syndicat Mixte de Port-Jérôme a fait construire une usine de production d'eau industrielle alimentée par de l'eau de surface (Seine) pour couvrir les besoins des industries de Port-Jérôme et du Havre (150 000 m<sup>3</sup>/j). Arrivant en fin d'exploitation, elle nécessite des travaux proposés au titre du Contrat de Pays 2008 – 2013. Dans cette optique, il serait utile de connaître le niveau prélèvement des entreprises dans la nappe phréatique, leurs besoins à moyen terme...Il s'agira aussi d'anticiper l'évolution de ce service rendu aux entreprises (fin de délégation de service public prévue 2014).

La concertation a souligné que la connaissance des besoins en eau des industriels est également nécessaire par rapport à leurs rejets d'eaux usées : en effet, si toutes les entreprises ont un système d'épuration d'eau pour dépolluer leurs rejets il est possible d'intensifier les actions de diminution de ces pollutions. Des pistes ont ainsi été évoquées comme le recyclage de l'eau en interne par les industriels et sa réutilisation. Cela est d'autant plus important à souligner quand on sait que la rivière du Commerce est le réceptacle de 12 rejets d'eaux usées industrielles dans sa partie aval (en accord avec les services de l'Etat).

Outre les pompages, le relâchement de divers gaz dans l'atmosphère (en particulier de SO<sub>2</sub>), les pollutions des sols par les hydrocarbures, etc. sont d'autres impacts que la réglementation tente de réduire en imposant aux industriels des seuils à respecter et en exigeant des mesures compensatoires. La base BASOL<sup>5</sup> liste ainsi des sites mis à l'étude et impliquant une surveillance des eaux souterraines (EADS Revima à Caudebec-en-Caux, Lanxess Elastomères, Eco Huile, SCORI ou le terrain CBL pour Lillebonne et la raffinerie Exxon Mobil pour Notre-Dame-de-Gravenchon). Il existe également quelques sites traités avec restriction d'usage (ancienne usine à Gaz et le site Oril à Bolbec, l'ancien incinérateur de Lillebonne ou encore l'ancienne lagune d'hydrocarbures de l'ex raffinerie de MOBIL, les sites de Total Petrochemicals France, d'Exxon Mobil Chemical Polymères et la décharge LME des Hauts de Binet sur Notre-Dame-de-Gravenchon).

Or, cette nécessité de répondre aux enjeux environnementaux, qui est souvent perçue comme une contrainte, est susceptible de devenir un réel levier économique, dans la mesure où les activités industrielles sont confrontées à une concurrence européenne et internationale croissante, en particulier de l'Asie du sud-est. Ainsi, exigences environnementales et concurrence incitent l'industrie locale à se positionner en faveur du développement durable afin de se démarquer de ses autres concurrents (qualité, sécurité). Elle doit ainsi se poser la question de la gestion de ses effluents, de ses déchets, du risque, des rejets atmosphériques...

<sup>5</sup> La base de données BASOL identifie les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

**Et les participants aux ateliers de confirmer cet état de fait en soulignant que** de nombreuses entreprises ont d'ores et déjà une gestion responsable de leurs impacts sur l'environnement (SME et certification ISO 14001). Ces efforts sont le fait d'une combinaison entre la pression réglementaire, la pression des riverains et des démarches volontaires.

## La culture du risque

Le territoire Caux vallée de Seine est exposé à deux risques technologiques. Il s'agit d'abord d'un risque industriel lié à la présence d'installations SEVESO et d'établissements à risque (56 installations classées en 2008) notamment sur le secteur de Port-Jérôme (7 sites classés SEVESO en seuil haut, 2 en seuil bas). Le risque n'est pas uniquement lié au nombre d'installations classées mais aussi au nombre d'activités et à la qualité des entreprises. Il existe également un risque lié au transport de matières dangereuses qui a lieu par voie routière, voie ferrée, canalisations et voie fluviale. On estime ainsi que le trafic de poids lourds est composé à 50% de charges dangereuses. De même, la ligne ferroviaire qui assure le transport de fret entre Notre Dame de Gravenchon et Bréauté constitue un risque supplémentaire. Enfin, l'axe fluvial constitué par la Seine est concerné par le transport d'hydrocarbures, acides, engrais, produits chimiques.

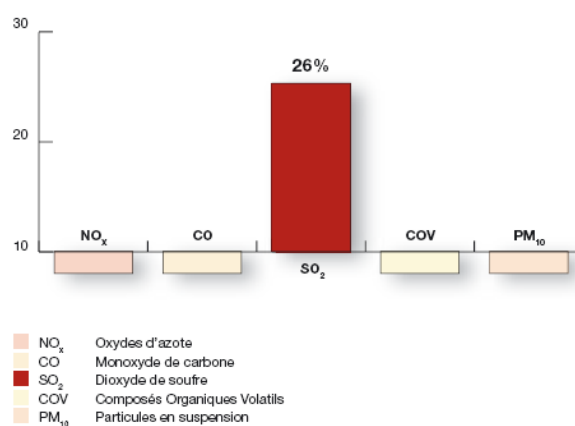
La prise en compte de ces risques est assurée à deux niveaux : la prévention et la protection (plans d'urgence). L'information préventive se traduit par des documents réglementaires réalisés par les industriels en collaboration avec les services de l'Etat (plaquette « Une confiance lucide ») ou ceux réalisés par les communes exposées (DICRIM<sup>6</sup>). Par ailleurs, communes et Communautés de communes animent régulièrement des réunions publiques d'information.

Il est intéressant de remarquer que la culture du risque et les dispositifs de prévention et de protection existent depuis longtemps et font l'objet d'innovations telles que le réseau de sirènes d'alerte PPI sur Port-Jérôme en place depuis les années 90 ou la création dès 2003 d'un CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) permettant à l'ensemble des acteurs (services d'Etat, collectivités locales, entreprises, salariés, riverains) de réfléchir ensemble sur les risques majeurs. Par ailleurs, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Port Jérôme élaborés par les services de l'Etat, existant depuis 1992, a été révisé en 2001 et en 2008. Enfin, le Plan Intercommunal de Sauvegarde est actuellement en cours de réalisation. A noter enfin la présence de deux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur le territoire : celui de Port-Jérôme est en cours de construction, et sera bientôt soumis à la concertation. **Les participants aux ateliers ont tenu à souligner que ce PPRT est une première en France de par son ampleur.**

## Les risques sanitaires

Au-delà des risques technologiques, les activités industrielles posent la question du lien entre rejets atmosphériques et santé.

Rappelons en effet que l'analyse des émissions de dioxyde de soufre (combustion de fuel, charbon...) montre que Port-Jérôme participe à hauteur de 26% aux émissions régionales et que le complexe pétrochimique ERSAF/EMCF (Notre-Dame-de-Gravenchon) était en 2003 le 2<sup>ème</sup> émetteur régional le plus important. Malgré l'amélioration notée jusqu'en 2000, ce secteur reste sujet à dépassements suivant les conditions météorologiques. La lutte contre la pollution par le dioxyde de soufre reste donc prioritaire, notamment dans l'optique du programme national de réduction des émissions qui abaissera son quota d'émission national en 2010.



Répartition des émissions de Port-Jérôme par rapport aux émissions régionales (%) – Etat des lieux du PPA de Port-Jérôme - 2007

Des polluants comme les Composés Organiques Volatils (carburants, colles, solvants...), les oxydes d'azote (voitures, chauffage...), l'ozone ou encore les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont plus problématiques. Leurs impacts sur la santé ne sont pas clairement établis et, souvent, leur évaluation demande à être affinée : part relative de l'ensemble des sources, estimation des émissions diffuses, l'absence de données probantes des émissions des secteurs hors industrie

<sup>6</sup> DICRIM Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

(oxydes d'azote et HAP), complexité de phénomène (la pollution par l'ozone n'est pas majoritairement d'origine locale car elle peut se développer loin de la source des précurseurs).

Ces risques sanitaires constituent donc un enjeu clairement identifié, surtout à l'heure où le site de Port-Jérôme se développe et où l'on peut attendre une augmentation du trafic routier de marchandises, en partie du fait de l'extension du port du Havre (« Port 2000 »).

Des efforts significatifs et importants ont été réalisés par les entreprises pour diminuer leurs rejets dans le cadre de la législation des installations classées : ainsi, les ateliers de concertation ont permis de faire le point sur l'ensemble des études menées par les entreprises sur la base de connaissances scientifiques disponibles. Sur Port Jérôme II, sera mis en place un cahier des charges à remplir par les nouveaux industriels pour anticiper les flux de trafic poids lourds ainsi que leurs rejets d'eaux afin d'estimer s'il faut redimensionner les installations publiques existantes.

Des actions volontaires comme l'opération « Nez au vent » sont à souligner : cette dernière permet de coordonner un véritable réseau d'habitants bénévoles ayant suivi une formation à la reconnaissance des odeurs autour du site industriel, afin de tendre à mesurer l'amélioration ou la dégradation olfactive. Sur Port-Jérôme, les industriels les plus concernés ont mis en place un plan d'actions. Afin d'évaluer l'impact de ces mesures, des campagnes ont eu lieu en 2005 et 2006 et ont permis de conclure à une réduction des émissions d'odeurs de 20 %. Les participants aux ateliers de concertation ont souligné l'importance de bien distinguer la problématique des odeurs de la question des risques sanitaires, en notant que la plupart des polluants présentant un risque pour la santé ne présente pas d'odeurs particulières.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère PPA se positionne comme un levier structurant pour répondre à ces enjeux sanitaires et renforcer ces actions entreprises depuis plusieurs années. Outre les mesures de réduction, il prévoit des mesures de surveillance, notamment l'approfondissement des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique urbaine ou celle des zones industrielles, la création d'un réseau de santé environnemental ou encore la communication sur les effets de la pollution atmosphérique.

Une étude globale d'évaluation des risques sanitaires, réalisée sur Port-Jérôme par la DRASS<sup>7</sup>, la DRIRE<sup>8</sup>, Air Normand et le Syndicat Mixte de Port-Jérôme (modélisation des émissions atmosphériques, évaluation de la pollution des sols), viendra également compléter l'état actuel des connaissances.

Les aménagements mêmes du site de Port-Jérôme constituent une opportunité d'intégrer ces enjeux. Ainsi Port-Jérôme III sera valorisé par une réelle intégration du souci d'exemplarité environnementale. C'est pourquoi un diagnostic paysager a été réalisé par un cabinet spécialisé en 2006 en vue de l'intégration paysagère du site industriel de Port-Jérôme III. Au-delà c'est l'ensemble du projet qui sera créé selon une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme. Le diagnostic d'Approche Environnementale de l'Urbanisme prévoit ainsi de tenir compte des dimensions suivantes : paysage & biodiversité, eau, risques & nuisances, gestion des déplacements, énergie et déchets.

### **La gestion responsable des entreprises industrielles**

Les entreprises industrielles peuvent opérer une gestion responsable à 2 niveaux : à travers leur chaîne de production (notamment en limitant les risques et nuisances comme abordé dans les paragraphes précédents) et à travers leur organisation interne.

Ainsi, l'un des enjeux identifiés en termes de gestion interne porte sur la valorisation de démarches s'inspirant des Systèmes de Management Environnemental comme le préconise la Charte développement durable du Pays de Caux vallée de Seine.

Le second enjeu qui est lié à la responsabilité des activités industrielles dans la réduction des Gaz à Effet de Serre passe par la mobilité des salariés, posant la question des déplacements dans les zones d'activités et de l'organisation des liens domicile-travail. Or, l'insuffisance des moyens de transports en commun (les 2 lignes régulières de transport interurbain, les lignes 20 et 22, ne permettent pas de répondre convenablement aux besoins de déplacements internes ou vers les pôles externes) conforte l'usage de la voiture. L'engagement d'une réflexion sur des outils comme les Plans de Déplacements d'Entreprise pourrait favoriser l'émergence d'alternatives. Elle permettrait de mettre en évidence les freins existants (le travail en 3/8 a des contraintes spécifiques), et de faire le bilan d'actions existantes

<sup>7</sup> Direction Régionale des Affaires Sanitaires

<sup>8</sup> Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

(il semble que, dans le passé, des systèmes de navettes aient été mis en service par certaines entreprises).

Les ateliers de concertation ont été l'occasion de rappeler qu'en matière de gestion écoresponsable des activités sur le territoire, le SEVEDE organise le transport fluvial des 100 milles tonnes de déchets ménagers collectés et traités. Il s'agit d'une démarche assez lourde qui mériterait d'être mieux connue et encouragée.

Il faut également noter que le site de Port Jérôme est le seul site national quadri modal bénéficiant de réserves foncières aussi importantes et immédiatement disponibles. Le site bénéficie d'une desserte maritime optimale qui traite près de 7 millions de tonnes par an, dont une majorité de trafics vracs liquides (produits pétroliers raffinés notamment), soit près de 30% du trafic du Port de Rouen. Il convient donc de valoriser ces potentiels pour le développement industriel et économique : les capacités d'accueil de Port-Jérôme permettront d'offrir aux industriels des conditions d'accueil optimales notamment en terme de desserte maritime, fluviale, ferroviaire et routière.

#### ZOOM SUR LES TERRITOIRES

##### **Communes concernées par le site Port-Jérôme (Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon, Saint-Jean-de-Folleville, Petiville)**

- Le site de Port-Jérôme compte 1 entreprise Seveso en seuil bas, 6 entreprises en seuil haut et 12 entreprises générant des risques.
- Des canalisations de gaz haute pression exploitées par la société GRT Gaz et des canalisations d'hydrocarbures exploitées par la société Trapil sont situées sur Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon et Saint Jean de Folleville
- Une plaquette PPI s'adresse à tous les habitants et salariés des 6 communes concernées : Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon, Petiville et Saint-Jean-de-Folleville (sur la rive droite), et Quillebeuf et St Aubin sur Quillebeuf (sur la rive gauche, ces deux communes situées dans l'Eure ne faisant pas partie de la Communauté de communes Caux vallée de Seine)
- 2<sup>ème</sup> édition en 2007 de l'opération « 7 jours pour comprendre la sécurité », comprenant un volet « sécurité industrielle » et organisée en partenariat avec la CCI de Bolbec-Lillebonne et le SMI Port-Jérôme

##### **Gruchet-le-Valasse**

- Pas de pollution industrielle particulière, hormis un site à dépolluer (ancienne teinturerie devenue usine de fabrication de joints de caoutchouc)
- Présence d'une canalisation de gaz haute pression exploitée par la société GRT Gaz

##### **Bolbec**

- Potentiel d'accueil via la valorisation de friches industrielles
- Un site classé SEVESO en seuil bas : Oril Chimie

##### **Caudebec-en-Caux :**

- Un site classé SEVESO en seuil haut : EADS Révima

#### POLITIQUES CLES DU TERRITOIRE

##### **Caux vallée de Seine**

- Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) en cours d'élaboration.

##### **Autres échelles**

- 1 PPA sur Port-Jérôme programmant la mise en œuvre de mesures de surveillance, de réduction, d'aménagement et d'information sur la qualité de l'air
- 1 PPI sur Port-Jérôme existant depuis 1992 et en cours de mise à jour, consultable dans les mairies concernées
- 1 PPRT en cours de mise en œuvre à la fois sur Caudebec-en-Caux et sur Port-Jérôme.
- Schéma Directeur Vallée du Commerce 2001-20
  - Principes d'aménagement pour Port-Jérôme : aménagement d'un site d'excellence qualité/économie/environnement, créer de vraies limites au site industriel (plantations de haies), valorisation pédagogique du site (panneaux d'information)

### 3 - Favoriser l'émergence de pôles économiques intermédiaires adaptés aux spécificités locales

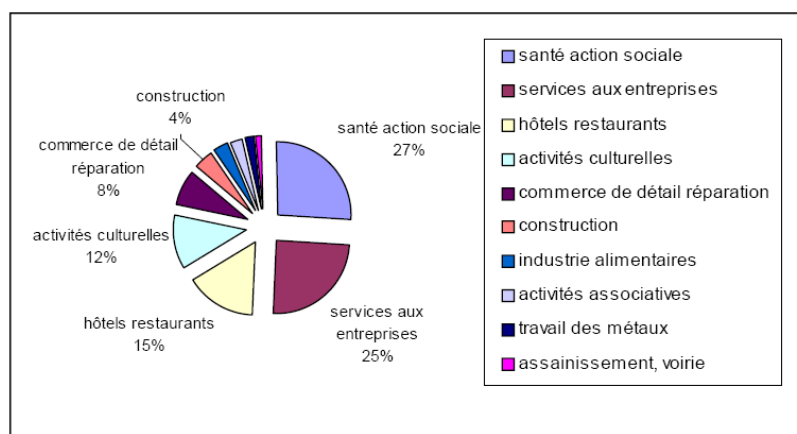
Bien que l'industrie soit l'activité économique dominante du Pays de Caux-vallée de Seine, certaines spécificités locales constituent des opportunités en termes de diversification des activités (commerciales, touristiques ou innovantes liées au développement durable...). L'émergence de ces pôles secondaires permettrait une meilleure répartition des emplois sur le territoire.

#### ENJEUX

- ENJEU 10 : REPARTITION DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE
- ENJEU 11 : SECTEUR INDUSTRIEL ET ACTIVITE FEMININE
- ENJEU 12 : COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES
- ENJEU 13 : DEVELOPPEMENT DYNAMIQUE ET EQUILIBRE DES ACTIVITES COMMERCIALES
- ENJEU 14 : ANTICIPATION DES DEPARTS A LA RETRAITE MASSIFS DANS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE, DU BATIMENT ET DE LA MAINTENANCE
- ENJEU 15 : COORDINATION DES ACTEURS LOCAUX EN MATIERE D'EMPLOI ET D'INSERTION ECONOMIQUE : SERVICES DE L'ETAT, COLLECTIVITES PUBLIQUES, ENTREPRISES, CCI ...
- ENJEU 16 : ADAPTATION DES FORMATIONS FACE AUX MODIFICATIONS DU TISSU ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE
- ENJEU 17 : AMELIORATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL DES JEUNES

#### La répartition de l'emploi et la structure productive du territoire

Le site industriel de Port-Jérôme constitue le 3<sup>ème</sup> pôle industriel de la Région, concentrant 5% de l'emploi industriel régional et créant de ce fait un mouvement de polarisation des emplois. Le territoire Caux vallée de Seine se caractérise ainsi par une contribution de la taxe professionnelle dans les recettes fiscales (près de 70%). Les premiers éléments de diagnostic émergents dans le futur PLH du territoire Caux vallée de Seine mettent par contre en garde contre le niveau de spécialisation trop important du territoire et le risque encouru pour son autonomie, risque accru du fait de l'aspiration des commerces et services par les grandes agglomérations voisines.



Source DTEFP

Structure productive du territoire - Source : extrait de l'étude EFI, 2007



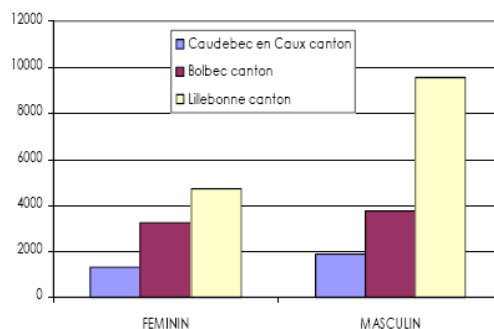
Pôles économiques majeurs du territoire Caux vallée de Seine, source : Communauté de communes Caux vallée de Seine, juillet 2007

Si le dynamisme et la pérennité de ce « moteur industriel » sont vitaux, il est aujourd'hui nécessaire de davantage équilibrer l'emploi à l'échelle du territoire.

Il s'agit d'appuyer l'essor d'activités économiques basées sur les potentiels des communes et répondant à leurs problématiques, comme par exemple, la difficulté de l'emploi féminin. En effet, la structure productive du territoire, largement dominée par les activités industrielles, ne favorise pas l'insertion professionnelle des femmes. Le diagnostic du PLH du territoire Caux vallée de Seine signale d'ailleurs que le canton de Lillebonne qui est, de loin, le principal pourvoyeur d'emplois du territoire, se

caractérise par un emploi nettement plus masculin que dans les autres cantons. Même le secteur artisanal, qui emploie 1950 salariés reste fortement masculin. Cette difficulté d'accès au marché de l'emploi se retrouve enfin dans les profils des publics en difficulté d'insertion : en 2005, on comptait 902 bénéficiaires du RMI dont 517 femmes (soit 57,3%). Les participants aux ateliers de concertation ont indiqué que la faible part des femmes dans l'emploi industriel s'explique aussi par leurs choix professionnels plus orientés vers le commerce, le social. **La concertation a mis en avant l'enjeu de valoriser les métiers industriels auprès du public féminin en adaptant l'outil de travail. Il existe toutefois des secteurs moins concernés par la problématique de répartition hommes/femmes comme l'hôtellerie restauration (40% des élèves en formation sont des femmes).**

D'autre part, l'activité féminine est soutenue par un tissu associatif important (par exemple la rudologie textile) et serait davantage favorisée si l'emploi tertiaire se développait (conseil, éducation, santé, administrations...). Il apparaît en outre que l'émergence de ces activités économiques ne pourra se faire sans une réelle gouvernance et une cohérence de l'action publique. C'est pourquoi la création d'une agence de développement économique et d'une Maison des compétences qui permettraient, entre autres, de créer un contexte économique favorable à l'activité féminine et de favoriser leur embauche. Enfin, signalons que la situation de l'emploi féminin progresse : si le nombre de femmes en recherche d'emploi reste élevé (1288 en 2006), il a tout de même diminué de 8% par rapport à l'année précédente.



Répartition des emplois par canton en 1999, source : diagnostic du PLH du territoire Caux vallée de Seine

**La concertation a permis de préciser le rôle de l'Agence de Développement Economique (promotion du territoire, de ses zones d'activités et de son développement économique) qui sera regroupée avec la Maison des compétences afin de créer un réseau d'acteurs positionnés sur le développement économique et l'emploi.**

## Les services

Dans l'optique de faire émerger des pôles économiques intermédiaires, plusieurs axes de développement sont envisageables : services aux particuliers, aux entreprises, commerces, tourisme.

Le premier, à fort potentiel, est celui des services à la personne. Ceux-ci comprennent à la fois l'aide familiale et l'accompagnement des personnes dépendantes et leur hébergement (âgées, handicapées...). L'existence de formations locales (assistant(e) vie de famille proposée par le CLIPS par exemple) adaptées et efficaces constitue de plus un atout supplémentaire. Notons toutefois que le développement des services à la personne est conditionné par leur coût financier et pose donc la question de la solvabilité de la demande.

Plus globalement, les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (regroupant les associations, sociétés coopératives, groupements d'employeurs...) offrent également des possibilités de développement des services aux particuliers (ménage, jardinage, garde d'enfant, soutien scolaire, aide aux personnes âgées, malades ou handicapées...) et une opportunité pour aider les publics en difficulté d'insertion à trouver un emploi. Pour les participants aux ateliers de concertation, l'enjeu est donc de renforcer l'offre de services à la personne, sans fragiliser les structures associatives et d'insertion existantes.

Le développement des services aux entreprises peut être un second levier pour faire émerger des pôles économiques secondaires sur le territoire. C'est la raison pour laquelle des actions structurantes sont inscrites au futur Contrat de Pays telles que la création d'une agence de développement économique « Caux vallée de Seine » et l'achèvement des aménagements de la zone d'activités intercommunale de St Jean de la Neuville/Bolbec. La Communauté de communes Caux vallée de Seine réfléchit également à la création d'un fonds local de développement des PME-PMI. Enfin, là encore, le potentiel représenté par l'ESS ne devrait pas être sous-estimé dans la mesure où il peut permettre de répondre à certains besoins des professionnels (aide à la création d'activités, accompagnement de projets...).

## Le tourisme et le commerce

Le tourisme s'affirme également comme un secteur au potentiel croissant, notamment grâce au futur parc EANA, qui représente un potentiel d'attraction conséquent, à la présence de la Seine, de nombreux espaces naturels ou encore aux monuments historiques. Le secteur de Caudebec-en-Caux est également identifié comme ayant une vocation de pôle touristique (Cf. Axe 2 p 27 pour plus de détail).

Les participants aux ateliers ont insisté sur le fait qu'il ne faut pas négliger la dimension touristique du territoire qui ne réduit pas à EANA. En effet, 90% du tourisme français se concentre sur 5% du territoire, notamment sur la région Ile de France. L'enjeu est donc de déconcentrer ces zones touristiques et d'amener les touristes dans l'arrière pays. Il faut savoir que le tourisme représente 1 emploi direct ou indirect sur 6 dans la région. Le territoire a la chance d'avoir un patrimoine naturel et architectural de qualité, et un projet structurant. Si la construction d'un office de tourisme à l'échelle de la CVS est un premier pas, il reste à le coordonner, le mettre en réseau et construire une réelle politique touristique à l'échelle du territoire.

Enfin, le commerce est un secteur à enjeux, parce qu'il est porteur d'emplois mais aussi d'attractivité résidentielle. Les centres bourgs et leurs commerces de proximité ont ainsi besoin d'être soutenus, du fait de la concurrence extrêmement forte des zones commerciales du Havre et de Barentin. On constate en effet que la Vallée du Commerce a vu disparaître 17% de ses commerces entre 1978 et 1998 soit une perte de 83 établissements. On notera cependant que la diversité de l'offre ne diminue pas dans la mesure où la surface commerciale des établissements augmente. A cet égard, l'Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'artisanat et du commerce menée en partenariat avec la CCI est un levier important. Elle prévoit l'amélioration de 130 commerces (rénovation), l'amélioration de l'accueil dans les cafés et restaurants non touristiques (30 établissements), la modernisation des ateliers artisanaux (50 établissements), l'aide à l'investissement pour les premières informatisations d'entreprises ou les mises à niveau significatives des équipements informatiques (objectif de 100 entreprises), animation et communication collective en liaison avec les unions commerciales locales. Toutefois, son impact mérite d'être nuancé ; en effet, la concurrence entre certains projets communaux encourage l'évasion en dehors du territoire. De plus, le mode de financement de l'opération a évolué. Le Conseil Général de Seine Maritime ne verse plus de subvention directe (mais des avances remboursables), mesure incompatible avec le soutien du FISAC. Il en résulte une incertitude sur la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> tranche de l'opération. Il ressort en définitive que le captage du

marché local implique une stratégie collective pour l'émergence d'un maillage commercial efficace et cohérent, comptant notamment un pôle commercial majeur.

## L'adéquation de la population active à l'offre

Le territoire Caux vallée de Seine est confronté à un enjeu particulièrement sensible en matière d'emploi et de formation. Il souffre d'un décalage entre les niveaux de formation et la demande dans la mesure où le niveau de recrutement augmente et que le niveau de base sur le territoire n'est pas en adéquation (part importante des qualifications de niveau V : CAP, BEP). Qu'il s'agisse du secteur de la chimie ou des PME PMI, le niveau de qualification demandé est dans la grande majorité de niveau Bac et plus (BP, BT, BTS, DUT, licence...), même si une étude plus fine serait nécessaire pour cerner plus précisément les besoins en formations des entreprises locales. Seul l'artisanat recherche toujours majoritairement des CAP et des BEP. Les ateliers ont d'ailleurs rappelé le travail actuellement en cours en partenariat avec la Direction Départementale du Travail, la Région, l'ANPE et l'Education Nationale sur l'élévation des niveaux de formation (diminuer l'offre de formation de niveau V vers laquelle se tournent majoritairement des personnes en offre de formation de niveau IV).

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

Sur cette problématique, les avis recueillis auprès de la population divergent : près de 35% des personnes interrogées pensent les formations professionnelles dispensées sur le territoire en adéquation avec les secteurs qui recrutent et 28% non. Des divergences sont à noter entre les communes. Les moins convaincus sont les habitants de Caudebec-en-Caux (48,2% ne sont pas ou pas du tout d'accord et seulement 20,6% sont d'accord ou tout à fait d'accord). Les plus positifs sont les habitants de Gruchet-le-Valasse (52,3% d'accord et tout à fait d'accord).

Perspectives d'évolution et répartition des niveaux de qualification (2015) chimie et raffinage

NIVEAU	2015	EVOLUTION
BEP/CAP	15 %	↓
BAC	25 %	→
BAC + 2	40 %	↑
INGENIEURS	20 %	↑
AUTRES	0	

Source : Schéma Directeur de la Vallée du Commerce, 2001-20

Il faut préciser en outre que les niveaux de qualification varient au sein même du territoire, comme l'illustre l'exemple de l'artisanat : le tableau suivant, qui retrace les niveaux de qualification sur le territoire dans le secteur artisanal illustre en effet que le niveau V (BEP/CAP) domine largement, en particulier à Bolbec et Caudebec-Caux (alors que Lillebonne observe la même répartition entre les niveaux V et IV que le Département).

Les niveaux de formation (offre d'apprentissage - %)				
	Bolbec	Lillebonne	Caudebec-en-Caux	Département
Niveau V	93	87	88,5	87
Niveau IV ou supérieur	7	13	11,5	13
Total	100	100	100	100

Le secteur artisanal : un niveau de qualification qui reste prédominant sur les niveaux V, source : Etude Chambre des Métiers/DETEFP, 2005

On notera par ailleurs que le niveau de formation n'est pas le seul en cause. Les PME PMI soulignent l'importance de l'aspect comportemental et mettent en évidence un décalage entre leurs attentes et le manque de motivation, de volonté de prise de responsabilité des candidats... Cela explique aussi en partie certains paradoxes : certaines entreprises (maintenance ou chaudronnerie par exemple) ont de réels besoins et ne parviennent pas à recruter alors qu'il existe des formations locales adaptées.

Ce décalage entre la structure du tissu économique du territoire et les attentes et profils du bassin d'emplois a été confirmé lors des ateliers de concertation : si l'activité économique reste une force, elle est exclue de par sa structure tournée vers l'industrie, les femmes (taux de chômage : 57%) et les

jeunes (taux de chômage : 30%). Le problème est celui de choix professionnels : les femmes s'orientent davantage vers le commerce, le sanitaire et le social et les hommes veulent aller sur l'industrie mais n'ont pas forcément les compétences adéquates (l'AFPI rencontre des difficultés de recrutement car les niveaux de dossier sont insuffisants pour les BEP 1<sup>er</sup> niveau. Ainsi, des contrats d'apprentissage ne seront pas pourvus cette année). Cette répartition des choix d'orientation homme/femme est très nette dans les établissements scolaires professionnels : il existe des lycées pour garçons et des lycées pour filles. L'AFPI remarque que, dans ses formations, sur 90 apprentis, on compte maximum une femme. Il faut donc amener les femmes et les jeunes vers ces emplois, un travail qui se révèle très complexe.

Ce constat confirme la nécessité d'appuyer le travail en amont de l'orientation mais également de valoriser les métiers industriels notamment auprès du public féminin en adaptant l'outil de travail à différents publics : découverte des métiers, accompagnement des élèves en difficulté (qui permettrait par exemple de limiter la rupture des contrats d'apprentissage)... Cela est d'autant plus important que les secteurs de l'industrie, du bâtiment et de la maintenance, composés en majorité de salariés âgés de 41 à 55 ans, seront confrontés prochainement au problème des départs à la retraite. Par exemple, dans le secteur de la maintenance, 9 entreprises sur 10 rencontrent des difficultés de recrutements alors qu'un établissement sur 3 va subir de nombreux départs à la retraite... Une bonne anticipation de ces départs à la retraite, reposant sur la coordination des acteurs locaux en matière d'emploi et d'insertion économique (recrutement, formation interne) permettra d'éviter la fermeture d'établissements.

Grandes écoles ayant leur établissement principal en Région
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ecole de Management de Normandie (Le Havre)</li> <li>▶ ESC Rouen (Mont St Aignan)</li> <li>▶ ESIGELEC Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Génie Electrique (Saint Etienne du Rouvray)</li> <li>▶ ESITPA Ecole Supérieure d'Ingénieurs et de Techniciens Pour l'Agriculture (Val de Reuil)</li> <li>▶ ISEL Institut Supérieur des Etudes Logistiques (Le Havre)</li> <li>▶ INSA Institut National des Sciences Appliquées Rouen (Mont Saint Aignan)</li> </ul>
Ecoles ayant une antenne dans la région
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ CESI Ecole d'Ingénieurs (Mont Saint Aignan)</li> <li>▶ CNAM Conservatoire National des Arts et Métiers (Mont Saint Aignan)</li> </ul>

Source : Education Nationale (extrait de l'étude EFI, 2007)

transports en commun constitue un frein, voire un obstacle en termes d'accessibilité, pour les formations situées au Havre ou à Rouen mais aussi pour les services liés à l'emploi et aux bassins d'emplois eux-mêmes.

De même, si l'on compte 8 organismes<sup>9</sup> de formation professionnelle continue, on constate qu'ils proposent essentiellement des formations de niveau V (seules 3 formations sur 26 en 2006 étaient de niveau IV et plus). Des secteurs comme la maintenance, qui sont sous tension comme on l'a vu, ne sont pas couverts localement. En revanche, la formation continue dispensée sur le territoire sur le secteur des services à la personne est en adéquation avec la demande, dont l'importance sera croissante du fait du vieillissement de la population (prise en charge de la dépendance, maintien à domicile...). Cela

Il ressort globalement que l'amélioration du niveau de qualification est un enjeu clé du territoire Caux vallée de Seine, aussi bien la filière générale et technique que de la filière professionnelle. Des évolutions positives sont néanmoins d'ores et déjà constatées : la majorité des élèves issus de l'enseignement général et technique et de l'enseignement professionnel poursuivent leurs études (Sections de Techniciens Supérieurs, IUT et licence pour les premiers, Bac Pro pour les seconds).

Il reste que l'offre de formation supérieure est centralisée au Havre et à Rouen : il existe seulement deux formations supérieures (BTS tertiaire et certificat consulaire) sur le territoire Caux vallée de Seine. Cet état de fait met en évidence une faiblesse générale du territoire : la desserte intra Pays limitée en matière de

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

Comme mentionné dans la partie 1 de l'axe 1, l'essor de l'industrie apparaît à la population comme incontournable dans le cadre de la dynamique économique du territoire. Toutefois, le développement d'autres secteurs d'activités fait consensus. Ainsi une majorité (entre 92 et 96%) estime nécessaires à l'emploi le développement des services à la personne, du commerce et de l'artisanat, le renforcement de la formation dans les secteurs du bâtiment et de la maintenance industrielle, l'adaptation des formations aux activités présentes sur le territoire et le développement de la formation continue

<sup>9</sup> GRETA, CLIPS, CEFAP, CEL, Tout Verre, Bateau de Brotonne, AFPA.

est d'autant plus important que le secteur rencontre un problème général de qualification et un déficit chronique d'image et de reconnaissance salariale.

Autant d'enjeux auxquels répondre pour appuyer l'émergence des pôles économiques intermédiaires abordés précédemment.

On notera pour finir le questionnement des participants aux ateliers de concertation : jusqu'où rechercher l'adéquation entre la population active et l'emploi ? Ils rappellent qu'au niveau national, 50% des personnes n'occupent pas le métier pour lequel elles ont été formées. Si, au niveau local, la problématique est différente et plus complexe, il est tout aussi difficile d'avoir comme projet que l'ensemble de la population d'un territoire trouve un emploi sur ce même territoire. Un tel projet semble irréalisable socialement. L'enjeu est plutôt de donner à chacun la possibilité de chercher et de trouver un emploi, dans les frontières ou hors des frontières du territoire Caux vallée de Seine ; et inversement de donner aux entreprises la possibilité de trouver des employés en travaillant sur l'attractivité notamment.

## ZOOM SUR LES TERRITOIRES

### Lillebonne

- 42 PME PMI du site de Port-Jérôme situées sur la commune
- 231 entreprises artisanales (comprenant les services)
- Création d'une zone commerciale
- 1 projet d'extension de l'ensemble commercial (ancienne gare)
- CLIPS (Comité Lillebonnais Insertion Professionnelle Sociale)
- Essoufflement des commerces de proximité
- Bonne représentation du secteur des services
- Antenne de l'ENSPM (Ecole Nationale Supérieure des Pétroles et Moteurs)
- Présence de la Mission Locale du Pays de Caux-Vallée de Seine
- Bureau régional de l'IFP (Institut Français du Pétrole) : coopération avec les PME/PMI, collaborations avec les universités et les centres techniques dans le domaine de la R&D et centre de formation
- Institut Consulaire de Formation : (formations continues en entreprise (sécurité, qualité, organisation industrielle, bureautique, management, langues, etc.), formations qualifiantes (commerce international, transport maritime, assistance Qualité/Sécurité/Environnement), Hôtellerie, etc.) et accompagnement individuel

### Notre-Dame-de-Gravenchon

- Existence de 3 ZAC
- Manque de diversité des commerces
- Implantation locale de l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie
- Présence du Centre d'Enseignement des Langues
- 1 projet d'extension d'ensemble commercial (4 emplois ETP)

### Gruchet-le-Valasse

- Des habitants travaillant surtout à Port-Jérôme et au Havre. Sur la commune, les 2 employeurs principaux sont Senoble (industrie agro-alimentaire, 180 emplois) et Carrefour (120-130 emplois)
- Des retombées touristiques et économiques attendues liées à EANA
- Présence de la zone commerciale la plus étendue du Pays
- 2 projets d'extension d'ensembles commerciaux (34 emplois ETP)

## POLITIQUES CLES DU TERRITOIRE

### Caux vallée de Seine

Contrat de Pays 2008-13(en cours de définition)

Création de la Maison des compétences (pôle emploi formation) et mise en place d'une cyberbase emploi

Charte DD Caux vallée de Seine

Encourage le soutien de l'activité commerciale des centres bourgs et le maintien des commerces de proximité

### Autres échelles

Projet de l'Académie de Rouen 2004-07

- Développer des actions pour élargir les champs de représentation des métiers en direction notamment des femmes
- Enquêtes auprès des entreprises pour mesurer les besoins en recrutement à l'échelle du Pays

Plan Régional de Développement des Formations

- Encourager l'ambition des Hauts-Normands
- Favoriser l'adaptabilité à l'évolution des métiers
- Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité
- Mieux prendre en compte les besoins de tous les publics
- Faciliter l'accès à la formation
- Développer la connaissance des métiers
- Encourager la structuration des acteurs de l'accueil, l'information et l'orientation
- Rationaliser l'appareil de formation
- Développer la professionnalisation des acteurs

## **Bolbec**

- Un tissu de commerces diversifié
- 232 entreprises artisanales (comprenant les services)
- 1 projet de création partielle d'ensemble commercial (38 emplois ETP)
- Bonne représentation du secteur du bâtiment
- Antenne du GRETA (groupement d'établissements) de la région havraise pour les cantons de Bolbec, Lillebonne et d'Yvetot
- Association CEFAP (Centre Evolutif de Formation et d'Adaptation Professionnelle) : formation professionnelle continue pour les demandeurs d'emploi, salariés et particuliers

## **Caudebec-en-Caux**

- 146 entreprises artisanales (comprenant les services)
- Potentiel économique lié au tourisme (Seine et PNR)
- Bonne représentation du secteur du bâtiment
- Association Bateau de Brotonne (activité d'insertion)
- Présence d'une antenne de la Mission Locale du Pays de Caux – vallée de Seine

- Faciliter le développement équilibré des territoires

### Programme Régional de Formation Professionnelles Continue

- Actions préparatoires à l'insertion et à la qualification
- Actions de qualification professionnelle qui prennent en compte les besoins de chaque individu et favorisent l'alternance

### Projet LUCIDE (Europe)

Il porte sur tous les types de discriminations et sur l'ensemble des actes qui entraînent des phénomènes de discrimination à l'emploi

### Projet ESPERE (Europe)

- Formation des intermédiaires de l'emploi (ANPE, AFPA) à la lutte contre les discriminations raciales et sexistes.
- Conception d'actions de formation et d'outils destinés à sensibiliser les entreprises

## AXE 2 : UN RAYONNEMENT AU SERVICE D'UNE NOUVELLE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET TOURISTIQUE UN TERRITOIRE OUVERT ET ACCUEILLANT

### 1 - Favoriser l'attractivité résidentielle en s'appuyant sur l'offre de logement et d'équipements de proximité

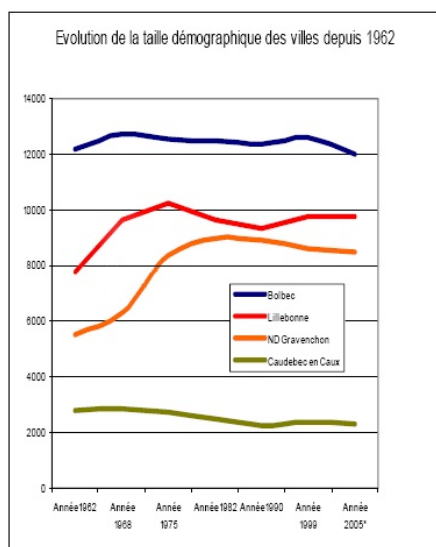
Le cadre de vie est un levier essentiel au dynamisme démographique d'un territoire. Il contribue à la richesse du territoire, par sa capacité à attirer et à fixer des ménages. Les ressorts de cette attractivité sont multiples : logements, services, transports...

#### ENJEUX

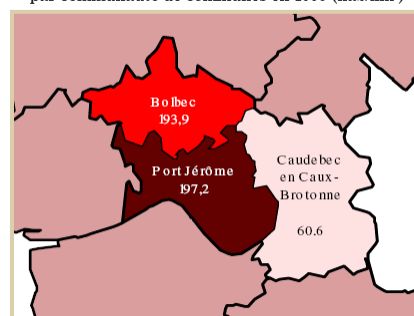
- ENJEU 18 : ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE
- ENJEU 19 : REQUALIFICATION ET AMELIORATION DE L'HABITAT
- ENJEU 20 : AMELIORATION DU PARCOURS RESIDENTIEL
- ENJEU 21 : MISE EN OEUVRE D'UNE STRATEGIE FONCIERE ET D'UNE POLITIQUE DE L'HABITAT INTERCOMMUNALE
- ENJEU 22 : SERVICES A LA POPULATION COMME LEVIER D'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE
- ENJEU 23 : AMELIORATION DE LA DESERTE MULTIMODALE DE L'AXE DE FOND DE VALLEE
- ENJEU 24 : RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORT COLLECTIF - AMELIORER LA MOBILITE DES PUBLICS
- ENJEU 25 : CONTINUTE DES AMENAGEMENTS POUR LES MODES DOUX DE DEPLACEMENT

Le territoire Caux vallée de Seine se situe entre deux agglomérations au poids démographique important : Rouen (411 000 habitants) et le Havre (258 000 habitants). Le territoire est cependant dans la moyenne des pays limitrophes avec ses 66 350 habitants en 1999, estimés aujourd'hui à 67 500 (Pays des Hautes Falaises : 74 672 hab., Pays Roumois : 38 660 hab., Pays de Risle-Estuaire : 47 629 hab. d'après le RGP INSEE), et le plus dense même si sa croissance démographique reste inférieure à celle du département et des autres pays de Haute-Normandie : +0,9% pour la période 1990-99 (Pays des Hautes Falaises : +3,8%, Pays Roumois : +4,3%, Pays de Risle-Estuaire : +4,2%).

On constate d'ailleurs un déficit de jeunes ménages (l'écart était de 30% avec le Département en 1999) dû à l'insuffisance de l'offre d'habitat et des emplois adaptés locaux.



Densité de population du pays par communauté de communes en 1999 (hab/km<sup>2</sup>)



Source : INSEE - RP 1999 expl. principale

Cette tendance est renforcée par l'existence d'un bassin d'emploi polarisé sur les activités industrielles, même s'il est certainement appelé à évoluer à terme (diversification des activités traditionnelles et émergence de pôles éco intermédiaires, abordés précédemment dans l'axe 1). A cet égard, la qualité du cadre de vie, qui repose notamment sur le logement et les équipements, est un levier essentiel pour fixer les ménages et donc assurer le maintien voire l'essor démographique du territoire.

## Le logement

Les grandes caractéristiques du logement sur le territoire Caux vallée de Seine sont à la fois une vacance faible (3,6% contre 5,4% pour la région en 2004) (les participants à la concertation ont indiqué que la faible vacance peut traduire un marché tendu et peut donc poser la question de la fluidité de la chaîne du logement) et un rattrapage progressif du déficit de construction neuve, dont la répartition sur les communes reste en outre inégale. En effet, le nombre de logements neufs construits a globalement progressé entre 1999 et 2006 pour atteindre 273 logements par an à l'échelle de la Vallée du Commerce (contre 150 logements par an entre 1982 et 1990), atteignant les objectifs fixés par le PLH (275 logements à l'échelle de la Vallée du Commerce). Il en résulte une difficulté à répondre à la demande, bien que le diagnostic du futur PLH rappelle que depuis 1949, le territoire n'a jamais livré moins de 20% de sa production en locatif social et que dans les 5 communes de plus de 2000 habitants, la livraison n'est jamais descendue en deçà de 38% de la production totale.

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

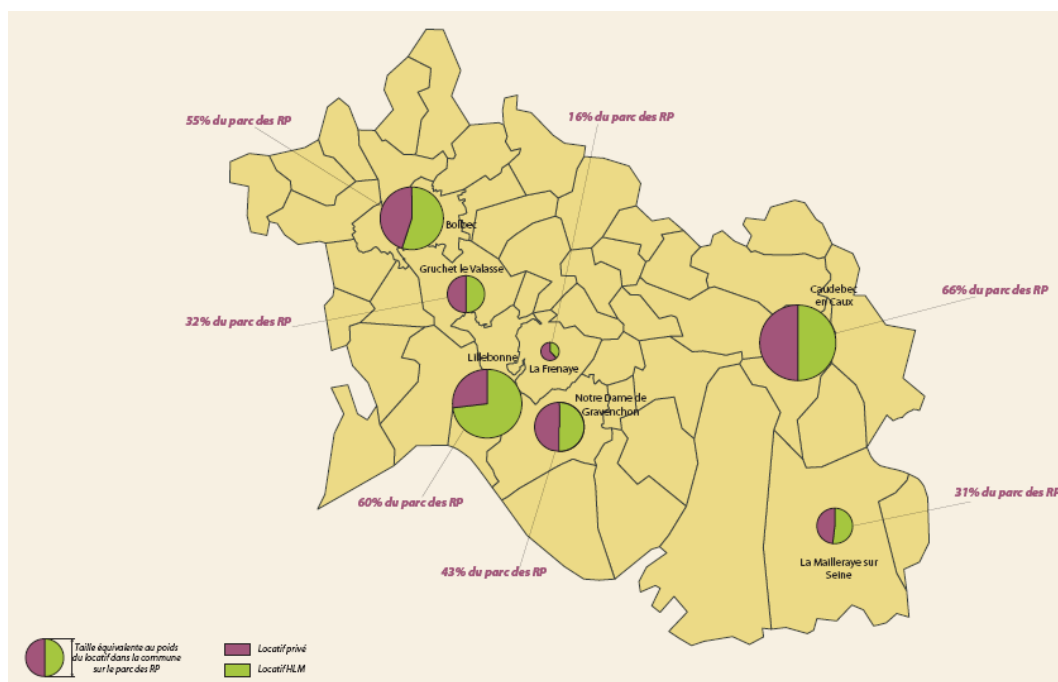
L'enquête menée auprès de la population en 2007 révèle que, si la majorité des habitants se dit favorable à la création de logements sociaux, on notera que 20% d'entre eux sont contre (26% à Bolbec, 15% à Notre-Dame-de-Gravenchon et 11,5% à Lillebonne).

D'autre part, la réhabilitation des logements anciens apparaît comme une préoccupation partagée par 92,8% des habitants.

Les participants aux ateliers de concertation ont toutefois mis en évidence que ce rattrapage progressif de la construction pose la question de l'étalement urbain, d'autant plus que la pression foncière engendre un manque de place dans les communes urbaines comme rurales. D'autre part, le futur PLH permettra peut être de résorber les départs d'actifs vers d'autres territoires.

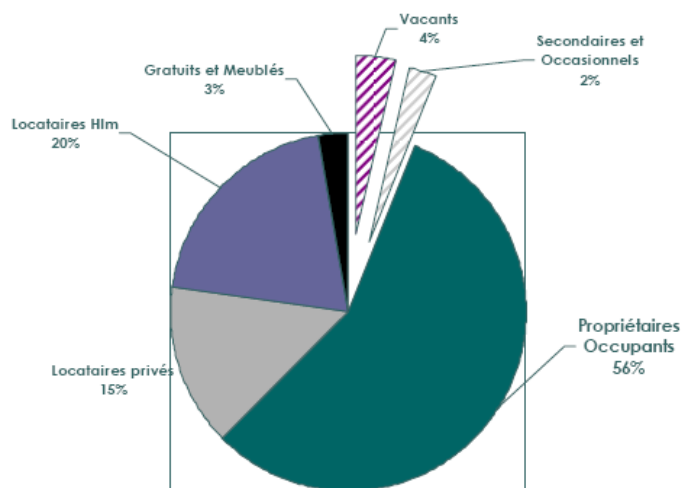
Parallèlement, l'habitat est parfois dégradé, en particulier dans les secteurs anciens (Bolbec, Lillebonne). Bolbec est la ville où l'effort devra être le plus important avec 20% de son parc de résidences principales à réhabiliter. C'est pourquoi elle a lancé depuis 2006 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur 200 logements.

Le parc privé de Gruchet-le Valasse est concerné à hauteur de 10% de son parc de résidences principales. A l'heure actuelle, l'une des réponses à cette problématique est un Programme d'Intérêt Général (PIG) qui vise à rénover le parc privé sur tout le territoire (confort, facilité d'accès, vacance...). Sur Lillebonne enfin, ce n'est pas tant la réhabilitation du parc privé qui est nécessaire mais celle de son parc social. On notera à cet égard les projets de réhabilitation lancés, comme celui concernant les petites tours de Saint- Léonard (2008 – 2009).



Les parcs locatifs les plus importants du territoire Caux vallée de Seine en 1999, source : Programme d'Intérêt Général du Pays de Caux, 2006 (carte élaborée d'après les données du RGP INSEE 1999)

Outre l'action sur le bâti (construction, rénovation), l'adéquation de l'offre de logement à la demande pose la question du parcours résidentiel, d'autant que le territoire Caux vallée de Seine se caractérise par la baisse de la taille des ménages (vieillesse, décohabitation, célibat...). La diversité de l'offre de logements (en terme statut d'occupation, de taille...) est donc essentielle pour répondre aux besoins évolutifs de ces derniers. **Les participants à la concertation ont d'ailleurs fait la remarque que la construction de logements a répondu à ces besoins de desserrement.**



Parc de logements du territoire Caux vallée de Seine en 1999, source : Diagnostic du PLH du territoire Caux vallée de Seine, 2007

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

Ce constat est confirmé par l'enquête menée auprès de la population en 2007 : 93,5% des personnes interrogées estiment que l'une des préoccupations premières en matière de logement est l'adéquation aux besoins.

Or, la structure du parc de logements témoigne d'une majorité de propriétaires occupants (ils étaient 56% en 1999) et d'une proportion relativement faible de locataires privés (15%). Comme le souligne le diagnostic du PLH, l'offre de

logements locatifs privés ne semble pas être en phase avec les profils et les besoins des ménages. Cela explique d'ailleurs la demande croissante de location en logements sociaux, qui représentent pourtant 20% du parc actuel. **La concertation a mis en évidence la question de l'accession sociale et de la location accession minoritaires sur le territoire.** La fluidité de la chaîne de logement est donc un enjeu important.

Autre caractéristique, alors que le locatif social domine dans les 5 communes de plus de 2000 habitants (55% du parc), les propriétés sont elles largement situées hors de ces 5 communes (60%). Ce contraste pose la question de la mixité sociale. Quant au locatif privé, il est bien mieux réparti sur le territoire, ce qui peut permettre de pallier au déficit de logement social dans certaines communes du territoire.

### Qu'en est-il de la perception des habitants ?

Les habitants du territoire ne semblent pas avoir conscience de ce différentiel de prix : en 2007, 95,7% des personnes interrogées estiment qu'il faudrait des logements accessibles financièrement. L'accessibilité financière est d'ailleurs un enjeu qui semble concerner tous les âges et toutes les catégories socioprofessionnelles.

Enfin, l'échelle intercommunale apparaît incontournable pour mener une politique foncière efficace (lutte contre l'étalement, déséquilibre de la répartition en logements, optimisation de l'espace...). En effet, la tendance actuelle est la construction de logements en zone rurale, alors qu'il faudrait également chercher à densifier les pôles urbains en utilisant les réserves foncières à bon escient. Les PLU et le futur PLH sont des leviers sur lesquels jouer. D'autant plus qu'un point de vigilance reste l'arrivée d'actifs en provenance de Rouen ou du Havre du fait de l'accessibilité du territoire et du prix du foncier mais qui génèrent peu de développement local (organisation de leur vie à proximité de leur lieu de travail, nombreux déplacements domicile/travail induisant une utilisation massive de la voiture personnelle)<sup>10</sup>. En effet, alors que le prix moyen au m<sup>2</sup> pour un appartement en Caux vallée de Seine était de 1267 €/m<sup>2</sup> en 2006, le prix montait à 2210 €/m<sup>2</sup> sur l'ensemble de l'Estuaire (soit un différentiel de 174%). Le même écart de prix est constaté sur les prix au m<sup>2</sup> des maisons et des terrains où le différentiel avoisine les 125%.

<sup>10</sup> Diagnostic du PLH – novembre 2007

Pays	Appartements			Maisons			Terrains		
	Nombre de transactions en 2006	Prix moyen au m <sup>2</sup> en 2006	Evolution 2002-2006*	Nombre de transactions en 2006	Prix moyen en 2006	Evolution 2002-2006*	Nombre de transactions en 2006	Prix moyen en 2006	Evolution 2002-2006*
Auge	834	2910	100	937	217267	93,7	193	62812	93,3
<b>Caux vallée de Seine</b>	<b>29</b>	<b>1267</b>	<b>NS</b>	<b>412</b>	<b>143125</b>	<b>67,7</b>	<b>82</b>	<b>43711</b>	<b>71,4</b>
Hautes Falaises	43	1735	NS	567	163662	69,9	131	59900	171
Le Havre Pointe de Caux Estuaire	1058	1909	73,7	1148	185675	44,6	113	90196	143,8
Risle-Estuaire	28	1466	NS	414	160762	66	233	37578	168,4
<b>Ensemble de l'Estuaire</b>	<b>1992</b>	<b>2210</b>	<b>80,2</b>	<b>3478</b>	<b>182591</b>	<b>72,6</b>	<b>752</b>	<b>54714</b>	<b>128</b>

\* L'évolution 2002-06 ne porte que sur les transactions réalisées dans le périmètre commun aux deux années d'observation  
Source : Le bulletin de l'observatoire de l'Estuaire n°9 (septembre 2007)

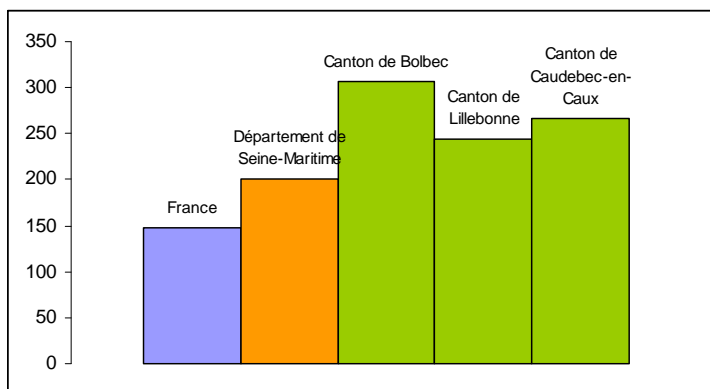
La qualité du parc de logement et la fluidité du parcours résidentiel constituent donc des leviers essentiels d'attractivité résidentielle. Cette dernière repose également sur les réponses apportées aux questions d'efficacité énergétique ou d'adaptation des logements (prise en compte du handicap), qu'il s'agisse de répondre au cadre réglementaire (RT 2006, loi sur le handicap) ou de s'inscrire dans une démarche volontariste (Cf. Axe 3 – Un cadre et une qualité de vie pour toutes et tous).

La concertation a permis d'aborder le développement des éco-logements et pointé un paradoxe : le poste responsable des plus grandes déperditions thermiques est la toiture est celui qui est le moins aidé. Les participants souhaitent que les crédits d'impôts soient ouverts aux bailleurs privés.

### Qu'en est-il de la perception des habitants ?

Près de 63% des personnes interrogées lors de l'enquête menée auprès de la population en 2007 s'accordent à dire que « le territoire Caux-Vallée de Seine est un territoire où l'on a envie de s'installer grâce à la qualité du cadre de vie, des équipements et des services ». Cependant, il apparaît que l'un des leviers les plus importants de l'attractivité du territoire reste le logement : en effet, une grande majorité des réponses montre que le territoire gagnerait en attractivité en renforçant son offre de logement.

### Les services à la population



Taux d'équipement pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus (nombre de lits en maisons de retraite, USLD et foyers logements), source : d'après les données du schéma gérontologique départemental 2002-06

Outre l'emploi et le logement, les facteurs influençant l'attractivité résidentielle sont les services. Le territoire Caux vallée de Seine doit en effet répondre aux besoins d'équipements et de commerces de proximité, en assurant un maillage efficace. Cela explique l'importance de développer des pôles économiques « secondaires » (cf. axe 1) et d'assurer une implantation homogène des équipements de proximité (point développé dans l'axe 3). Cela est d'autant plus important que le rythme de construction des

pavillons peut contraindre la gestion de ces équipements

Comme le montre le graphique ci-contre, en terme d'équipements pour les personnes âgées (maisons de retraite, Unités de Soins Longue Durée pour personnes âgées, foyers logements), le territoire est bien doté comparativement aux niveaux d'équipements du Département et de la France. A noter que la reconstruction et l'extension de la maison de retraite de Notre Dame de Gravenchon sont en cours, la finalisation étant prévue pour mars 2009.

Cependant, les participants aux ateliers ont tenu à souligner qu'en matière d'hébergement pour personnes âgées, si le territoire est globalement bien équipé, ses moyens restent limités au regard de l'augmentation des problèmes de santé de cette population. Reste à savoir si les réponses apportées aux seniors leur conviennent : des conseils municipaux des sages réfléchissant sur ce thème seraient souhaitables.

Communes	Nombre de crèches	Nombre de places
Bolbec	1	20
Lillebonne	1 crèche	5 places
Notre-Dame-de-Gravenchon	1 crèche	30 places
Gruchet-le-Valasse	0	-
Caudebec-en-Caux	0	-
La Mailleraye-sur-Seine	0	-
La Frénaye	0	-

Les crèches et leur capacité d'accueil permanent à la journée, source : Etude TMO Régions, 2003 (actualisée sur la base des informations fournies par le Comité Technique de l'Agenda 21)

En revanche, on constate globalement un manque de structures d'accueil pour la petite enfance, qu'il s'agisse de crèches ou de halte-garderies. Cela est à souligner quand on sait que la démographie a une tendance baissière. En effet, le développement de nouvelles attentes et exigences (généralisation du travail des femmes, nécessité de suivre des formations, etc.) engendre des besoins en matière de structures et de souplesse de fonctionnement. On notera que le 1<sup>er</sup> Contrat de Pays a financé la création d'une structure multiservices à Bolbec, et d'une halte garderie itinérante sur le canton de Caudebec. Le renforcement de l'offre de service à la petite enfance, prévue par le Contrat de Pays 2008-2013 devrait permettre de pallier à ce manque. Il s'agira notamment d'étudier l'opportunité de reproduire le dispositif de halte-garderie itinérante existant à Caudebec-en-Caux. Ce renforcement de l'offre pourrait également s'inscrire en lien avec le potentiel des activités d'aide familiale (Cf. Axe 1). Les contrats Enfance établis avec la CAF constituent enfin un levier potentiel pour répondre aux attentes des communes, notamment de celles situées en zone rurale. Cette faiblesse se retrouve également sur l'offre périscolaire qui accompagne les plus petits comme les adolescents tout au long de leur apprentissage, et notamment pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement (problèmes de locaux et d'encadrement). Les participants aux ateliers de concertation ont suggéré le fait que le regroupement des communes permettrait d'atteindre une taille de population suffisante pour justifier la mise en place de structures de petite enfance et de structures périscolaires.

Enfin, en terme d'accès aux services publics, on remarque des déséquilibres comme le montre l'absence de bureau de poste dans les communes de moins de 1500 habitants (sauf exceptions dans trois communes). En effet, les ateliers de concertation ont confirmé la CVS dispose de peu de marges de manœuvre. Les réponses apportées sont très localisées : la CVS a co-financé un service de collecte du courrier des entreprises à La Frénaye. A Notre-Dame de Gravenchon, une mairie annexe fait aussi office de bureau de Poste : on constate que 80% des opérations concernent des demandes relatives à la Poste et non des demandes relatives à la mairie.

A cela s'ajoute le constat d'un manque de médecins rendant l'accès aux soins difficile dans les petites communes : les participants aux ateliers de concertation ont relayé l'information selon laquelle, le week-end, les habitants n'ont pas d'autres moyens que d'aller aux urgences en cas de besoin. Une réflexion est en cours au sujet de Maisons médicales auxquelles la CVS prendrait part.

## La mobilité

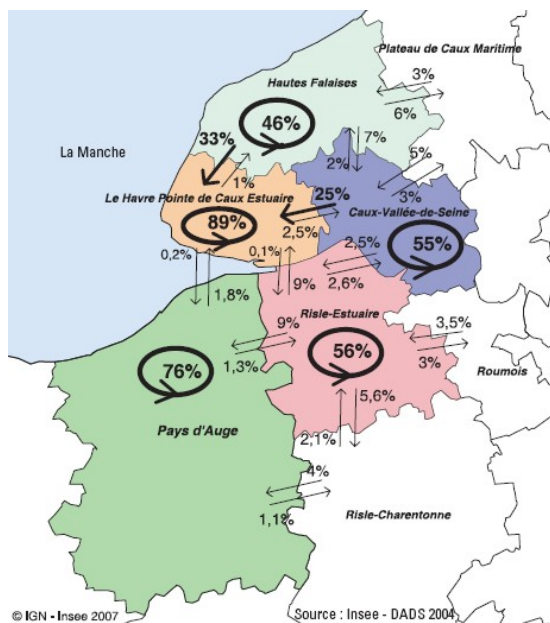
Une étude INSEE/AURH montre qu'il existe des liens de dépendance économique entre les Pays de l'estuaire : si 55% des actifs résidants sur le territoire Caux vallée de Seine travaillent sur place, il reste 45% d'actifs qui partent travailler vers d'autres territoires, dont un-quart vers le Pays du Havre Pointe de Caux Estuaire. Il est vraisemblable qu'une majorité des actifs travaillent dans les communes de Sandouville (présence d'une usine Renault) et de Gonfreville (activité de pétrochimie).

En retour, le territoire Caux vallée de Seine exerce une attraction sensible sur plusieurs Pays du fait des emplois qu'il fournit (Cf. carte).

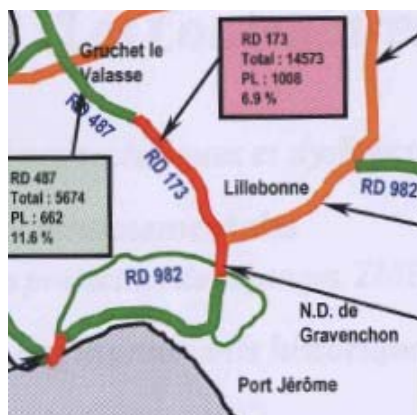
Ainsi, les liens de dépendance économique que le territoire entretient avec les Pays voisins se répercutent en toute logique sur les transports : migrations pendulaires, flux domicile-travail. Ce phénomène est d'autant plus amplifié dans la moitié sud du canton de Caudebec-en-Caux qu'un grand nombre d'actifs travaillant de l'autre côté de la Seine est contraint d'emprunter un des ponts pour rejoindre son lieu de travail<sup>11</sup>.

Le territoire doit faire face au problème de l'axe central constitué par la D173 qui concentre les flux de poids lourds et de voitures (axe le plus fréquenté : plus de 10 000 véhicules jour dont plus de 1000 poids lourds). Pour des raisons de sécurité, le Conseil Général a engagé des travaux de renforcement de cet axe central par la construction de 2x2 voies. Le contournement par l'Est de ce nœud (par la D110) pourrait constituer un levier complémentaire au désengorgement de cet axe et appuyer la desserte du site de Port-Jérôme (a fortiori si l'activité de logistique se développe).

Autre point d'engorgement identifié, le Pont de Tancarville qui pourrait justifier le déplacement du péage, le redimensionnement du pont, l'insertion d'un giratoire.... Enfin, au-delà de ces secteurs d'engorgement ponctuels, la connexion des axes autoroutiers (PJ et Pont de Tancarville, PJ et A29) nécessite d'être améliorée.



Provenance des actifs travaillant sur le territoire, source : d'après les données de l'INSEE-DADS 2004



Desserte du site de Port-Jérôme – Etude prospective et faisabilité – Ingetec - 2004

L'attractivité résidentielle est également étroitement liée à l'offre de transport en commun. Or, le territoire est caractérisé par un enclavement des bourgs ruraux du fait de la faiblesse de l'offre de transports intercommunaux : la ligne Fécamp – Notre-Dame-de-Gravenchon (ligne 22) et la ligne Caudebec-en-Caux – le Havre (ligne 20). Il s'agira de mieux organiser les transports de proximité afin de faciliter la vie quotidienne des habitants des petites communes et l'insertion sociale (accès aux commerces et aux services, aux structures d'accueil de jour, aux loisirs, à la culture, etc). L'offre de transport mériterait ainsi d'être optimisée, notamment sur deux des trois axes qui la structurent :

- Axe Vallée de Seine pour les liaisons entre la Vallée du Commerce, le canton de Caudebec et les villes du Havre, de Rouen et de Paris (satisfaisant)
- Axe Vallée du Commerce pour les liaisons entre les communes urbaines de Bolbec, de Gruchet-le-Valasse, Lillebonne et Notre-Dame de Gravenchon (bon fonctionnement en termes de transports scolaire et occasionnel mais peu utilisé pour les déplacements domicile-travail)
- Desserte des communes rurales vers les communes urbaines (lourd déficit)

La concertation a également permis de rappeler que la question du transport ferroviaire est récurrente sur le territoire notamment dans le cadre des réunions inter-SCOT mais où il est difficile de parvenir à dégager des positions communes. Toutefois, il serait question d'un franchissement de la Seine par le rail pour lequel un accord est en voie de finalisation dans le cadre des réunions inter-SCOT. D'autre part, le transport de voyageurs n'est apparemment plus possible du fait du transport de matières dangereuses, il est en effet très difficile de concilier transport de fret et de voyageurs.

<sup>11</sup> Cahier d'Aval N°77 de septembre 2007.

Dans la même logique de desserte du territoire, la mobilité douce constitue un levier pour l'offre de loisirs et donc le cadre de vie. C'est ainsi que le projet de Voie Verte dans la Vallée du Commerce pour un usage quotidien et de loisirs permettra de drainer des bassins de clientèle internes aux communes et entre communes proches. Le projet de Véloroute Voie Verte qui reliera Le Havre et Rouen sera majoritairement en site propre, soulignent les participants aux ateliers de concertation. A terme, elle devrait se prolonger sur la région parisienne et prévoit d'aller jusqu'à Bréhauté pour constituer un maillage sur toute la vallée du Commerce. Notre-Dame-de-Gravenchon a d'ores et déjà mis en place l'axe est-ouest qui viendra se greffer sur la Véloroute.



Occupation des sols et axes routiers majeurs du territoire Caux vallée de Seine, source : Communauté de communes Caux vallée de Seine, juillet 2007

### Qu'en est-il de la pratique des habitants ?

Quant aux pratiques réelles de la mobilité sur le territoire, l'enquête menée auprès de la population en 2007 révèle que seulement 16% des habitants du territoire utilisent les transports collectifs, principalement des jeunes de 18-24 ans (à hauteur de 25%). L'utilisation des transports en commun se fait pour l'essentiel à destination des loisirs... et dans une proportion deux fois moindre à destination du travail.

Ainsi, la voiture individuelle se révèle être logiquement le moyen de transport dont disposent plus de 90% des personnes interrogées. Néanmoins, près d'un habitant sur 2 se déclare prêt à moins utiliser la voiture si la desserte en transport en commun s'améliorait ou si un système de covoiturage était organisé. Cette tendance est particulièrement marquée à Gruchet-le-Valasse. D'autre part, une analyse plus fine fait apparaître que même parmi les personnes n'utilisant pas du tout les transports en commun, le covoiturage et une meilleure desserte sont des leviers à même de modifier les comportements.

## ZOOM SUR LES TERRITOIRES

### Lillebonne

- Un vieillissement de la population qui entraîne une demande spécifique en matière de logement
- Un centre-ville composé plutôt de logements de petite taille et pavillonnaire en périphérie
- Parc locatif social : 44%
- Réalisation de l'avenue Bettencourt avec liaisons douces
- Plan de circulation et signalétique en cours afin d'améliorer la lisibilité de la circulation et le stationnement
- Mise en place du « Juliobus » (navettes vers services administratifs et activités)
- Le PADD et le PLU prévoient des coupures vertes et la restauration de zones humides
- Bonne représentation des équipements culturels
- Diagnostic de sécurité en cours

### Gruchet-le-Valasse

- Difficulté des parcours résidentiels (possibilité de trouver un logement adapté à l'évolution de ses besoins): peu de logements locatifs aidés mais plusieurs projets sont en cours
- De nombreux services (commerces et équipements)

### Notre-Dame-de-Gravenchon

- Stabilité démographique
- Parc locatif social : 34%
- 2,7% de vacance
- Bonne représentation des équipements culturels et socio-culturels
- Un bâti relativement récent
- Projets de requalification du quartier de l'Arbalète et de restructuration du centre-ville
- transport à la demande organisé par la Ville (en complément de Minibus 76)

### Bolbec

- Parc locatif social : 30%
- OPAHRU en cours (résorption de l'habitat insalubre) : 200 logements sur 5 ans seront réhabilités. Au 30 juin 2007 :
  - 134 logements ont été visités et 85 grille de cotation de l'insalubrité réalisées.
  - 46 propriétaires occupants sont en contact, 147 propriétaires bailleurs et 62 pour les façades.
  - 16 dossiers ont été déposés auprès de l'ANAH pour réhabilitation de logements.
  - 3 dossiers pour les opérations façades
- 1 ZPPAUP (stade enquête publique)
- le PLH prévoit la création de 50 logements par an pendant 10 ans dans le but de diversifier l'offre
- 5,5% de vacance
- ZAC Louise Michel
- Réhabilitation du quartier Fontaine-Martel (création d'un équipement sportif notamment)
- Une tendance à la saturation du stationnement et des difficultés de circulation (axe de transit important)
- Une étude a été faite concernant la gestion du stationnement et de la circulation. Elle préconise des créations de parkings locatifs, création d'enclos, protection des trottoirs, verbalisation, organiser un système de transport à la demande
- Une maison des associations en création

### Caudebec-en-Caux

- Attractivité résidentielle forte (cadre de vie)
- Population vieillissante
- Parc locatif social : 32%
- 3 projets de création de quartiers (1 par an : lotissement, semi-pavillonnaire collectif, 80-100 logements collectifs en centre-ville)
- 4,2% de vacance
- Maison des services publics

## POLITIQUES CLES DU TERRITOIRE

### Caux vallée de Seine

#### Contrat de Pays 2008-13(en cours de définition)

- Elaboration et mise en œuvre du PLH
- Reconstruction et extension de la maison de retraite de Notre-Dame de Gravenchon
- Mise en place d'une politique gérontologique coordonnée à l'échelle de Caux vallée de Seine dans le cadre du schéma départemental en faveur des personnes âgées pour la création d'un CLIC
- Carrefour santé : pôle ressource de promotion de la santé sur le territoire Caux vallée de Seine
- Etude de l'offre de service à la petite enfance sur le territoire Caux vallée de Seine
- Mise en place d'une politique locale en faveur des personnes en situation de handicap

#### Elaboration et mise en œuvre du PLH Caux vallée de Seine 2008-2013

## **2 - Renforcer l'offre touristique au service de l'image du territoire Caux vallée de Seine**

*Le territoire Caux vallée de Seine bénéficie d'un patrimoine très diversifié : historique, culturel et naturel. Ce potentiel, aujourd'hui peu valorisé en termes économique, est à même de faire évoluer l'image d'un territoire marqué par son activité industrielle.*

### **ENJEUX**

- ENJEU 26 : VALORISATION DES PATRIMOINES (DONT NATURELS, PAYSAGERS, ARCHITECTURAL)
- ENJEU 27 : VALORISATION DE L'IMAGE URBAINE PAR LES PATRIMOINES NATUREL & PAYSAGER
- ENJEU 28 : DEVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA FILIERE TOURISTIQUE DANS UNE OPTIQUE D'IMAGE ET D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
- ENJEU 29 : DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE
- ENJEU 30 : RAYONNEMENT & IDENTITE CULTURELLE
- ENJEU 31 : ACCES A L'OFFRE CULTURELLE EN TERMES DE MOBILITE

### **La nature et le patrimoine architectural**

Le patrimoine local constitue un levier pour le tourisme et l'identité du territoire Caux vallée de Seine. Il bénéficie d'un patrimoine extrêmement varié dont une grande diversité de paysages naturels (plateaux, coteaux boisés, vallée de Seine, forêt de Brotonne, marais...) qui sont pour certains d'entre eux valorisés par le PNR des Boucles de la Seine Normande (Cf. Axe 4 p 45). La forêt, où dominent les feuillus, couvre 18% du territoire régional et la prairie a progressé de près de 50% depuis 40 ans. Villes et villages ont également hérité de patrimoines bâtis ordinaires et d'exception : corps de ferme, moulins, maisons de maître, mais également usines, habitations, anciennes écoles, petits édifices... On compte ainsi plus de 800 éléments patrimoniaux repérés au titre des monuments historiques.

Les participants aux ateliers de concertation ont tenu à insister sur l'importance des clos masures et de la vallée de la Seine. En effet, les clos masures constituent un enjeu environnemental fort : ils constituent l'unité principale de tout le Pays de Caux et n'existent nulle part ailleurs. On en compte environ 80 par gros bourgs mais restent souvent méconnus. De plus, les zones en herbe qui entourent les clos masures sont menacées (elles sont mises en culture ou on y construit des lotissements), entraînant de ce fait des problèmes de ruissellement.

Le territoire Caux vallée de Seine s'affirme comme un « îlot vert » à mi-chemin entre le Havre et Rouen. C'est la raison pour laquelle une attention particulière doit être apportée aux paysages, notamment au regard des problématiques d'intégration paysagère des constructions neuves, de mutations agricoles, d'urbanisation ou encore des installations industrielles.

Dans cette optique, la charte paysagère élaborée par la Communauté de communes en 2003 a été déclinée en actions appelées à être mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Pays de Caux – Vallée de Seine. L'objectif est de gérer le patrimoine de façon plus volontariste (spécificités locales – Cf. Axe 4 p 45 plus de détails-, corridors écologiques...), de valoriser les petits éléments de patrimoine, d'améliorer la qualité des espaces et des bâtiments publics ou encore des opérations d'aménagement d'ensemble. Cela passerait par exemple concrètement par la reconstitution partielle ou complète de clos masures, la réhabilitation des fours et calvaires ou l'aménagement de petits espaces paysagers en entrée et sortie de territoire. Il en résulterait une prise de conscience collective du paysage, l'amélioration visuelle du cadre de vie et l'acquisition d'un réflexe « paysage » par les élus et les aménageurs.

La mise en œuvre effective de cette charte est donc essentielle.

Les ateliers de concertation ont mis en évidence qu'en dépit de ce potentiel touristique, le patrimoine naturel et architectural reste globalement peu identifié par la population, du fait notamment d'un manque de valorisation et de signalisation. Les débats ont ensuite abordé le fait que l'image industrielle du territoire occulte ces atouts liés au patrimoine naturel et architectural. Le territoire se pose d'ailleurs la question du classement « pays, ville d'art et d'histoire ».

## L'activité touristique

### Qu'en est il de la perception de la population ?

D'une manière générale, le tourisme apparaît comme une opportunité pour le territoire aux yeux de la majorité des personnes interrogées en 2007. Ce secteur serait à même de favoriser la création d'emplois, la préservation du patrimoine naturel et paysager, la valorisation du patrimoine architectural et culturel ainsi que le renouvellement de l'image du territoire.

Le potentiel touristique du territoire Caux vallée de Seine repose sur cinq atouts majeurs : EANA comme parc de loisirs innovant autour du développement durable, Lillebonne comme témoin de l'époque gallo romaine, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande comme lieu de vie et de développement économique, la tourbière d'Heurteauville comme refuge pour une faune et une flore protégées, Caudebec-en-Caux comme porte d'entrée sur le tourisme fluvio-maritime.

Toutefois, le tourisme au sein du territoire reste une activité naissante. D'une part, les touristes sont essentiellement des visiteurs français (ayant notamment des attaches locales) : ils représentent plus de 80% des visites des offices de tourisme, rattachés au Pays depuis 2007 (sur les 7500 demandes de renseignements sur sites, 3200 émanent de locaux, 2600 de français et 1600 d'étrangers). D'autre part, l'offre hôtelière s'est longtemps orientée vers les professionnels en activité. Le territoire compte 1904 lits d'hébergement, répartis entre les chambres d'hôtes (une vingtaine), les gîtes ruraux (une trentaine) et les hôtels (une dizaine). Cette évolution est confirmée par les ateliers de concertation qui affirment que l'offre hôtelière n'est plus majoritairement tournée vers les professionnels et il existe un bon maillage en milieu rural. De même l'Office du Tourisme reçoit bon nombre de demandes d'implantations d'hébergement en milieu rural, ce à quoi, les demandeurs sont redirigés vers Gîtes de France. La tendance à l'implantation de nouveaux hébergements en milieu rural s'est traduite par l'ouverture de 13 gîtes dans le secteur de Caux vallée de Seine en 2008. Ainsi, le développement de l'offre d'hébergement touristique, qui était jusqu'à présent plutôt manquante, connaît actuellement une bonne dynamique. Tout l'intérêt est maintenant de constituer un réseau et d'acquérir progressivement une image de « destination » et non plus d' « étapes ».

Les acteurs concertés lors des ateliers ont souligné l'importance de créer une complémentarité entre Eco-gîtes et EANA. En effet, les Eco-gîtes constituent le pendant d'EANA en termes d'hébergement et leur développement peut redynamiser certains clos masures.

D'autre part, la demande d'offre d'hébergement à destination des professionnels est en augmentation, ce à quoi le territoire doit répondre.

L'enjeu est aujourd'hui d'attirer davantage de touristes et de les inciter à prolonger leur séjour. Le projet EANA, qui devrait drainer 100 000 visiteurs par an, devrait constituer la « locomotive » de cette nouvelle offre et constituer le point d'entrée des autres richesses du territoire : le Parc Naturel Régional, la Voie Verte de la Vallée du Commerce (notamment autour de ses trois principaux pôles : Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon et Bolbec), les circuits du patrimoine « Histoires de Pays » qui retracent l'histoire de Bolbec,

Caudebec-en-Caux, Gruchet-Le-Valasse, Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon.

A cet égard, la proximité du littoral et de ses 8000 résidences secondaires représente une « zone de chalandise touristique » à exploiter.

Dès lors, la mise en place de l'office de tourisme intercommunal constitue un outil au service de ce développement touristique. Les participants à la concertation indiquent que son rôle consiste à coordonner les propriétaires de l'offre du territoire (musées, château, manoirs,...) qui ne travaillent pas encore ensemble. Précurseur d'un véritable pôle touristique, il favorise la synergie des activités des 3 offices de tourisme existants : globalisation de l'offre, information plus cohérente, promotion plus efficace... Il constitue un appui incontournable pour les adaptations implications du développement de l'activité touristique du territoire. Il s'agit par exemple de faire évoluer l'offre d'hébergement en termes qualitatifs, qu'il s'agisse des chambres d'hôtels, des chambres d'hôtes, des gîtes ruraux... Il s'agit également d'adopter une approche plus globale : favoriser les circuits courts entre production et consommation pour promouvoir la production locale et limiter les impacts environnementaux, prendre



en compte le handicap au travers de la promotion du label « Tourisme et handicap » et la pérennisation de la démarche de labellisation « Normandie qualité tourisme »... A titre d'exemplarité, l'Office de Tourisme a demandé la labellisation pour les 4 handicaps.

La professionnalisation du secteur touristique demande le développement de formations adaptées. C'est dans cette optique que 2 formations ont été mises en place en 2006 : un plan de formation du Comité de Liaison Inter Consulaire tourisme et une formation à l'attention des professionnels organisée par la Délégation Régionale au Tourisme, la Région et le Fonds Social Européen et assurée par les services de la Communauté de communes Caux vallée de Seine. Cette Formation Développement a bénéficié à une douzaine de professionnels du tourisme (hébergement, restauration). Par ailleurs, cette formation qui avait pour but de créer des synergies entre les professionnels s'est concrétisée à travers l'organisation des « rendez-vous du Printemps » : cette manifestation consistait à coupler les offres des professionnels (par exemple, un restaurateur qui accueille un atelier cuisine).

Les participants à la concertation ont souligné l'importance des guides touristiques dans l'attractivité touristique en complément d'une offre d'hébergement.

Le tourisme apparaît donc comme une opportunité de développement économique, qui reste à concrétiser, et au-delà comme un moyen de renouveler l'image du territoire. Les ateliers de concertation ont été l'occasion de rappeler que l'Office du Tourisme travaille avec les élus sur le schéma de développement touristique local. Quatre axes sont concernés répartis en commissions : tourisme vert, tourisme patrimonial, tourisme fluvial et tourisme d'affaires. D'autre part, le Conseil Général s'apprête à mettre en place une commission dont les missions seront de redéfinir les modalités de découverte du territoire.



Logo du label « Tourisme et Handicap »



Handicaps concernés

## L'identité de la Communauté de communes



En effet, l'identité de la Communauté de communes Caux vallée de Seine est étroitement liée à l'industrie. Cette réalité historique a tendance à occulter les atouts naturels, paysagers et culturels du territoire. Ainsi, l'identité de la Communauté de communes demande à être construite, afin d'éviter que l'image du territoire de Caux vallée de Seine ne se réduise à celle d'un territoire mono-industriel et peu attractif.

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

Les habitants perçoivent bien la double dimension de leur territoire à forte identité industrielle mais doté d'un patrimoine naturel important : 90,5% des personnes interrogées en 2007 s'accordent sur cette perception du territoire. Néanmoins, si les habitants de Notre-Dame de Gravenchon et de Caudebec-en-Caux tiennent à relativiser la spécialisation économique du territoire (plus de 20% d'entre eux ne sont pas d'accord avec cette idée), les habitants de Gruchet-le-Valasse s'accordent à 83% sur l'impact de l'industrie pétrochimique sur l'identité du territoire. D'autre part, 50% des personnes interrogées considèrent la Communauté de Communes comme un territoire où le cadre de vie est de qualité ainsi que les équipements et les services.

De plus, les événements ou les manifestations à dimension intercommunale, en dehors du Son et Lumière du Valasse, événement majeur, sont peu nombreux. On notera néanmoins la fréquence des événements au niveau des communes (fête de printemps, carnaval, fête villageoise, fête de la Nature...). C'est pourquoi le futur Contrat de Pays prévoit d'engager une réflexion en ce sens. Les débats de la concertation ont indiqué qu'il serait pertinent de réfléchir aux événements permettant de valoriser le territoire vis-à-vis de l'extérieur. Cela a aussi été l'occasion de rappeler que les aspects

culturels (impressionnisme, littérature, gastronomie...) sont également constitutifs de l'identité du territoire.

L'identité de la Communauté de communes s'illustre aussi à travers la définition d'un nouveau « visage » de l'Office du Tourisme reposant en grande partie sur EANA : refonte du logo, plan marketing, commissions de travail thématiques...

Enfin, la réussite d'une politique culturelle à l'échelon du territoire Caux vallée de Seine nécessite d'intégrer la problématique du transport dans la gestion de l'offre culturelle (transport événementiel et organisation du covoiturage notamment pour permettre l'accès à la culture des personnes habitant dans les communes rurales) et de développer les outils de communication et de promotion (information difficilement relayable puisque le territoire ne correspond pas à une couverture éditoriale des médias locaux).

## ZOOM SUR LES TERRITOIRES

### Lillebonne

- Un patrimoine culturel gallo romain peu valorisé, dont le plus grand théâtre / amphithéâtre antique au Nord de la Loire (appartient au Département)
- Présence du Parc des Aulnes
- Nécessité de conserver les coupures vertes et de valoriser les panoramas sur les vallées
- Deux musées (musée municipal et musée de l'Eglise du Mesnil)
- Centre Culturel Julibona : Saison culturelle, 6 jours de l'humour

### Notre-Dame-de-Gravenchon

- Présence du Parc de la vallée du Telhuet
- Présence d'une motte médiévale (ancêtre du château fort) sur le site de la Fontaine Saint-Denis dont les vestiges en pierre demandent à être valorisés (information, communication...)
- Forte image industrielle qui occulte le potentiel touristique
- Nombreuses manifestations culturelles et autres programmations importantes
- 3 établissements labellisés « Normandie Qualité Tourisme »

### Gruchet-le-Valasse

- Potentiel touristique lié à la présence d'EANA au niveau de l'Abbaye cistercienne
- Spectacle de son et lumière organisé sur le parc EANA
- Forêt et chemins de randonnées

### Bolbec

- Un important patrimoine industriel lié au textile
- Une identité très liée à l'industrie du textile, qui appelle un renouveau (présence de l'atelier du musée du Textile)
- Activité culturelle variée

### Caudebec-en-Caux

- Convention de partenariat avec le PNR des Boucles de la Seine Normande en 2003 pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Charte Européenne du

## POLITIQUES CLES DU TERRITOIRE

### Caux vallée de Seine

#### Contrat de Pays 2008-13 (en cours de définition)

- Mise en œuvre de la charte paysagère : achat d'un logiciel de suivi de l'état de l'environnement et de sensibilisation, aide à la reconstitution de Clos-masures du territoire, aide à la replantation de petits vergers sur le domaine privé et création de vergers et de squares communaux, aide à la sauvegarde du petit patrimoine bâti, aménagement de petits espaces paysagers, création d'une signalétique touristique homogénéisée, étude paysagère de Port-Jérôme 2 et de l'entrée de Port-Jérôme
- Schéma de développement culturel à l'échelle du Pays de Caux – vallée de Seine : recherche de cohérence et d'optimisation des moyens
- Création et production d'un nouveau son et lumière dans le cadre de l'Abbaye du Valasse
- Rénovation du Musée de la Marine de Seine
- Développement de la thématique gallo romaine sur Lillebonne
- Rénovation de la Maison des Templiers – Musée Briochet Bréchet
- Voie douce de la vallée du Commerce
- Densification de l'offre cyclable sur le Pays Caux - vallée de Seine
- Création du service d'escalas
- Achèvement des travaux pour l'escalas de Caudebec-en-Caux

#### Charte DD du Pays 2003-06

- Valorisation du patrimoine cauchois et notamment des clos masures
- Développement et modernisation des musées, mise en réseau et promotion des différents sites
- Créer une offre touristique moderne
- Diversifier l'offre de tourisme vert
- Développer le tourisme fluvial
- Développer une offre d'hébergement et de restauration de qualité
- Structurer les acteurs du développement touristique

#### Lancement d'une étude de marché sur l'hôtellerie par l'Office de Tourisme

### Autres échelles

#### Charte paysagère de la Vallée du Commerce 2003

- Rétablir les chemins ruraux, les talus et les haies
- Pérenniser les patrimoines du centre de Bolbec
- Sauvegarder et mettre en valeur le théâtre gallo romain de Lillebonne
- Conserver le grand et le petit patrimoine inventoriés

#### Schéma Directeur de la Vallée du Commerce 2001-20

- Définir les limites paysagères de Port-Jérôme, régénérer et planter des haies sur les marais
- Valoriser le site naturel de la Seine
- Valoriser l'identité des communes du plateau et des vallons qui

#### Tourisme durable

- Attrait touristique lié à la Seine
- Mise en lumière de l'église
- Restructuration complète envisagée du Musée de la Marine, seul lieu qui traite de la place de la Seine dans l'identité et l'économie du territoire.
- La fête du cidre (en septembre), créée il y a plus de 30 ans, a attiré 28000 personnes en 2003 et 32000 en 2005.
- Route panoramique en projet
- 5 établissements labellisés « Normandie Qualité Tourisme »

souhaitent conserver leur caractère rural

- Développer l'offre d'hébergement
- Mettre en valeur les équipements majeurs et promouvoir le patrimoine culturel existant
- Mettre en valeur le patrimoine : aménagement des lieux symboliques et fédérateurs (théâtre gallo-romain...), valorisation du patrimoine naturel et bâti

#### Charte Européenne du Tourisme Durable

Le PNR axe sa stratégie sur la mise en oeuvre d'actions spécifiques, notamment le tourisme de pleine nature, en accord avec les principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable

## AXE 3 : UN CADRE ET UNE QUALITE DE VIE POUR TOUTES ET TOUS UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

*Mieux vivre ensemble, c'est permettre à tous une qualité de vie quels que soient son genre, ses origines, son âge, sa santé ou son handicap... Un objectif essentiel est donc d'améliorer la réponse aux besoins essentiels des habitants, c'est-à-dire l'emploi, la formation et le logement mais aussi la santé, la culture et les loisirs*

### ENJEUX

- ENJEU 32 : REEQUILIBRAGE SOCIAL ET DEMOGRAPHIQUE
- ENJEU 33 : UN CHOMAGE IMPORTANT DES FEMMES, DES JEUNES ET PERSONNES PEU QUALIFIEES
- ENJEU 34 : DISPARITES SOCIALES MARQUEES DANS L'ACCES AU LOGEMENT
- ENJEU 35 : UNE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS QUI S'ORGANISE
- ENJEU 36 : UN CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE LIES AUX HANDICAPS A AMELIORER
- ENJEU 37 : UNE NECESSITE D'ANTICIPER LES BESOINS DE SANTE ET DE LOGEMENT FACE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION
- ENJEU 38 : ACCES AUX SOINS
- ENJEU 39 : DEVELOPPEMENT DE LA PREVENTION EN MATIERE DE SANTE
- ENJEU 40 : FORMATION ET PARCOURS DE REUSSITE
- ENJEU 41 : EQUIPEMENTS PUBLICS, UNE AMELIORATION DE L'OFFRE ET DE LA REPARTITION TERRITORIALE ET DE LA DESSERTE
- ENJEU 42 : UNE DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS INSUFFISANTE
- ENJEU 43 : LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE
- ENJEU 44 : SECURITE : UNE REPONSE GLOBALE ET EVOLUTIVE

Le territoire Caux vallée de Seine est caractérisé par des déséquilibres démographiques (pour la période 1990-99, le solde migratoire a été négatif : -2300 personnes) et sociaux, résultats de contrastes territoriaux existants entre les communes rurales et les pôles urbains.

Travailler au rééquilibrage apparaît essentiel, notamment pour la tranche de la population la plus fragile : faibles revenus, dépendance (handicap, vieillissement...). Ce rééquilibrage tient entre autre à l'offre de logements, d'équipements et de services publics (sociaux, santé, transports, scolaires...).

### L'accès durable à l'emploi

Les inégalités et situations de précarité que l'on peut observer sur un territoire sont, la plupart du temps, étroitement liées à l'accès au marché du travail.

Bien que le bassin d'emploi<sup>12</sup> se caractérise par un taux de chômage en baisse<sup>13</sup> (il était de 8,5% en 2006 contre 9,5% l'année précédente) et reste inférieur aux taux de chômage régional (9,8%) et national (9%), les emplois qu'il fournit sont polarisés sur le site de Port-Jérôme (un tiers de l'emploi salarié du territoire).

	2005	2006	Evolution
Zone d'emploi	9,5	8,5	Baisse de 1 point
Seine Maritime	10,5	10,3	Baisse de 0,2 point
Haute Normandie	10,3	9,8	Baisse de 0,5 point
France	9,6	9	Baisse de 0,6 point

Taux de chômage, source : INSEE (extrait de l'étude EFI, 2007)

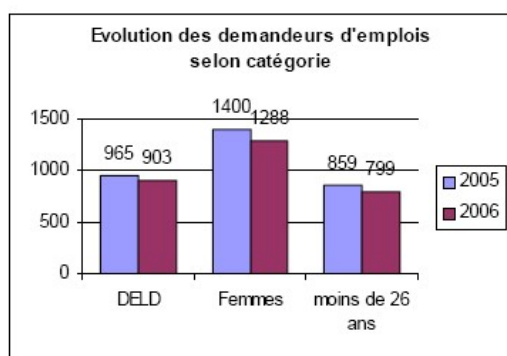
Les publics les plus confrontés au chômage sont

<sup>12</sup> A noter : la zone d'emploi INSEE de Lillebonne ne correspond exactement au territoire de la CVS (il ne comprend pas Bolbec et la moitié du canton de caudebec, et intègre Yvetot).

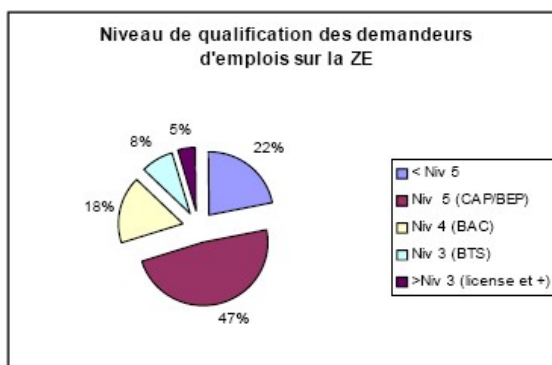
<sup>13</sup> Les hypothèses expliquant cette situation seraient l'augmentation des contrats aidés et un contexte économique favorable. Cette diminution des demandeurs d'emploi est plus ou moins visible selon les communes et s'est davantage fait sentir sur les secteurs de Bolbec et de Caudebec-en-Caux.

les femmes (55% des demandeurs d'emplois) et les moins de 26 ans (34% des demandeurs d'emplois). A cet égard, les participants aux ateliers ont souligné que le chômage des jeunes est plus marqué qu'au niveau national et que ce public bénéficie de moins de dispositifs d'accompagnement à l'emploi une fois atteint l'âge limite pour bénéficier des services des missions locales. Une cause probable est le manque de qualification (69% des demandeurs d'emplois ont un CAP, BEP ou une qualification inférieure) et la structure productive locale (niveau IV et plus de qualification recherché, pénibilité du travail...). Les métiers sous tension se retrouvent notamment dans le secteur des services aux entreprises et de la maintenance. On notera par ailleurs l'importance du travail temporaire, synonyme de précarité (44% des offres d'emploi sur le secteur de Lillebonne sont des CDD de moins de 6 mois).

L'atelier de concertation a mis en évidence les difficultés à analyser l'état du marché de l'emploi du fait de la non superposition des zones d'étude INSEE et des limites administratives de la CVS. Les participants ont indiqué leur souhait qu'une intervention en direction du Préfet soit faite pour y remédier. D'autre part, les migrations pendulaires liées à l'emploi faussent l'analyse du bassin d'emploi, il conviendrait de distinguer les salariés cauchois travaillant sur le territoire et en dehors.



Source ANPE Lillebonne et Yvetot



Source ANPE Lillebonne

Diagrammes extraits de l'étude EFI, 2007

Concernant les personnes les plus éloignées de l'emploi, le territoire s'inscrit dans la tendance régionale (25% de chômeurs de longue durée) et nationale (24%).

	Pays de Caux-Vallée de Seine	Haute-Normandie	France métropolitaine
<b>Chômeurs de longue durée</b>	<b>869</b>	<b>25 051</b>	<b>730 410</b>
<b>dont 1 à 2 ans</b>	<b>503</b>	<b>14 362</b>	<b>433 590</b>
Femmes	315	7 556	226 715
Moins de 25 ans	134	2 463	51 985
50 ans ou plus	49	2 272	79 213
<b>dont 2 à 3 ans</b>	<b>193</b>	<b>5 683</b>	<b>166 529</b>
Femmes	110	2 931	82 771
Moins de 25 ans	25	546	9 880
50 ans ou plus	33	1 327	42 609
<b>dont 3 ans et plus</b>	<b>173</b>	<b>5 006</b>	<b>130 291</b>
Femmes	102	2 391	62 271
Moins de 25 ans	11	171	2 959
50 ans ou plus	39	1 617	45 333

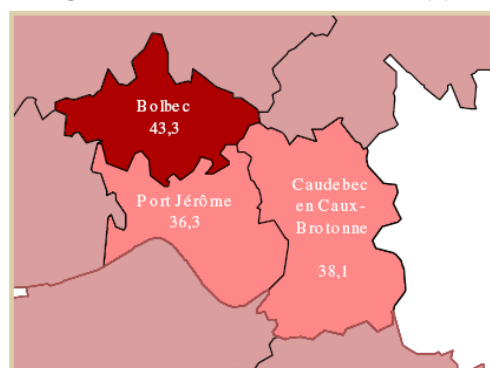
Chômeurs de longue durée au 30/09/2005, source : ANPE/DRTFP

On constate que le profil des chômeurs diffère selon la durée du chômage : si les femmes sont les plus touchées par le chômage de longue durée (61% contre 52% en région), la part des plus de 50 ans augmente avec l'allongement de la durée du chômage tandis qu'il se produit l'inverse pour les jeunes.

Indicateur de précarité, notons qu'en 2006, le nombre de bénéficiaires du RMI a augmenté de 7,7% (978 contre 902 en 2005) et le nombre de bénéficiaires à plus de 3 mois a également augmenté.

Pour autant, le territoire Caux vallée de Seine est moins confronté à la précarité que les autres Pays limitrophes et que la Haute Normandie (respectivement 4,4%, 6,2% et 7,1% de bénéficiaires du RMI). En revanche, au sein du territoire, on constate des contrastes relativement marqués, qu'il s'agisse du nombre de bénéficiaires du RMI (3,6% pour la Communauté de communes de Caudebec-en-Caux – Brotonne, 3,9% pour la Communauté de communes de Port-Jérôme et 5,5% pour celle de Bolbec), de la proportion des ménages non imposés ou encore du nombre de bénéficiaires des aides au logement (ALF, ALS et APL).

Part des ménages fiscaux non imposés dans le pays par communauté de communes en 2003 (%)



Sources : INSEE, DGI

Dans ce contexte, le développement d'activités économiques « locales » notamment basées sur les services à la population, le commerce, le tourisme... (Cf. Axe 1) prend toute son importance (d'autant plus que les participants à l'atelier soulignent l'ouverture des frontières européennes qui incite certaines entreprises de Port-Jérôme à passer des contrats de sous-traitance avec des entreprises d'Europe de l'Est).

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

L'enquête réalisée auprès de la population indique qu'une majorité partage le point de vue selon lequel il est nécessaire de développer le tourisme, les activités de service à la personne ainsi que de commerce et d'artisanat.

Il s'agit aussi de renforcer l'efficacité du maillage des services d'accompagnement à l'emploi. Celui-ci reposait jusqu'alors sur des espaces d'accueil de proximité (mission locale par exemple), les conventions signées entre certaines communes et l'ANPE et entre certaines communautés de communes et l'ANPE. Or, ce maillage présente des insuffisances en termes de couverture territoriale, notamment pour les communes rurales. De même, la cohérence et la visibilité des interventions des services liés à l'emploi sont impactées par la complexité des dispositifs (formation, emploi, insertion) et la pluralité des acteurs.

Les enjeux d'anticipation de l'évolution de la pyramide des âges comme celle du tissu économique renforce la nécessité de renouveler les collaborations à l'œuvre. Sur la base des atouts existants du territoire (dynamique partenariale du Service Public de l'Emploi Local...), le pôle Accompagnement vise à favoriser ce management global de l'emploi à l'échelle du territoire Caux vallée de Seine (mutualisation de l'information, appui aux projets pilotes et économie d'échelle, animation-coordination-médiation, rapprochement des actions de développement économique et des actions liées à l'emploi et à la formation, lien avec les entreprises pour le repérage des besoins en matière d'emploi et de formation et création de passerelles dans les trajectoires professionnelles.

Les débats des ateliers ont indiqué que le territoire peut accompagner des projets comme dans le cas de la démarche « entreprendre en coopérant » et fournir des aides au profit de la formation et de l'intégration à l'emploi. Il existe aussi, venant du département ou de certaines communes, le micro crédit social (aide les personnes pour l'insertion ou démarrer une activité). La CVS porte depuis juin 2007, une aide similaire. Le Département fournit également une aide financière à l'obtention du permis de conduire dont l'absence constitue souvent un frein à l'emploi. L'importance des transports en commun a été soulignée. D'autre part, l'évolution réglementaire en matière de BTP (HQE, aspects énergétiques) sont une opportunité pour le territoire mais la question se pose quant aux capacités du territoire de formations aux nouvelles techniques de construction durable.

La difficulté d'accès à l'emploi peut être également révélatrice d'un problème de discrimination, que ce

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

La discrimination des femmes est ressentie par la population sur le territoire.

soit à l'égard de populations minoritaires (étrangers, personnes handicapés), des femmes ou des seniors. Notons par exemple que le territoire Caux vallée de Seine présente un taux d'équipement en établissements de travail protégé pour adultes handicapés inférieur à la moyenne régionale et à l'ensemble des pays régionaux.

Toutefois, la prise de conscience de la nécessité de lutter contre les discriminations s'opère et des actions

exemplaires ont d'ores et déjà vu le jour. Une cellule d'accompagnement à l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics a été créée et cette méthodologie exemplaire a même été présentée à des territoires voisins. De plus, une formation a été organisée dans le cadre du projet ESPERE (Engagement du Service Public de l'Emploi pour Restaurer l'Egalité). En matière de handicap, l'offre de formation destinée à une meilleure prise en compte de celui-ci s'est illustrée en 2006 à travers les activités de Cap Emploi qui a proposé 69 prestations de formations à destination du public handicapé sur le secteur, essentiellement de remise à niveau pré-qualifiantes et qualifiantes. De même, sur 227 dossiers suivis en 2006, 87 personnes ont trouvé un emploi (dont 26 en CDI).

La Mission locale, bien que s'adressant avant tout aux 16-25 ans, travaille elle aussi sur les problématiques de discrimination et de parité (en lien avec le

**LUCIDE**  
Ensemble contre toutes les discriminations ...

dispositif LUCIDE).

Enfin, dans cette même continuité et de manière plus globale, il est prévu que des actions en faveur de la lutte contre les discriminations en matière d'emploi et de formation voient le jour d'ici 2008.

### Le logement et l'hébergement

Le territoire Caux vallée de Seine se caractérise par une demande locative sociale très importante, en évolution sur les dernières années.

La première raison est qu'il compte une proportion significative de ménages vulnérables et un nombre important de petits ménages (l'ancienne Communauté de communes du Canton de Bolbec compte  $\frac{1}{4}$  de ménages composés de personnes seules) et une proportion significative de ménages « sociaux ». Le diagnostic du PLH du territoire Caux vallée de Seine signale en effet que dans la Communauté de communes du Canton de Bolbec, 70% des ménages pourraient bénéficier d'un locatif

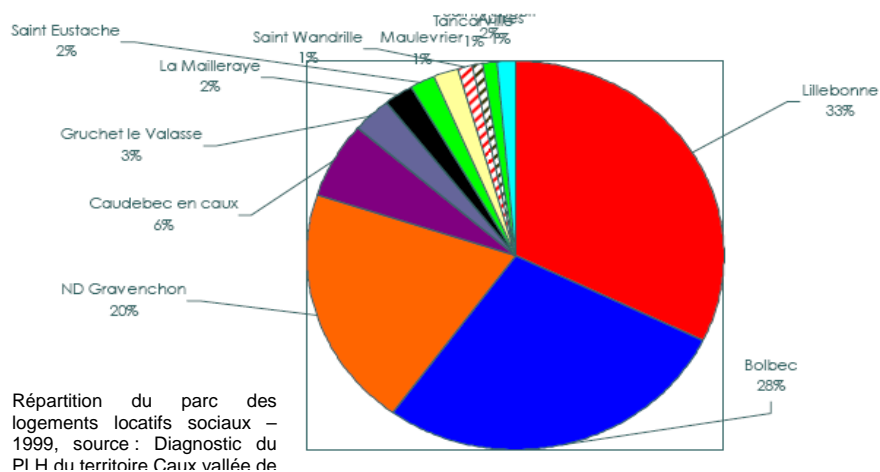
social dont 33% des ménages d'un locatif très social. De même, dans la Communauté de communes de Port Jérôme, 60% des ménages pourraient bénéficier d'un locatif social et 24% des ménages d'un locatif très social.

Afin de rendre ces logements accessibles aux populations qui rencontrent des difficultés, une offre locative sociale à « très sociale » demande à être développée, renouvelée, modernisée et mieux répartie (notamment sur les communes rurales).

Cette pression de la demande locative sociale révèle aussi une inadéquation du parc locatif privé. Ce parc est relativement ancien, voire très ancien. Le niveau de production du locatif privé a effectivement longtemps été en dessous de la barre des 10% de la production totale, même si l'on constate une reprise de l'investissement locatif privé depuis les années 90. Il en résulte des dérives possibles : des loyers très élevés dans le neuf ou très bas dans l'ancien (mais risque d'indignité). Les chiffres reflètent d'ailleurs cette tendance au « basculement » avec 600 demandeurs de logement social en instance actuellement logés dans le parc locatif privé.

L'intérêt d'une mise en place de contrats d'aide à la pierre pour augmenter le locatif aidé a été mis en avant dans les ateliers de concertation. D'autre part, certaines communes ont mis un place un dispositif « logement de première chance » pour permettre le début des parcours professionnels.

Le territoire Caux vallée de Seine est également confronté à des situations d'urgence. Les premiers éléments du diagnostic du PLH Caux vallée de Seine signalent que 200 demandeurs de logement social relèvent de la problématique d'hébergement (les situations allant de l'urgence à la sortie du dispositif). Disposer de structures d'hébergement d'urgence est donc nécessaire (la faiblesse de leur



### Qu'en est-il de la perception de la population ?

On constate au travers de l'enquête que si la majorité des habitants est favorable à la création de logements sociaux, 20% d'entre eux y sont opposés. Il apparaît donc que si un besoin en logement social se fait sentir sur le territoire, l'enjeu sera peut-être de mieux communiquer ou de communiquer autrement sur cette thématique afin de mieux la faire accepter. Cette enquête révèle aussi que la première préoccupation de la population est la question de l'accessibilité financière des logements.

nombre a été soulevée pendant les ateliers de concertation. Il devient également indispensable de trouver des réponses au manque de nouvelles formes d'hébergement social telles que les pensions de famille par exemple pour les familles qui n'arrivent pas à accéder à des logements « ordinaires ». De même, à mi-chemin entre hébergement et réinsertion, il est prévu de créer une maison relais sur 2 sites pour les personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire. Cet hébergement s'inscrit dans une logique de durabilité, sans limitation de durée d'occupation et offre un cadre semi-collectif associant convivialité et intégration sociale. Eviter l'engorgement de ces dispositifs implique néanmoins d'appuyer la fluidité de la chaîne du logement.

Enfin, certains publics nécessitent des réponses ciblées : c'est le cas des personnes dépendantes (notamment les personnes souffrant d'un handicap) pour lesquelles une adaptation du logement s'impose<sup>14</sup> ou encore des gens du voyage dont le mode de vie nécessite de prévoir des aires d'accueil équipées.

Face à ces enjeux, le PLH en cours de révision propose une politique communautaire visant l'harmonisation et la solidarité entre les communes (dépassant ainsi la simple somme des objectifs individuels des communes). Les objectifs devront ainsi répondre prioritairement au desserrement des ménages (entre 800 et 1350 logements en besoin), à l'accueil des populations nouvelles et prendre en compte le recyclage du parc existant.

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

Lorsque l'on l'interroge, l'adaptation des logements au besoin des publics semble constituer une des attentes principales de la population.

L'enquête auprès des habitants révèle également que les habitants sont sensibles à la réhabilitation de ce parc ancien.

D'autre part, ce point a été complété par les participants aux ateliers qui ont cité le Programme d'Intérêt Général. Celui-ci prévoit de répondre à l'insalubrité et l'inconfort des logements et il intègre un volet d'accès au logement en direction des jeunes publics. Ces derniers rencontrent des difficultés en raison surtout d'un manque d'informations sur les dispositifs dont ils peuvent bénéficier (portés entre autres par la Mission Locale). Il a été précisé que les collectivités peuvent également développer des systèmes de garantie.

Les ateliers ont aussi été l'occasion de définir les principaux points structurants de la question du logement :

- quelle consommation d'espace ?
- quelle est la demande des acquéreurs (pavillon, appartement,...) ?
- quelles capacités de la CVS à augmenter ses infrastructures et ses réseaux ?
- quelles sont les contraintes géographiques ?
- quelles planifications et réglementations en amont ?
- quelle importance donnée au logement dans les documents d'urbanisme ?

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

D'une manière générale, le logement est pour la population le principal facteur d'attractivité du territoire : il s'agit du secteur sur lequel agir afin de renforcer cette attractivité. Il s'agirait de travailler notamment à une meilleure accessibilité financière et adéquation aux besoins de la population.

<sup>14</sup> Arrêté du 17 mai 2006 relatif aux caractéristiques techniques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées lors de la construction et de l'aménagement des bâtiments d'habitation, concernant les bâtiments d'habitation collectif neufs et maisons individuelles neuves.

## La santé : une question d'équipements, d'offre de soins et de prévention

Il apparaît que l'offre d'équipements médico-sociaux du territoire Caux vallée de Seine est inégale selon la population concernée. Elle est correcte voire très favorable pour les adultes handicapés et les personnes âgées. Entre les foyers d'hébergement et les foyers de vie, les premiers bénéficient de 5,4 places pour 1000 adultes (en phase avec la moyenne régionale et la moyenne des pays). Le taux d'équipement en EHPAD, maison de retraite et unité de soins de longue durée à destination des personnes âgées est quant à lui de 142,6 pour 1000 (2<sup>ème</sup> position de l'ensemble des Pays de Seine Maritime, dont la moyenne s'élève à 113,47 pour 1000). Il a toutefois été précisé dans les ateliers que leur taux de remplissage est proche des 100%. Ceci renvoie au manque de personnels et d'équipements alors que la demande augmente et qu'elle ne peut être soutenue par les associations d'aide à domicile. Cela renvoie également à l'inadaptation des équipements par rapport aux besoins (maladies neuro-dégénératives notamment). Cette question est d'autant plus sensible en raison du vieillissement de la population dont le maintien à domicile posera problème.

Par contre, cette offre est moindre pour les enfants et jeunes handicapés. Seules des structures d'accueil pour déficients mentaux existent (absence pour les polyhandicapés, les handicapés moteurs, pas de service d'éducation spéciale et de soins à domicile). Il en ressort un taux d'équipement inférieur à celui observé en moyenne en Haute Normandie et dans l'ensemble des pays, respectivement 2,6 places pour 1000 contre 9,8 dans la région et 10,3 dans l'ensemble des pays. Le constat est similaire pour les établissements de travail protégé pour adultes handicapés : le territoire ne propose que 2,5 places pour 1000 personnes, ce qui est inférieur à la moyenne des pays (4,6 pour 1000). Ceci occasionne des délais d'attente très longs concernant les Centres Médicaux Psychopédagogiques.

On notera enfin la présence d'un centre de cure ambulatoire en alcoologie (il en existe 5 sur l'ensemble des pays) ainsi que l'absence de centre de soins spécialisé en toxicomanie.

Les participants aux ateliers ont exprimé des inquiétudes quant au maintien de l'hôpital de Lillebonne (concerné par le regroupement des structures hospitalières).

En matière de soins, la Haute-Normandie affiche une densité d'offre médicale inférieure à la moyenne nationale (dont la tendance est à la baisse, selon l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé). Cet enjeu est relativement sensible pour le territoire Caux vallée de Seine puisqu'il présente une densité d'offre médicale inférieure à cette moyenne régionale (exception faite des masseurs-kinésithérapeutes). Ceci

Les structures d'accueil pour enfance et jeunesse handicapées - Nombre de lits et taux pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans au 31/10/2005

Nombre de lits, places	Pays de Caux-Vallée de Seine	Ensemble des pays
Déficients mentaux	48	1 278
Polyhandicapés	0	190
Troubles du comportement	0	295
Handicapés moteurs	0	150
Déficients sensoriels	0	60
SESSAD <sup>(1)</sup>	0	362
Taux d'équipement global pour 1 000 personnes	2,6	10,3
Position par rapport aux pays	11/11	

Sources : DRASS, DDASS, INSEE - RP 1999 expl. principale  
<sup>(1)</sup> Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

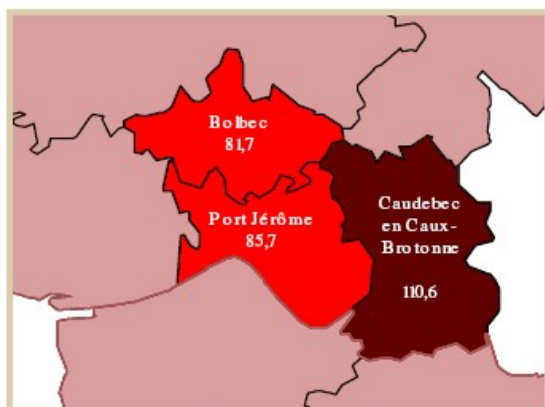
### Qu'en est-il de la perception de la population ?

L'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de la population en 2007 permet de recueillir les pratiques des habitants du territoire en matière de santé : exception faite de Gruchet-le-Valasse, la majorité des habitants du territoire ont leur médecin généraliste sur leur commune (dans 77,9% à 93,1% des cas). Les habitants de Gruchet-le-Valasse ne restent sur leur commune que dans 31,4% des cas, la majorité se rendant à Bolbec (43%). On notera que même lorsqu'ils consultent en dehors de leur commune, les habitants restent sur le territoire Caux vallée de Seine (seuls 1,9% se rendent par exemple au Havre).

Par contre, lorsqu'il s'agit de consulter un spécialiste, la majorité des personnes interrogées se déplace en dehors de leur commune. A cet égard, seulement 10,3% des habitants de Caudebec-en-Caux interrogés trouvent leur spécialiste sur place (là où les autres oscillent entre 18,2% et 24,4%).

dit, ce constat est à relativiser selon les professions concernées. Ainsi, par rapport aux pays haut normands, le territoire Caux vallée de Seine se place plutôt favorablement en termes de densité de médecins généralistes (les ateliers ont fait apparaître une baisse du nombre de médecins et qu'un enjeu se dégage en termes d'attractivité du territoire vis-à-vis des médecins) et d'infirmiers mais défavorablement sur les infirmiers et les chirurgiens dentistes. Enfin, des disparités existent au sein du territoire, entre les anciennes communautés de communes.

Densité de médecins généralistes installés dans le pays par communauté de communes au 31/08/2005



Sources : DRASS, DDASS, INSEE - RP 1999 expl. principale

Nombre et densité de professionnels de santé libéraux au 31/08/2005

		Nombre	Densité pour 100 000 hab
Pays de Caux-Vallée de Seine	Médecins généralistes	59	89,0
	Médecins spécialistes	19	28,6
	Infirmiers	45	67,9
	Masseurs-kinésithérapeutes	107	161,3
	Chirurgiens-dentistes	18	27,1
Haute-Normandie	Médecins généralistes	1 780	100,0
	Médecins spécialistes	1 083	60,3
	Infirmiers	1 301	73,1
	Masseurs-kinésithérapeutes	876	49,2
	Chirurgiens-dentistes	662	37,2
France métrop.*	Médecins généralistes	68 053	116,3
	Médecins spécialistes	52 551	89,3
	Infirmiers	60 720	103,3
	Masseurs-kinésithérapeutes	46 081	78,7
	Chirurgiens-dentistes	37 810	64,6

Sources : DRASS, DDASS, INSEE - RP 1999 expl. principale  
\* au 31/12/2003

Par ailleurs, les questions de santé nécessitent une prévention à deux niveaux : « classique », notamment à destination des jeunes en matière de lutte contre les dépendances (alcool, tabac...) et « spécifique », telle que la poursuite du traitement du risque sanitaire lié à la zone industrielle de Port-Jérôme. Le Carrefour Santé de l'Hôpital Fauquet à Bolbec apporte des réponses très concrètes en ce sens : en 2006, il a par exemple créé un groupe de travail sur l'accès aux droits des plus démunis. En effet, les pourcentages des bénéficiaires de la CMU de base (0,63%) et de la CMU complémentaire (4,85%) sont inférieurs aux taux régionaux (1,59% et 7,02% respectivement). Il a également organisé des interventions sur le thème des conduites addictives, des actions de prévention sur le SIDA et les MST dans les lycées.

Ce type d'outil de prévention, couvrant un grand nombre de problématiques de santé, apparaît d'autant plus primordial que les indicateurs de santé placent le territoire Caux vallée de Seine dans une situation défavorable par rapport à la France. Ce constat est valable pour la mortalité générale (avec 1039 décès pour 100 000 habitants, il se positionne en 2<sup>ème</sup> position des 11 pays que compte la Haute-Normandie), la mortalité par cancers (près de 35% des décès annuels masculins, contre 31,8% pour la France Métropolitaine) ou la mortalité prématurée (247 décès pour 100 000 habitants, contre 226 décès pour la France métropolitaine)<sup>15</sup>. L'étude sanitaire réalisée par la DRASS (cf. Axe 1 p 14) pourrait apporter quelques éclairages à ce sujet.

### L'éducation et la formation tout au long de la vie : un facteur d'attractivité

Formation initiale et formation professionnelle continue sont des leviers importants pour fixer les ménages et les familles sur un territoire, comme pour en attirer de nouveaux.

Un premier enjeu à considérer est celui de la répartition de l'offre de formation initiale. En la matière, le territoire Caux vallée de Seine se caractérise par une offre équilibrée, exception faite de la formation supérieure qui ne compte que deux cursus (BTS comptabilité et Certificat...). Ainsi environ 90% des communes

	% PCS défavorisées en 6 <sup>ème</sup>	% de boursiers en 6 <sup>ème</sup>	% d'élèves scolarisés en ZEP*
Pays de Caux-Vallée de Seine	55,5	23,2	0,0
Haute-Normandie	46,6	23,5	17,6
Ensemble des pays	49,4	22,6	14,7
Position par rapport aux pays	2/11	4/11	4/11**

\* uniquement public

\*\* ex-aequo avec les pays excepté le pays Havre Pointe de Caux Estuaire et le pays Hautes Falaises

Elèves en Zone d'Education Prioritaire et défavorisées – Année scolaire 2004-05 source : Rectorat de Rouen

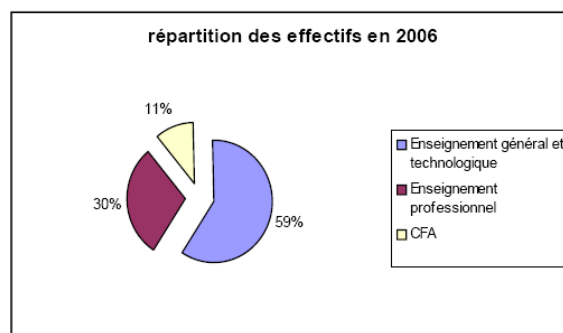
<sup>15</sup> ORS Haute-Normandie, septembre 2006

disposent d'écoles primaires et maternelles et bénéficient de la proximité de 6 collèges ainsi que de 3 lycées (dont un professionnel) sur le territoire. On notera d'ailleurs que les collèges comme les lycées connaissent une baisse récurrente des effectifs depuis 2002, du fait de la baisse démographique.

L'égalité des chances et la construction de parcours de réussite sont également des enjeux essentiels, surtout au regard du décalage existant entre le niveau de qualification du territoire et le niveau d'exigences des entreprises implantées (Cf. Axe 1). Cela est d'autant plus vrai qu'une forte proportion d'élèves est issue de foyers dont les parents appartiennent à une catégorie sociale défavorisée (55,5 % contre 49,4 % pour l'ensemble des pays). De plus, le taux de familles monoparentales bénéficiaires de l'API (Allocation de Parent Isolé) est de 14,3% pour 13,2% pour la région. Il apparaît dès lors important d'encourager ces jeunes à poursuivre leurs études. Cet objectif est d'ailleurs clairement formulé dans la politique académique.

A cet égard, la situation du territoire est relativement encourageante. On constate en effet que la proportion d'élèves en échec scolaire est inférieure à la moyenne régionale. Le taux d'élèves entrant en 6<sup>ème</sup> avec au moins 2 ans de retard (0,5 %) est inférieur au taux régional (0,6 %) et le taux d'élèves âgés de 16 ans scolarisés en collège (2 %) est inférieur à celui de la Haute-Normandie (2,9 %), éléments témoignant d'une bonne fluidité au collège : le retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup> a semble-t-il été résorbé. (Toutefois, les participants aux concertations externes ont indiqué que le pourcentage des élèves ayant un an de retard varie de 10 à 40% selon les communes). De plus, les taux de réussite en 2006 des baccalauréats général, technologique et professionnel étaient supérieurs à la moyenne académique, voire nationale : 85% pour le bac général (académie : 84,6%, France : 86,5%), 83% pour le bac technologique (académie : 70,8%, France : 77,2%), 79,3% pour le bac professionnel (académie : 78,6%, France : 76,8%).

Pour finir, les élèves issus de l'enseignement général et technologique comme ceux issus de l'enseignement professionnel poursuivent, dans leur majorité des études : licence, STS ou IUT pour les premiers (donc formation supérieure courte essentiellement) vers un bac pro ou un BTS pour les seconds. La concertation a permis de préciser que la poursuite des études après le bac se fait souvent en dehors du territoire dans le cadre des pôles universitaires de Rouen et du Havre.



Source : Etude EFI - 2007

Le territoire Caux vallée de Seine semble donc bien sur la voie de l'élévation générale du niveau de qualification.

Pour autant, certains publics demandent une scolarisation adaptée à leurs besoins particuliers. Il s'agit des élèves en grandes difficultés demandant un enseignement adapté et des enfants et jeunes souffrant de handicaps.

Les premiers représentent 4% des effectifs du territoire et sont en classe SEGPA ou en 3<sup>ème</sup> d'insertion (2006-2007). Ils sont orientés vers de l'enseignement général adapté (EREAS) ou vers une formation professionnelle diplômante visant une entrée rapide dans la vie active. Il ressort qu'une majorité des élèves issus d'une 3<sup>ème</sup> d'insertion poursuivent leurs études (grâce notamment au suivi du Pôle Accompagnement de la Mission d'Insertion). Dès lors, la fermeture de la dernière classe de 3<sup>ème</sup> d'insertion pose clairement le problème du devenir des élèves concernés par ce dispositif.

Peu d'informations sont disponibles sur les élèves en situation de handicap à l'échelle du territoire Caux vallée de Seine. Plus globalement, à l'échelle régionale, on note que malgré une politique volontariste en faveur de l'intégration scolaire conduite depuis une quinzaine d'années, la place des établissements spécialisés reste prédominante dans la prise en charge des enfants et adolescents handicapés. Et sur ce point, il ressort que le territoire Caux vallée de Seine est le moins bien équipé des pays de la région pour l'enfance et la jeunesse handicapée avec 2,6 places pour 1000 personnes âgées de moins de 20 ans.

A l'échelle de la Région, à la rentrée 2007, ce sont 3 098 élèves handicapés qui sont scolarisés dans le premier degré et 957 dans le second degré. L'enjeu central est d'augmenter encore la satisfaction de cette demande de scolarisation et de faciliter l'insertion de ces élèves accueillis dans le cadre de la scolarité ordinaire.

Pouvoir développer ses compétences ou en acquérir de nouvelles devient indispensable pour répondre aux mutations du travail et à l'évolution des métiers. La formation continue est indispensable pour y parvenir. Cet enjeu se traduit à l'échelle de l'individu qui doit se mettre en situation d'apprentissage et d'amélioration mais aussi de l'entreprise qui ne doit pas sous-estimer l'importance de la formation et de la gestion des compétences. Si, comme on l'a vu précédemment, le territoire dispose d'une offre de formation continue relativement large (8 organismes sont présents), il ressort pourtant que les dispositifs comme la validation des acquis professionnels (VAE) ou le droit individuel à la formation (DIF) sont peu utilisés par les entreprises et les salariés. La concertation a permis de préciser que la lourdeur de la procédure de VAE limite son utilisation. D'autre part, les participants aux ateliers ont quant à eux estimé que l'offre formation diplômante est limitée mais que pour répondre aux besoins des entreprises, l'apprentissage reste la piste la plus intéressante.

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

Lors du sondage de la population en 2007, l'adaptation des formations locales aux activités présentes sur le territoire apparaît comme un enjeu d'importance.

## La culture et les loisirs

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

En 2007, près de 60% des habitants du territoire sont satisfaits de l'offre culturelle. Pour autant les appréciations ne sont pas les mêmes d'une commune initiatrice à l'autre. Ainsi, 83,2% des habitants de Notre-Dame-de-Gravenchon estiment qu'il y a assez d'équipements culturels, contre 51,2% à Bolbec.

Les lieux et l'offre de culture et de loisirs se concentrent sur quelques villes du territoire : les salles Guy de Maupassant et Chantal Kiburse de Bolbec, le centre culturel Juliobona de Lillebonne (et son futur pôle musical dédié aux musiques amplifiées, aux nouvelles technologies et esthétiques chorégraphiques), le théâtre des 3 colombiers ou le café spectacle Arcade de Notre-Dame-de-Gravenchon, la salle Claude Laplace de Gruchet de le



Source : Cœur de Caux

Valasse... Depuis sa constitution, l'office de tourisme Caux vallée de Seine cherche à renforcer la coordination de l'offre culturelle et sa promotion à l'échelle du territoire Caux vallée de Seine. Il serait d'ailleurs utile d'approfondir cette question de l'offre à l'échelle de territoire (lieux, typologie d'activités, fréquence, fréquentation...) afin d'appréhender plus précisément les enjeux culturels du territoire.

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

Les habitants du territoire sont majoritairement positifs à l'égard des équipements et des activités sportives (entre 52% et 72% des personnes interrogées). Des divergences sont néanmoins à noter : 31% des habitants de Caudebec-en-Caux estiment que les équipements sportifs sont en nombre insuffisant (10,2% seulement à Notre-Dame-de-Gravenchon) ; 24% des habitants de Caudebec-en-Caux estiment que le choix d'activités en club n'est pas assez diversifié ; 33% des habitants de Lillebonne pensent que les équipements et clubs ne sont pas accessibles financièrement (31% pour les habitants de Caudebec-en-Caux).

Pour répondre à la faiblesse du niveau d'équipements sportifs à l'échelle intercommunale (certaines villes comme Bolbec, Lillebonne ou Notre-Dame-de-Gravenchon sont relativement bien dotées), le futur Contrat de Pays 2008-2013 prévoit de renforcer la couverture sportive du territoire en construisant 4 salles de sport communautaires (reposant, au passage, sur une démarche de type HQE) : les secteurs de la presqu'île de Brotonne, de Saint-Antoine-La-Forêt, de la Frenaye et de Beuzeville-La-Grenier. Il prévoit en outre la création d'un équipement sportif dans le cadre de la requalification du quartier de Fontaine Martel. On peut noter que sur le territoire, 23 communes (sur 47) adhèrent au dispositif Ludisports du Département pour développer la pratique sportive auprès des jeunes : 10 communes sur la Communauté de communes de Port-Jérôme, 10 sur la Communauté de communes du Canton de

Bolbec et 3 sur la Communauté de communes de Caudebec/Brotonne. Là encore se pose la question de l'accessibilité de ces dispositifs pour les personnes handicapées.

Les acteurs présents aux ateliers de concertation ne partagent pas le constat d'une faiblesse en termes d'équipements culturels et sportifs mais plutôt celui de la couverture du territoire, l'accessibilité financière et géographique pour tous. Quelques projets intercommunaux sont envisagés afin de compléter l'offre d'équipements. D'autre part, les Centres de Loisirs assurent une bonne couverture du territoire.

Un outil de lutte contre les inégalités de plus en plus indispensable est Internet, puisqu'il permet d'accéder à l'information (emploi, logement, aides diverses, culture...) et devient une compétence à part entière (au-delà de la maîtrise de l'outil informatique). Les Espaces Publics Numériques constituent à ce titre un levier potentiel ; actuellement en test sur 4 sites ruraux à vocation de proximité, leur fréquentation est très satisfaisante : non seulement elle a atteint 2500 visites et 320 inscrits en 8 mois mais on peut constater une grande diversité des publics qui fréquentent ces espaces. L'efficacité de ces espaces sera d'autant plus importante que leur maillage sera cohérent et qu'ils s'articuleront avec les EPN urbains dédiés à l'emploi, la formation et le développement économique.

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

A noter qu'en termes de lutte contre les inégalités dans l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, les habitants interrogés en 2007 estiment que les équipements publics ne sont pas suffisamment accessibles aux personnes souffrant d'un handicap.

## Les transports en commun

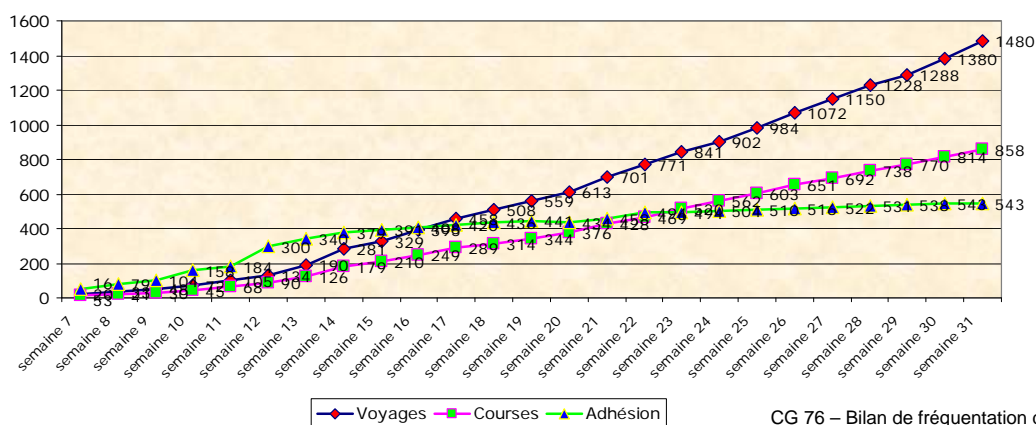
Enfin, l'accès aux différents services nécessite de se poser la question des modes de transports. Si la desserte par le réseau routier semble bonne, l'offre de transports en commun s'avère insuffisante pour permettre l'accès et les liaisons entre les différents pôles de la Vallée.

### Qu'en est-il de la perception de la population ?

Preuve en est de la faible utilisation des transports en commun par la population : seulement 16% des personnes interrogées en 2007 déclarent emprunter les transports collectifs. Des différences sont néanmoins à noter selon les communes : si à Caudebec-en-Caux, les habitants ont plus tendance à les utiliser (24%), à Gruchet-le-Valasse, seulement 11,4% les empruntent régulièrement.

Pour remédier à cette situation, depuis février 2007, le Département de Seine-Maritime a lancé un dispositif expérimental de transport à la demande (« Minibus 76 »), incluant une prise en charge à domicile sur les cantons de Bolbec, Lillebonne et Caudebec-en-Caux.

Le graphique ci-dessous illustre l'augmentation globale de la fréquentation du service de transport à la demande au cours de ses 6 premiers mois d'existence, à l'échelle du département. Qu'il s'agisse des adhésions comme des voyages ou des courses, les trois courbes reflètent la même tendance sur le département, traduisant un certain engouement des habitants. En revanche, en terme qualitatif, une étude approfondie mériterait d'être menée pour optimiser ce dispositif et s'assurer qu'il soit effectivement adapté aux personnes âgées et handicapées. Les ateliers de concertation ont d'ailleurs souligné que le projet abordait aujourd'hui une phase d'évaluation, à la suite de laquelle le service sera réajusté. Il est également rappelé que le Conseil Général a mis en place le transport à 2 € (depuis 2 mois).



CG 76 – Bilan de fréquentation de Minibus 76 - 2007

A l'échelle du territoire Caux vallée de Seine, les cantons de Bolbec, Caudebec-en-Caux suivent la tendance du département (respectivement 8,9% et 8,5% des courses effectuées) alors que Lillebonne et le 4<sup>ème</sup> canton utilisateur du service (10,5% des courses).

Du lundi 5 février au samedi 4 août 2007			
	Adhésion	Nb Voyages	Nb Courses
Valmont	79	183	99
Fontaine le dun	18	110	59
<b>Bolbec</b>	<b>43</b>	<b>88</b>	<b>76</b>
<b>Caudebec-en-Caux</b>	<b>40</b>	<b>101</b>	<b>73</b>
<b>Lillebonne</b>	<b>66</b>	<b>236</b>	<b>90</b>
Forges-les-Eaux	56	124	82
Neufchâtel	59	260	110
Londinières	47	162	93
Gournay-en-Bray	30	20	21
Argueil	17	69	51
Bellencombre	28	32	28
Saint Saëns	60	95	74
<b>TOTAL</b>	<b>543</b>	<b>1480</b>	<b>856</b>

CG 76 – Bilan de fréquentation de Minibus 76 - 2007

Le succès du Minibus 76 est cependant à relativiser car ces 3 cantons sont les plus peuplés de la Seine-Maritime. A titre d'exemple, le canton qui utilise le plus ce service est le canton de Neufchâtel qui compte deux fois moins d'habitants que le canton de Bolbec.

Le développement de l'offre de transport en commun à l'échelle intercommunale est d'autant plus important qu'il peut être le seul moyen de transport pour certains publics. En effet, le manque de mobilité peut se révéler être un frein à l'accès à l'emploi ou à la formation. Sur le territoire, le déficit de transport touche principalement les jeunes et adultes en formation par apprentissage ou par alternance, ainsi que les personnes suivant un programme d'insertion à l'emploi et les travailleurs en intérim excentrés des pôles urbains.

[D'autre part, l'inadaptation de l'offre de transports en commun vis-à-vis des personnes âgées, handicapées et à mobilité réduite a été mise en avant dans le cadre de la concertation. Une association a développé un service de transport pour les personnes à Mobilité Réduite mais celui-ci est payant.](#)

Notons enfin que l'articulation des compétences rend la gestion des transports en commun difficile : les transports interurbains relèvent de la compétence du Conseil Général (il a par exemple permis l'amélioration du cadencement de la ligne 20 traversant la vallée du Commerce) tandis que les transports intra-urbains dépendent des communes (par exemple, Notre-Dame-de-Gravenchon a créé son propre service de transport à la demande). A l'heure actuelle, la Communauté de communes Caux vallée de Seine n'a donc pas de réel impact sur la politique des transports sur le territoire, si ce n'est de faire avancer certaines réflexions (covoiturage mis en place par le Département et la CVS...).

[La concertation a permis de faire ressortir le souhait des élus communautaires de se voir attribuer une délégation en matière de transports interurbains.](#)

## La sécurité

Les enjeux en matière de sécurité sont marqués par la dimension à la fois urbaine et rurale du territoire Caux vallée de Seine. Les zones urbaines sont celles qui sont le plus exposées à la délinquance. Les zones périurbaines le sont beaucoup plus ponctuellement et les zones rurales sont essentiellement confrontées à une délinquance de passage (proximité du Havre).

Comme pour le département, il semble que la délinquance soit globalement à la baisse. En effet, la Seine Maritime a connu en 2006 une baisse de 3% de la délinquance (dans la lignée de la moyenne nationale). Il s'agit (à cette échelle) essentiellement d'atteintes aux biens (70% des actes), les violences aux personnes étant minoritaires (14% mais en hausse par rapport à 2005) et les infractions

économiques et financières étant les moins nombreuses (8,5%). Toutefois, une question a été soulevée lors de la concertation : la baisse des chiffres en termes de sécurité est elle due à la séparation des statistiques concernant l'incivilité et la délinquance ? Les chiffres de la sécurité routière affichent des résultats positifs, qui dépassent la moyenne nationale : -7,5% d'accidents (contre -4,6% à l'échelle nationale), -18% de tués (-10,8% au niveau national) et -14% de blessés (-5,1% pour le reste du territoire).

Du ressort de la Communauté de communes Caux vallée de Seine, la Police Municipale Intercommunale (PMI), récemment créée et intervenant sur 15 communes, se fonde sur une approche transversale de la sécurité et un dispositif évolutif. La médiation apparaît comme une dimension essentielle à intégrer à la mission de cette police, de même que le partenariat avec des acteurs clé de la sécurité et de la sphère sociale. Cette collaboration avec la Police Nationale, les bailleurs, l'Education Nationale, ... permettrait par exemple de créer un observatoire de la sécurité publique. Le caractère évolutif du dispositif définit repose quant à lui sur la notion de police de proximité (redonnant sa place au garde champêtre par exemple) et la logique d'intervention graduée, notamment en milieu urbain.

Les ateliers de concertation ont révélé que des interrogations émergent quant à l'impact réel de la PMI qu'il n'est pas possible d'évaluer au vu des données chiffrées actuelles. Toutefois, la création de la PMI permet une meilleure couverture du territoire et une présence horaire plus importante dans les deux centres urbains. Par ailleurs, il conviendrait de préciser la réflexion concernant les comités locaux de prévention de la jeunesse ainsi que l'utilisation des alternatives à l'incarcération.

## ZOOM SUR LES TERRITOIRES

### Lillebonne

- Emploi : une antenne de CAP Emploi (réseau d'organismes spécialisés dans l'insertion des personnes handicapées), 1 Agence locale pour l'emploi
- Logement : 48,5% de logements locatifs aidés, 21 logements dits de « 1<sup>ère</sup> chance » gérés par le biais d'une convention entre le CCAS et la Seine Manche Immobilière, logements d'urgence gérés par le CCAS
- Santé :
  - 1 hôpital, 1 clinique, 1 maternité
  - 1 SMUR, 1 service PASS (Permanences d'Accès aux Soins de Santé) au centre hospitalier de Lillebonne
- Education et formation :
  - PEL mis en place dans la ville pour donner envie à des enfants de s'impliquer dans des activités qu'ils n'ont pas l'occasion de faire
  - Un système d'aide aux devoirs
  - Contrat temps libre, activités péri-scolaires, dispositif ludisport / Vacan'sport
  - Minibus municipal destiné aux activités périscolaires/parascolaires des enfants
- Cultures et loisirs :
  - Médiathèque Juliobona : salle de spectacles, 1 ludothèque, 2 spectacles annuels gratuits pour les scolaires
  - Complexe aquatique ludique, centre de loisirs
- Services à la population
  - 1 Relais Assistantes Maternelles, 1 crèche, 2 halte-garderies
  - Services administratifs dispersés, Maison des associations
- Sécurité : un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Social :
  - Emmaüs, Banque alimentaire
  - Une borne CAF, Contrat enfance CAF

## POLITIQUES CLES DU TERRITOIRE

### Caux vallée de Seine

#### Contrat de Pays 2008-13(en cours de définition)

- Projet de création d'une Maison Relais sur 2 sites à Bolbec et Lillebonne
- Reconstruction et extension de la maison de retraite de Notre-Dame de Gravenchon
- Mise en place d'une politique gérontologique coordonnée à l'échelle du Pays de Caux – vallée de Seine
- Création d'un pôle musical à Lillebonne (musiques amplifiées, nouvelles technologies, prise de son...)
- Amélioration de la couverture sportive du territoire en équipements sportifs : construction de 4 salles de sport communautaires
- Requalification du Quartier Fontaine Martel : création d'un équipement sportif
- Déploiement d'espaces publics numériques
- Mise en place d'une politique locale en faveur des personnes en situation de handicap

### Autres échelles

#### Schéma Directeur de la Vallée du Commerce

- Réalisation de logements très sociaux dans le cadre des programmes HLM
- Réaliser une étude de la demande d'urgence pour localiser une seconde structure d'accueil
- Mise en place d'un dispositif « logement première chance » (cf. expérience de

### **Notre-Dame-de-Gravenchon**

- Emploi : un chômage qui se concentre dans les quartiers les plus fragiles
- Logement : 34% de logements sociaux
- Santé : un EHPAD (Maison du Telhuet)
- Education et formation :
  - 1 Contrat Educatif Local mis en place depuis la rentrée 1999/2000
  - 1 Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF (se substituant aux contrats enfance et temps libre)- - 1 Projet Educatif Local
- Cultures et loisirs :
  - Une piscine attractive
  - Cinéma des 3 Colombiers faisant office de salle de spectacles
  - Présence de la médiathèque la plus importante du territoire
  - 1 salle de spectacles et un centre de loisirs (l'Arcade)
  - 1 cinéma / théâtre (Les 3 Colombiers)
- Services à la population : un Relais Assistantes Maternelles
- Sécurité : un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

### **Gruchet-le-Valasse**

- Logement : 11% de logements sociaux
- Santé :
- Education et formation : Des contrats temps libres et des contrats enfance avec la CAF.
- Cultures et loisirs : Nombreuses activités proposées par la Maison Pour Tous et les associations sportives locales. La MPT met également à disposition une ludothèque et un accueil périscolaire
- Services à la population : espace cyber proposé à la Mairie
- Sécurité : un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

### **Bolbec**

- Emploi : un site d'accueil au service des demandeurs d'emploi (service ASSEDIC)
- Logement :
  - 30% de logements sociaux
  - 2 projets de ZAC impliquant des bailleurs sociaux et des bailleurs privés
  - 28,7% de logements locatifs aidés
- Santé :
  - Le Carrefour Santé a mené un atelier sur l'équilibre alimentaire auprès de jeunes en difficulté d'insertion (CEFAP) et a animé un bar à eaux lors d'un tournoi sportif
  - 1 hôpital, 1 hôpital de jour pour enfants
- Education et formation :
  - 1 Projet Educatif Local
  - Signature d'un contrat Enfance avec la CAF pour développer les modes de garde et soutenir les actions éducatives (ex : Bébéthèque)
  - Signature d'un contrat temps libre avec la CAF pour offrir des loisirs de qualité aux 6-14 ans
  - 2 lycées professionnels
  - Aides scolaires après la classe dans chacun des 9 quartiers de Bolbec
- Cultures et loisirs :
  - Projet de pôle artistique (hors musique et danse) avec un déploiement hors Bolbec
  - Une Maison de Quartier et un équipement de ville

### Lillebonne)

- Construction de logements HLM de type PLA ou PLAI suivant les revenus des ménages
- Diversifier le parc de logements, rechercher une plus grande souplesse des modes de gestion

### Projet de l'Académie de Rouen 2004/2007

- A l'école, rejoindre en 3 ans le niveau national à l'entrée au CE2 et en 6<sup>ème</sup>.
- Au collège, stabiliser le taux de redoublement de 3<sup>ème</sup> qui s'est rapproché du niveau national, diminuer les décrochages et sorties du système éducatif, pour le passage de 3<sup>ème</sup> en 2<sup>nde</sup>, réduire l'écart systématique de 2 points avec la moyenne nationale (58%, France : 60%)
- Au lycée, en fin de 2<sup>nde</sup>, réduire d'au moins de moitié l'écart avec la moyenne nationale pour le passage en 1<sup>ère</sup>, augmenter les orientations vers les séries générales en particulier S et L
- Au lycée professionnel, diminuer les décrochages et les ré-orientations, rattraper le taux national de scolarisation des 16-19 ans notamment par une augmentation des demandes de poursuite d'études au niveau IV et III.

- 1 cinéma
  - Présence d'un espace informatique internet ouvert au grand public
- Sécurité : 1 Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Social : une partie de la population confrontée à la paupérisation

#### **Caudebec-en-Caux**

- Emploi :
- Logement : 32% de logements sociaux
- Education et formation :
- Cultures et loisirs :
  - un cinéma
  - Dispositif Ludisports
  - Une piscine ouverte 2 mois par an
- Services à la population : fréquentation légèrement en baisse de la Maison des Services Publics mais prestations en hausse
- Social : des niveaux de vie contrastés (CSP)

## AXE 4 : LA GESTION RESPONSABLE DU TERRITOIRE UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET DES ACTEURS LOCAUX ENGAGES

*L'eau, l'air, l'énergie, le sol sont des ressources précieuses. Leur préservation est l'affaire de tous les acteurs du territoire, tant au niveau de l'utilisation qu'ils en font que des quantités qu'ils consomment. Mais la gestion responsable du territoire passe également par le comportement exemplaire des élus et des services de la Communauté de communes Caux vallée de Seine et la volonté des acteurs locaux à s'engager concrètement en faveur du développement durable*

### ENJEUX

- ENJEU 45 : GESTION ECONOMIQUE ET COHERENTE DE L'ESPACE
- ENJEU 46 : MAITRISE DES RUISSELLEMENTS EN MILIEU RURAL ET EN MILIEU URBAIN
- ENJEU 47 : GESTION DE L'ASSAINISSEMENT
- ENJEU 48 : QUALITE DE L'AIR, L'ENJEU DE LA MOBILITE DOUCE INTRA-URBAINE
- ENJEU 49 : POURSUITE ET AMELIORATION DE LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS
- ENJEU 50 : UNE REGION PRODUCTRICE D'ENERGIE MAIS EMETTRICE DE GES
- ENJEU 51 : RESPONSABILISATION DU FONCTIONNEMENT ET DES PRATIQUES DE TOUTES LES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MATIERE DE DD
- ENJEU 52 : UNE CULTURE DE LA COOPERATION TERRITORIALE
- ENJEU 53 : UNE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE EN CONSTRUCTION
- ENJEU 54 : SENSIBILISATION ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

### **1 - Assurer un aménagement durable du territoire**

L'ensemble des ressources du territoire est impacté par les activités humaines. Qu'il s'agisse du sol, de l'eau, de la biodiversité ou encore de l'air, les réponses à apporter dépassent les logiques « sectorielles » de par les impacts croisés qui existent. S'inscrire dans une logique de cohérence et d'articulation avec les documents de planification actuels (Schéma Directeur, Charte développement durable, SAGE...) et à venir (SCOT...) est dès lors incontournable.

#### **Le foncier**

Le développement du territoire Caux vallée de Seine est consommateur d'espace foncier : l'industrie requiert des locaux tout en générant des friches industrielles, l'agriculture a nécessité un remembrement des parcelles afin d'accroître sa productivité... Parallèlement, l'urbanisation concurrence les activités économiques de par l'accroissement des besoins en logements, équipements et services. Outre la consommation d'espace, les sols supportent des pollutions non négligeables du fait de l'infiltration de substances toxiques industrielles et agricoles.

Pour répondre à ces enjeux, le Schéma Directeur de la Vallée du Commerce a fixé des orientations structurantes pour l'avenir du territoire : définition d'une organisation de l'espace optimale pour faire coexister les activités, destination générale des sols, maîtrise du foncier en faveur de la protection d'espaces naturels sensibles, comme les zones de ruissellement... Il donne également comme objectif d'encourager la réhabilitation des sites pollués (Cf. p 13), afin de les prendre en compte dans les projets d'aménagement. A l'échelle du territoire, l'inventaire des sites pollués se révèle complexe : grande diversité de situation, évolution de la connaissance sur les pollutions qui remet en question le caractère « non polluant » de sites déjà identifiés. [La concertation a mis en avant le rôle de certaines entreprises en termes de pollution des sols dont la réhabilitation suppose des moyens financiers et logistiques conséquents. La question de la dépollution et de la remise en état de l'ancien site de Gaz de France a été soulevée notamment pour savoir si des outils juridiques existent obligeant la société à cette remise en état.](#)

On notera qu'en cohérence avec ce Schéma Directeur, l'Etablissement Public Foncier de Normandie et les Communautés de communes de Port Jérôme et du Canton de Bolbec ont signé deux

Conventions d'Action Foncière (CAF) en 2006. L'objectif est de faciliter la préparation des projets d'aménagement, d'assurer des conditions de négociation optimales et de mener une action régulatrice sur le marché foncier. Sept opérations ont ainsi été inscrites dans le cadre de ces CAF et la Communauté de Caux Vallée de Seine a décidé de poursuivre cette action.

La Charte Paysagère propose quant à elle des recommandations opérationnelles sur la mise en conformité des PLU et PADD ainsi que des outils de maîtrise du foncier.

Déoulant de ces objectifs politiques, les ateliers de concertation ont soulevé la question des acquisitions foncières dans une optique de gestion des inondations.

De nombreuses réalisations ont vu le jour en cohérence avec le Schéma Directeur, le SAGE et la Charte Paysagère : l'ouverture à l'urbanisation du site d'activités de Saint-Jean-de-la-Neuille / Bolbec, la réalisation d'EANA, l'élaboration et le suivi de PLU (12 PLU approuvés, 23 PLU en cours d'élaboration), la réalisation de 6 carte communales (alternative au PLU pour les petites communes), le PLH (des conventions d'actions foncières ont été mises en œuvre en 2006 pour faciliter l'acquisition des terrains, 40 ha destinés à du logement diversifié).

Lors de la concertation, les participants ont souligné l'importance des acquisitions foncières permettant la réalisation de mesures compensatoires aux opérations d'urbanisme. Ces acquisitions présentent toutefois des difficultés.

Les ateliers ont permis de développer le sujet de l'agriculture. Les exploitants sont soumis à une forte pression foncière. D'ailleurs du fait de la valeur économique et environnementale des propriétés agricoles, certains agriculteurs développent une agriculture peu polluante. Le taux d'exploitations biologiques est faible (0.5% de la Surface Agricole Utile contre 4% au niveau national et 12% en Autriche par ex) mais on constate que la labellisation des exploitations - labellisations différentes qui correspondent plus à l'agriculture raisonnée qu'à des labels bio - se développent. Le Département et le GRAB disposent toutefois d'outils financiers de sensibilisation à l'agriculture biologique et mettent des animateurs à dispositions pour l'accompagnement à la reconversion en bio des exploitations. La Région apporte quant à elle une aide pour la valorisation de cette agriculture biologique. Une piste de développement de l'agriculture biologique pourrait être la mise en place de telles exploitations sur les périmètres de captage pour l'alimentation en eau potable afin d'y développer une activité non polluante.

Signalons enfin qu'il existe un animateur de bassin versant depuis 2002 (actif sur les 310 km<sup>2</sup> du bassin versant de la Vallée du commerce). En 2006, il est intervenu auprès de 39 communes pour mettre en application les préconisations du SAGE, par exemple en contribuant à 12 dossiers d'urbanisme et 8 schémas d'assainissement.

### **Les paysages et espaces naturels et la biodiversité**

Le territoire Caux vallée de Seine dispose d'un patrimoine naturel riche, reposant sur cinq types de paysages : les fonds de vallée (milieux humides), les coteaux boisés (forte densité végétale), les vallons bocagers (diversité biologique liée à la succession des milieux différents), les champs ouverts du plateau de Caux (clos masures constitués par les arbres) et la vallée de la Seine (terrasses alluviales notamment).

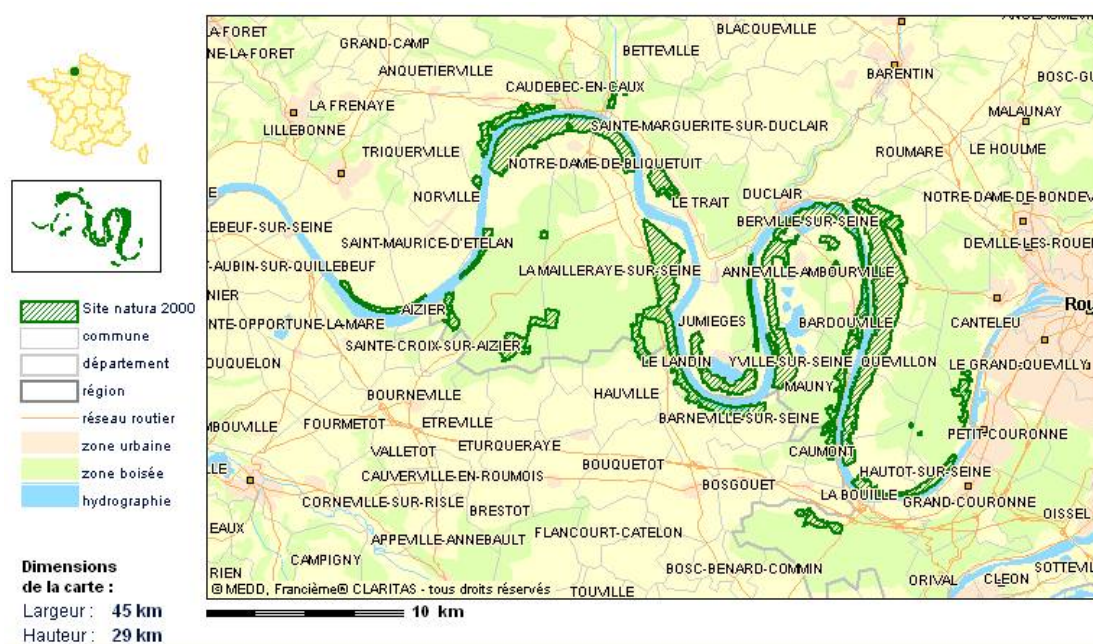
Des secteurs particuliers ressortent. Il s'agit d'abord de la Boucle de la Seine Cauchoise. Celle-ci compte une mare forestière exceptionnelle (Catelière), de vieilles pinèdes et de grands plans d'eau intérieurs à l'avifaune développée (Boucle de Caudebec-Le Trait). Vers Villequier, on notera le cœur évidé d'un pli faillé (l'amphithéâtre de Villequier), l'ancien trajet souterrain du Hannetot ainsi que le boisement original constitué par la couronne d'ifs en bordure de falaise. La boucle Petiville – Saint – Maurice – d'Etelan – Norville est enfin particulièrement intéressante pour ses terrasses d'alluvions anciennes, ses prairies humides, ou encore sa flore de vasière saumâtre (scirpe...). Un second secteur présente une richesse faunistique et floristique non négligeable : le Caux central, structuré autour de la vallée de la Rançon (prolongement de la faille de Villequier, bois calcicoles et à orchidées, faunes des prairies humides, diversité des chauves-souris, forte densité d'oiseaux nicheurs dans la roselière) et du pôle forestier du pays de Caux (Vallée de Sainte-Gertrude et forêt de Maulévrier – Sainte – Gertrude) qui se caractérise par une des prairies maigres (richesse botanique),

une avifaune variée autour du chêne et de la hêtraie et une variété d'oiseaux liée à la présence de grands massifs, de zones en exploitation ou en régénération. Le troisième et dernier secteur est celui de la gouttière cauchoise : au niveau de la vallée du Commerce et vallon de Bébec on retrouve la plus importante cicatrice du soulèvement tertiaire en Pays de Caux, trois niveaux crayeux à ammonites, ainsi que des générations de sables et argiles tertiaires piégés. Entre Lillebonne et Tancarville, sont notables l'exutoire sud de la gouttière cauchoise, l'anse de Radicatel qui constitue un immense réservoir naturel d'eau, et le boisement typique des ravins.

La concertation a mis en évidence les problématiques auxquelles est confrontée actuellement la vallée du Commerce. La remise en état de cet espace demande une intervention lourde (moyen financier et travaux). L'agence de l'eau prévoit alors un équilibre chimique en 2015 et un équilibre écologique à partir de 2027.

La qualité et l'intérêt de ces espaces ont nécessité la mise en place de protections réglementaires ou sont plus simplement recensés en ZNIEFF et réserves naturelles. Ainsi, les boucles de la Seine Avale sont classées en sites Natura 2000. Des habitats naturels d'intérêt communautaire, espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial (oiseaux et mammifères) sont ainsi présents sur Villequier, Vatteville-la-rue, Saint-Nicolas-de-Bliquetuit ou encore Notre-Dame-de-Bliquetuit. De même, une partie du territoire est couverte par la Parc Naturel Régional des Boucles de Seine Normande. A ces sites privilégiés s'ajoutent des Réserves Naturelles Nationales (Bois des écluses à Tancarville-le-Bas...) et Volontaires (Vallon du Vivier à proximité du Château de Tancarville), ainsi que des Espaces Boisés Classés.

La concertation a permis à la DIREN de préciser qu'elle dispose d'une base de données cartographiques appelée CARMEN recensant les zones de protection, les inventaires. Cette connaissance des milieux est complétée par l'observatoire du Parc Naturel Régional Boucles de Seine dont les travaux accordent une importance particulière aux « corridors écologiques ».



Boucles de la Seine Aval – Portail Natura 2000 – MEDAD 2007 (extrait simplifié des informations transmises à la Commission européenne au 30 juin 2007)

La préservation et la valorisation de ce patrimoine sont essentielles pour appuyer le potentiel touristique, la qualité du cadre de vie et l'identité du territoire. Dans cette optique, le Schéma directeur a clairement défini les grandes lignes de la conservation des milieux ayant à la fois un intérêt écologique et identitaire (voir infra ses objectifs dans « les politiques clés »).

Dans sa première phase, il a par exemple favorisé la mise en valeur de la rivière du Commerce, le renforcement de la trame verte et l'amélioration de la protection des coteaux boisés via un durcissement du POS. De même, la Charte Paysagère de la Vallée du Commerce se positionne comme un outil fédérateur. Elle propose ainsi un programme d'actions au service de l'affirmation d'une trame verte du territoire agissant directement sur les opérations d'aménagement. Elle accorde



Les besoins en eau potable sont essentiellement domestiques (plus de 2/3) et industriels (un peu moins d'1/3, sans compter les forages exploités directement et la fourniture d'eau industrielle), sachant que cette consommation peut augmenter d'environ 15% lors d'une année sèche (en période de pointe). A l'heure actuelle, la production d'eau industrielle par la Générale des eaux s'élève à 33 millions de m<sup>3</sup> par an dont les plus gros clients sont la CODAH (Communauté d'agglomération havraise) et le GIE Esso Energie. C'est pour cela que les futures implantations sur le site de Port-Jérôme et la zone industrialo-portuaire du Havre devront essayer de soulager les prélèvements de la ressource en eau souterraine en les remplaçant par des prélèvements dans la Seine. Ce point est d'autant plus sensible que cette usine arrive en fin d'exploitation et que des travaux sont nécessaires (fin de la délégation de service public en 2014), dont l'opportunité et la faisabilité ne sont pas encore validées. [La concertation a souligné l'importance d'une politique de consommation raisonnée d'eau pour l'exploitation industrielle et de sa réutilisation. Certaines entreprises en sont conscientes.](#)

En définitive, les espaces de captages semblent toujours en phase avec les besoins en eau, mais les impératifs de rendement de distribution comme de qualité des eaux brutes restent d'actualité.

Rappelons également que la rivière du Commerce est le réceptacle de rejets industriels et agricoles. La mauvaise qualité de l'eau (classe 3) est justifiée par la présence de 13 substances actives de pesticides dans les eaux de surface en 2005. [Ce point a été soulevé lors de la concertation : en effet, la pollution aux phytosanitaires y a été affirmé comme la problématique principale en termes de qualité de l'eau malgré la volonté affichée des exploitants de pratiquer une agriculture raisonnée. D'autre part, les collectivités ont un rôle d'exemplarité à jouer par l'utilisation de phytosanitaires moins polluants ou organiques.](#)

De plus, la rivière du Commerce est l'exutoire de 4 Stations d'Épuration (STEP) en partie amont et de 7 STEP en partie aval. Qui plus est, elle est concernée par le risque de pollution diffuse lié à l'absence de raccord d'habitations dispersées à une STEP. Ainsi, les objectifs de qualité n'ont pas été atteints, malgré l'amélioration des traitements des STEP et le respect des normes de rejets d'effluents fixés par des arrêtés préfectoraux. C'est pourquoi la généralisation des réseaux séparés et une meilleure gestion des eaux pluviales constituent des enjeux essentiels pour la préservation du milieu aquatique. Le territoire connaît enfin d'importants problèmes de ruissellement des eaux lié à l'imperméabilisation des sols (notamment Lillebonne et plateaux). La Vallée du Commerce dans son ensemble est également très sensible. On notera également que la Haute-Normandie est la seconde région française en termes de nombre de coulées de boue par 100km<sup>2</sup>.

[Le phyto assainissement a été abordé lors de la concertation : il n'est pas autorisé cependant il a été mis en œuvre dans le cadre par exemple de la réalisation d'une maison dans l'Eure pour laquelle une autorisation d'urbanisme a été délivrée. Le phyto-assainissement est un point délicat : ce type de gestion pose problème en hiver puisque l'activité végétale est moins importante. Les saules sont intéressants cependant ils sont consommateurs d'espace : pour une capacité de traitement de 800 équivalent habitant il faut planter 4 Ha de saules et se pose la question du fonctionnement en hiver. Il est important de faire des normes sur la récupération d'eau et le phyto-assainissement. Aujourd'hui certains habitants créent leur système sans faire appel à des spécialistes ce qui représente un danger environnemental potentiel. Le phyto-assainissement peut constituer un complément à l'assainissement classique mais ne constitue pas une solution de remplacement.](#)

Le Schéma Directeur de la Vallée du Commerce prend en compte de nombreux objectifs « eau », dont beaucoup ont été repris et étoffés par le SAGE (Cf. infra « les politiques clés »).

Elaboré en 2003, le SAGE de la Vallée du Commerce signalait que l'entretien des milieux aquatiques était assuré de manière très inégale selon les tronçons du fait de la multiplicité des intervenants, de l'absence de plan d'ensemble, du manque de cohérence entre les actions, etc. Il préconisait donc lui aussi de coordonner les différentes compétences « eau » pour les fédérer à moyen terme. C'est ainsi que le Syrival (Syndicat des rivières de la Vallée) a été créé en 2004 pour gérer les 49 km de rivières de la vallée du Commerce de Bolbec à Port-Jérôme et de Tancarville à Norville. Il utilise des techniques de génie végétal pour restaurer les berges, il a créé de petites zones humides pour servir de champs d'expansion des crues, ...

Poursuivant la logique de fédération et d'harmonisation de la gestion de l'eau, les compétences des acteurs du territoire ont été regroupées dans un seul service de la Communauté de communes Caux vallée de Seine, au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le SAGE propose un état des lieux quantifié, des orientations (santé, ouvrages curatifs, préservation, avec des exemples localisés comme le parc des aulnes à Lillebonne) puis des actions thématiques (ex : programme de réalisation des bassins d'orage).

De nombreux projets ont déjà été réalisés avec succès dans le cadre du SAGE. Parmi les plus complexes : le déplacement et l'aménagement de la Rivière du Commerce en fond de vallée en lien avec le projet EANA (phytorestauration de la qualité de l'eau, restauration des zones d'expansion des crues et zones humides sur 13ha), l'organisation et l'uniformisation de la gestion, les études de la conduite d'évitement, projet phare de 4,5M€ à fort enjeu économique et sanitaire.

On peut également citer d'autres exemples de réalisations récentes :

- la remise en herbe et la création de fascines à Saint Eustache la Foret,
- la création d'une prairie inondable et de casiers ralentisseurs à Norville, d'une mare tampon à Bréauté.
- plus de 200 agriculteurs ont été sensibilisés en 2006 à la lutte contre le ruissellement (31ha concernés par le semi de ray-grass dans l'interrang de maïs, 904 ha pour la campagne de couverture hivernale des sols, en augmentation).
- la restauration de la rivière Bolbec (appelée Commerce sur d'autres parties de son parcours) derrière la piscine des Cannetons à Bolbec pour offrir "un site vitrine de la rivière, en milieu urbain".
- la création d'une ripisylve à Lillebonne et la restauration de berges
- les travaux d'amélioration du réseau de l'usine d'eau industrielle, pour limiter les fuites.
- 3 nouveaux bassins de rétention ont été mis en service sur la Communauté de communes de Port-Jérôme, portant leur nombre à 52
- un exercice de gestion de crise inondation a été organisé et a démontré la bonne réactivité de la cellule de crise ainsi qu'une communication efficace entre les techniciens du Syrial et les services techniques en charge des bassins d'orage.

En accord avec ces éléments ci-dessus, la concertation a mis en avant l'importance des phénomènes des accidents pluviométriques qu'il est nécessaire d'intégrer dans tout plan de gestion efficace. Il est nécessaire de privilégier l'hydraulique douce (espaces verts multifonctionnels incluant des bassins d'orage par exemple, la récupération des eaux de pluie). Ce constat est partagé mais des interrogations subsistent quant aux modalités de mise en œuvre et d'accompagnement dont peuvent bénéficier les collectivités aussi bien que les habitants.

De nombreux efforts ont donc été accomplis collectivement, et bien d'autres sont programmés. Toutefois, les progrès sur la qualité de l'eau et des milieux seront constatés sur le moyen et le long terme. La mise en œuvre de la conduite d'évitement pourrait accélérer le processus.

## L'air



Vue générale sur la zone industrielle de Port-Jérôme, source : PPA de Port-Jérôme, 2007

En matière de pollution de l'air, le territoire Caux vallée de Seine est confronté à une double problématique. La première, spécifique, est liée aux activités industrielles présentes sur le territoire (Cf. Axe 1 p 14). La seconde, commune à de nombreuses villes françaises, est celle des émissions de gaz à effet de serre provenant du bâtiment (chauffage...) et des transports (personnes et marchandises).

Un point sur la situation locale a été fait lors des concertations. Le territoire de CVS n'échappe pas à la problématique française de dépassements réguliers du taux de SO<sub>2</sub>, mais s'y ajoute celle du taux de CO<sub>2</sub>. Sur le territoire se pose la question du degré d'avancement de la mise en place du système de quotas d'échanges d'émissions. L'ampleur des impacts du CO<sub>2</sub> sur le territoire n'est pas connue. Il existe des outils pour avoir une première vision de la situation au niveau de la CVS. Avec un soutien financier de la région et l'ADEME à hauteur de 70%, la collectivité est désormais en mesure de réaliser un bilan carbone territorial. Il y aura dans l'avenir la possibilité de mettre en place un suivi de cette démarche.

Ce territoire se caractérise également par une carence de stratégie liée aux transports (absence de PDU, PDA, PDE, PLD). La problématique du transport est pourtant fondamentale sur ce territoire et plus généralement en termes de développement durable. En effet la CVS est le carrefour de 2 grands axes : Est-Ouest (Le Havre-Rouen) et Nord-Sud (Le Plateau-Rive gauche de la Seine). Il faut aussi rappeler que la thématique « transport » est un axe fort du Grenelle de l'environnement, des contrats

de projets Etat/Région, du Programme européen. Une vision stratégique du transport consistera à valoriser les transports alternatifs (le fluvial notamment) et l'intermodalité. Cette stratégie pourra s'appuyer sur les études réalisées par l'AURH, Notamment l' « étude sur le déplacement des ménages ». Il faut aussi prendre en compte la saturation d'infrastructures et d'axes routiers comme le pont de Tancarville avec la création d'échangeurs.

Dans le contexte actuel du changement climatique, il devient pourtant incontournable de se préoccuper de la qualité de l'air au travers des questions énergétiques, de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans l'habitat comme dans les activités économiques et de la gestion des transports. Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) approuvé sur le secteur de Port-Jérôme marque une avancée en ce sens de par les mesures de réduction des sources de pollution atmosphérique qu'il propose. Dans cette optique la définition d'une stratégie globale d'efficacité énergétique, mettant en cohérence les actions existantes et stimulant la mise en œuvre d'actions structurantes, apparaît incontournable.

Les évolutions proposées par le PPA misent sur des mesures de surveillance de la qualité de l'air (mesure des émissions et des nuisances des torches, impact sanitaire de la population atmosphérique urbaine...), des mesures de réduction des émissions (oxydes d'azotes...), des mesures d'aménagement (mise en place d'un cadastre des émissions...) et des mesures d'information (communication sur les effets de la pollution atmosphérique...).

Principaux polluants connus	Principaux constats
Dioxyde de soufre	Dépassements des valeurs limites
COV	Interrogation sur l'impact sur la santé Précurseurs ozone
Oxydes d'azote	Connaissance des émissions insuffisantes Précurseurs ozone
Particules en suspension	Interrogation sur l'impact sur la santé
Ozone	Pics de pollution
Métaux toxiques	Interrogation sur l'impact sur la santé
HAP	Interrogation sur l'impact sur la santé
Monoxyde de carbone	Problématique Habitat mal connue

PPA – synthèse des constats (extrait de perspectives – Avant / après) - 2003



**Dioxyde de soufre**  
2007

résultats exprimés en microgrammes par m<sup>3</sup>

	Lillebonne	Notre-Dame-de-Crauenchon	Gruchet-le-Valasse
<b>Moyenne annuelle</b>	5	21	4
Moyenne journalière maximale	44	138	32
Date du maximum journalier	22-avr	01-jul	15-janv
Moyenne horaire maximale	520	1007	174
Date du maximum horaire	11-mars	14-mars	22-avr

Moyenne annuelle 2006 (pour mémoire)	6	22	5
Moyenne horaire maximale 2006 (pour mémoire)	346	902	805

**Valeurs limites : 125 µg/m<sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 3 jours par an ou 350 µg/m<sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 24 heures par an.**

Nb de dépassements de 125 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière	0	5	0
Nb de dépassements de 350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire	3	27	0

Valeurs limites définies dans le décret n° 2002-213 du 15 février 2002

## La gestion des déchets

La responsabilisation des acteurs tient également compte de la question des déchets, qu'ils soient ménagers ou industriels. La gestion et la valorisation de ces derniers demeurent un objectif régional important, largement repris dans les politiques menées sur le territoire Caux vallée de Seine (Schéma Directeur de la Vallée du Commerce).

Les communautés de communes qui ont aujourd'hui fusionné assuraient jusqu'alors toutes les trois une collecte sélective en porte à porte et une collecte par apport volontaire.

Le Parc Naturel Régional Boucles de Seine a pu indiquer, lors des ateliers de concertation, qu'il mène une démarche visant à globaliser et mutualiser la gestion des déchets sur son territoire, notamment la croissance des dépôts sauvages. Environ 40 entreprises diverses y participent. Une étude a été finalisée et différentes modalités d'actions ont été proposées.

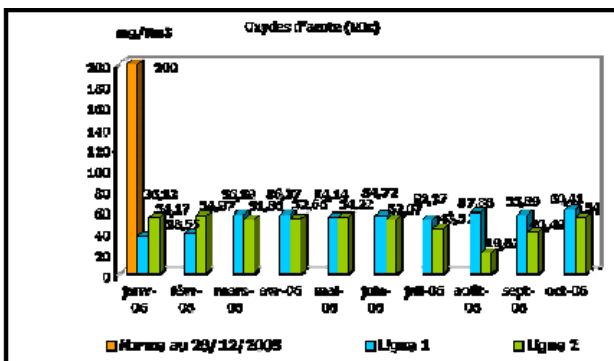
En termes de production de déchets, on constate que le volume global du tonnage collecté a tendance à se stabiliser (entre 2005 et 2006, baisse d'environ 1% pour les anciennes communautés de communes de Port-Jérôme et de Caudebec-en-Caux / Brotonne<sup>16</sup> mais augmentation de 5% pour la Communauté de communes du Canton de Bolbec), quand la moyenne nationale est légèrement à la baisse. Ainsi, la production moyenne par habitant approche les 400 kg/an, contre environ 360 kg/hab/an au niveau national. Le tonnage de déchets recyclables est quant à lui en hausse (entre 0,8% et 3,5%<sup>3</sup>), tout comme le taux de recyclage (respectivement 18,5%, 21% et 32% pour les anciennes communautés de communes de Port-Jérôme, du Canton de Bolbec et de Caudebec-en-Caux / Brotonne). Les refus de tri oscillent entre 15% et 17% sur les trois communautés de communes, ce qui constitue une meilleure performance que la moyenne nationale située à 20%.

### Qu'en est-il de la pratique de la population ?

L'enquête menée auprès de la population en 2007 révèle que près de 100% des habitants du territoire déclarent trier leurs déchets quotidiennement. Ce tri se porte davantage sur le verre, le papier/carton et les plastiques, les pratiques de compostage étant plus marginales (elles concernent un peu plus de 60% des personnes interrogées).

Concernant l'apport volontaire, les habitants ont accès à 5 déchetteries (Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon, Bolbec, Maulévrier-Sainte-Gertrude et La Maileraye-sur-Seine), à des colonnes de récupération de papiers-journaux et des colonnes à destination du verre. Ces déchets apportés sont en grande partie valorisés (80% de valorisation matière par exemple pour l'ancienne Communauté de communes de Port-Jérôme). Il existe par ailleurs des gisements d'activités liés à la valorisation (Cf. Axe 1 page 11), qu'il s'agisse d'activités d'économie sociale et solidaire (filière « textile ») ou du traitement des déchets industriels spéciaux (Eco Huile).

La concertation a abordé la question des déchets de type particulier. Les déchets amiantés des particuliers font l'objet d'une récupération en apport volontaire via une benne. Aucune modalité concernant les déchets de chantier n'existe et la collecte des déchets de soins de l'hôpital n'intègre aucune démarche durable particulière telle que la valorisation ou le tri. D'autre part, l'hôpital ne gère pas la collecte des déchets des professionnels de santé extérieurs à l'hôpital.



Extrait des mesures d'analyse des émissions de gaz d'Ecostu'air – Rapport 2006

L'élimination des déchets produits est, quant à elle, assurée par l'usine d'incinération Ecostu'air (gérée par le Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire). En 2006, environ 80% de déchets collectés sont ainsi incinérés. Mise en service en 2004, l'usine Ecostu'air est située au cœur de Port Jérôme II, ce qui comporte un triple avantage : il s'agit d'une zone à vocation industrielle, elle occupe une position centrale par rapport au territoire, à proximité de la Seine et l'acheminement des déchets (CODAH) par voie fluviale est possible et est pratiquée aujourd'hui à raison de 10 000 tonnes comme précisé lors de la concertation. Cependant ce moyen de transport est plus onéreux que la

route. Ecostu'air assure une valorisation énergétique des déchets incinérés par la production de vapeur (118 000 Mwh par an, au-delà de la satisfaction de ses propres besoins énergétiques). Elle permet également la valorisation matière, notamment des mâchefers...

La concertation a souligné l'importance de considérer la gestion des déchets dans leur ensemble. Aujourd'hui le SEVEDE (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire) regroupe 6 collectivités. Afin de diminuer les quantités de déchets, il faut d'abord les réduire à la source. La REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est un outil financier incitatif pour aider les ménages à être plus responsables. De son côté l'Ademe a édité 2 livrets

<sup>16</sup> Chiffres 2004.

« acheter et consommer mieux » et « les déchets des ménages » qui aide à identifier la meilleure manière de gérer ces déchets. Sur le territoire de CVS, 3 ambassadeurs de tri sont des relais pour informer le public. Ils travaillent avec les scolaires car le changement de comportement peut être initié à travers eux. Il est enfin rappelé que la CVS travaille à l'harmonisation fiscale de la collecte des déchets.

## L'énergie

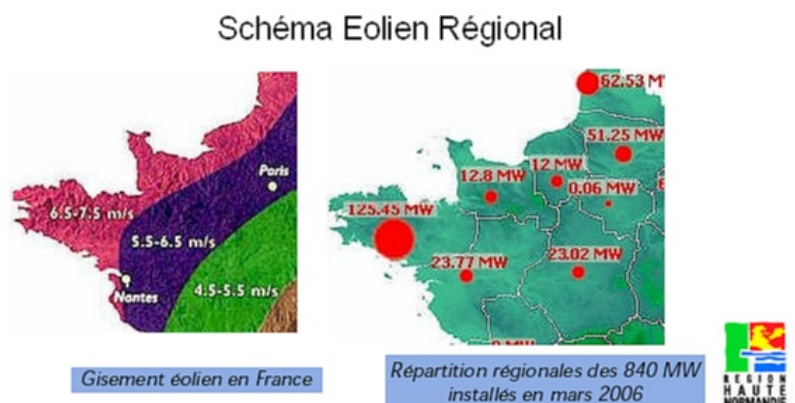
Le territoire doit faire face à des problématiques que l'on retrouve dans la plupart des régions françaises : la maîtrise des consommations et l'efficacité énergétique dans toutes les politiques sectorielles, la « responsabilisation » des acteurs économiques et des consommateurs, le développement de l'autonomie énergétique par la production décentralisée et par le recours aux sources d'énergie inépuisables ou renouvelables.

*L'usine BENP Lillebonne construite en 2006 est une unité de production de bioéthanol de blé qui a permis le maintien de 115 emplois de la Sodex. L'entreprise exploitera la trimodalité de Port Jérôme.*

D'autre part, la concertation a permis de préciser les axes sur lesquels appuyer une politique énergétique : il s'agit de considérer la performance énergétique en s'appuyant sur trois éléments : la sobriété, l'efficacité des systèmes et des enveloppes, les énergies renouvelables.

En matière d'énergie, le contexte Haut-Normand est particulier : la Haute-Normandie est la première région française émettrice de GES (gaz à effet de serre) compte tenu de la structure de son économie. Elle est également une grande productrice d'énergie, essentiellement par l'implantation de deux centrales nucléaires et d'une centrale thermique (10% de la production nationale d'électricité) et d'unités de raffinage de pétrole (35% de la capacité française, une partie étant implantée sur le territoire Caux vallée de Seine). On notera que la région possède un potentiel éolien important, notamment grâce au littoral de la Seine Maritime et aux plateaux céréaliers du département de l'Eure. Cependant, ce potentiel est peu exploité (contrainte paysagère...) : en 2006, seul le parc éolien d'Assigny (6 machines de 2 MW unitaire), est en fonctionnement. Il a été précisé lors de la concertation que l'usine Ecostu'air mène des études de faisabilité concernant l'éolien et également le photovoltaïque dans l'optique de faire évoluer le site vers l'autoconsommation, voire vers une production permettant de dégager des surplus (bâtiment à énergie positive).

L'élaboration du Plan Climat-Energie de la Région Haute-Normandie a fait l'unanimité, aussi bien en Conseil Régional que pour l'avis rendu en décembre 2007 par le Conseil Economique et Social Régional. La mise en œuvre du plan se fera selon les axes « économie, formation, sensibilisation, recherche » et sur une coopération infra et interrégionale forte : il faut donc s'attendre à une déclinaison sur le territoire, le dispositif prévoyant des aides.



Si l'on peut signaler sur le territoire plusieurs réalisations qui prennent clairement en compte ces problématiques (constructions HQE, valorisation énergétique des déchets, suivi des consommations d'équipements à Bolbec, panneaux solaires à Lillebonne, géothermie à EANA ...), il n'y a pas à ce jour de suivi ou de politique coordonnée au niveau du territoire.



Vatteville la Rue, source : Diagnostic du PLH du territoire Caux vallée de Seine, 2007

Pour autant, la question énergétique est progressivement prise en compte dans le domaine du logement (représente en moyenne 25% des émissions de gaz à effet de serre d'un territoire). Jusqu'à présent, les documents de programmation ne témoignent pas d'une prise en compte

systématique de cet enjeu. Pour autant, des initiatives ont déjà été menées, qu'il s'agisse d'intégration, de la prise en compte de la Haute Qualité Environnementale (nouveau quartier résidentiel à Notre-Dame-de-Gravenchon ...) ou de l'incitation des particuliers et des aménageurs à mettre en place des systèmes d'économie d'énergie (Lillebonne). La programmation portée par le PLH en cours révision reposera notamment sur des critères de qualité « développement durable » et « performances énergétiques ».

La concertation a permis de préciser les actions d'ores et déjà en cours en termes de politique énergétique. En premier lieu la signature d'un contrat de territoire avec la Région permet le financement de travaux de rénovation thermique à hauteur de 54%. D'autres aides financières portent sur l'utilisation des énergies renouvelables (aide de 3,5Euros/Watt pour une installation de 15 kW maximum, une aide de 500 euros pour une installation photovoltaïque. Il a été précisé que les économies générées par l'utilisation de ces énergies permettent de diminuer le coût de leur mise en place. Au sujet des transports, le territoire est face à des marges de manœuvre importantes, notamment pour le développement des transports en commun. L'agriculture est considérée par les participants aux ateliers de concertation comme un secteur fortement consommateur où d'importantes marges de progression sont possibles.

## **2 - Favoriser l'engagement des acteurs locaux**

Pour influencer sur le territoire Caux vallée de Seine et la qualité de vie de ses habitants, les actions entreprises au titre du développement durable impliquent la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs du territoire. A cet égard, la Communauté de communes Caux vallée de Seine nouvellement formée a pleinement conscience de son rôle pour impulser cette gouvernance innovante.

### **La Communauté de communes Caux vallée de Seine, un engagement de la collectivité pour mieux mobiliser le territoire**

Susciter l'adhésion, faire évoluer les pratiques, s'inscrire dans une logique de résultats ou encore mettre en œuvre des partenariats efficaces ne se décrète pas. L'enjeu pour la Communauté de communes Caux vallée de Seine est donc de créer les conditions pour une mobilisation de son administration pour mieux susciter celles de ses partenaires et usagers.

### **Qu'en est-il de la pratique de la population ?**

Pour près de 90% des habitants interrogés en 2007 estiment réaliser des gestes quotidiens en faveur des économies d'énergie. Le réflexe le plus développé est celui d'éteindre les lumières des pièces inoccupées (90%) alors que l'achat d'appareils économes en énergie reste relativement limité (un peu de plus de 50%).

On note également que l'isolation du logement est davantage prise en compte par les habitants de Lillebonne (juste après l'extension des lumières), Notre-Dame-de-Gravenchon (en 3<sup>ème</sup> position) et Gruchet-le-Valasse. Au-delà de l'économie d'énergie, cette action est importante pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (le chauffage est un poste important de consommation d'énergie fossile).

En matière d'énergies renouvelables, la filière bois énergie semble rencontrer un intérêt tout particulier, notamment à Gruchet-le-Valasse où par ailleurs 9% des habitants interrogés ont une chaudière à bois.

Par les initiatives qu'elle prend et le mode de fonctionnement qu'elle adopte, la Communauté de communes Caux vallée de Seine met progressivement en oeuvre le développement durable à son échelle.



La fusion des trois communautés de communes a été l'occasion de définir une organisation reposant sur une approche de management public territorial. Structurée autour de 6 pôles, fondée sur une approche projet, elle favorise la logique de résultat et le décloisonnement des réponses apportées aux enjeux du territoire. La création du Pôle Accompagnement (Cf. Axe 3 p 35) qui vise à contribuer, en lien avec la Région et l'Etat, à ce management global de l'emploi à l'échelle du territoire Caux vallée de Seine en est un exemple. La nouvelle administration bénéficie d'atouts pour pleinement prendre la mesure de ces nouvelles compétences. Tout d'abord, elle peut s'appuyer sur une culture existante de la coopération. Ensuite, son service des Ressources Humaines (Pôle Gouvernance) se positionne comme un accompagnateur et à un facilitateur du changement : appui du Comité de direction, élaboration de contrats de mission (formalisant des missions transversales), parcours d'intégration, formation ou encore communication interne sont autant d'outils et de leviers d'ores et déjà mobilisés.

Cette évolution se caractérise également par l'attention croissante portée à l'évaluation. Celle-ci s'envisage à l'échelle de l'administration, par la mise en place d'un contrôle de gestion, comme à celle des projets (SAGE...).

La définition et l'adoption récente de la Charte d'Eco-responsabilité formalisent aussi cet engagement opérationnel et partenarial. Elaborée en concertation avec les équipes municipales des 5 communes initiatrices de l'Agenda 21 local et la collaboration de toutes les communes du territoire, elle propose une entrée progressive dans une démarche de développement durable plus globale qui est celle de l'Agenda 21. Elle a pour objectif de valoriser les initiatives existantes et de déployer de nouvelles actions, dans une logique d'apprentissage collectif et d'amélioration continue. Elle propose ainsi :

- des actions de sensibilisation destinées à informer et à mobiliser les acteurs locaux
- des actions structurantes visant des changements de fond basés sur l'évolution des métiers, des modes de collaboration... Ces dernières portent notamment sur l'achat public responsable, qui avait fait l'objet de quelques initiatives (intégration de clauses sociales dans les marchés publics ayant par exemple permis la formalisation de 18 contrats d'insertion pour le cadre du projet EANA et de 8 pour la construction de la maison de retraite de Notre-Dame-de-Gravenchon, dont 14 d'une durée supérieure à 6 mois). La Charte a posé les jalons d'un référentiel commun en la matière (définition de marchés cibles et d'objectifs, inventaire des pratiques, définition d'actions support).
- des bonnes pratiques reposant sur des actions simples, pouvant être rapidement déployées et appelant des changements de comportement (par exemple trier le papier usagé).
- des actions de support méthodologique, pour favoriser l'apprentissage collectif (par exemple utiliser la grille de questionnement développement durable pour les nouveaux projets).

## La coopération territoriale

Le territoire Caux vallée de Seine s'est construit de longue date autour de la coopération, d'abord au sein de chaque Communauté de communes puis entre ces dernières pour fusionner au début de l'année 2008. [En effet, la concertation a révélé que des actions de coopération se pratiquent depuis 40 ans sur le territoire par la création du district. Le souhait actuel des élus lié à la fusion des 3 communautés de communes est de recréer un pays dans un cadre plus large.](#)

Le territoire noue également des partenariats à des échelles qui dépassent ses frontières mais qui sont pertinentes au regard des enjeux appréhendés. C'est le cas par exemple de la concertation organisée depuis 1998 à l'échelle de l'Estuaire de la Seine avec le Comité des Élus de l'Estuaire. Ce dernier regroupe les maires des principales villes, les présidents des cinq pays, des régions et des départements. Il constitue un lieu d'échanges, de promotion et de concertation entre les élus des deux rives, sur des projets d'intérêt commun : aménagement du territoire, espaces d'activité et sites logistiques, tourisme, environnement, communication...

De nombreux projets se prêtent à des coopérations ou de la coordination entre territoires. C'est le cas par exemple du centre de traitement et de valorisation énergétique des déchets ECOSTU'AIR, qui a

étendu ses activités à la rive Sud de la Seine depuis 2006, ou encore du SAGE, déployé sur une logique de bassin versant, compatible avec le SDAGE du Bassin Seine-Normandie, et impliquant pour certaines actions une coopération entre acteurs de différents bassins.

Cette coopération peut enfin s'inscrire dans une perspective de solidarité avec des territoires à l'échelle européenne et internationale. Si des liens existent aujourd'hui dans le cadre de jumelages, notamment avec des villes européennes, on note la faiblesse des accords de coopération ou de partenariats sur des projets techniques (eau et assainissement, urbanisme...) ou culturels. [Les participants à la concertation ont précisé qu'aucune action de coopération internationale n'était en œuvre en raison de l'absence de centre urbain sur le territoire, ce qui ne facilite pas la mise en place de « jumelages ».](#)

### **Information, consultation... une démocratie participative en construction**

L'information, la consultation et la coproduction sont autant de facettes de la concertation. Cette dernière est importante car elle favorise la mobilisation et l'engagement citoyens et assure l'adéquation entre les solutions proposées et les besoins exprimés par la population.

A l'échelle d'un territoire comme celui de Caux vallée de Seine, l'enjeu est de définir un maillage pertinent et efficace des instances de participations ainsi que des modalités adaptées au partage des projets.

Chaque commune dispose ainsi de sa propre autonomie en la matière : instauration de Conseils de quartier, consultation ponctuelle à l'occasion de nouveaux projets (démarche de Bolbec sur l'ORU du quartier Fontaine Martel où une étude socio urbaine a été menée avec un cabinet auprès des habitants du quartier afin de les consulter sur la façon de réaménager leur quartier par exemple) ... Il ressort que les initiatives communales sont relativement restreintes et peu homogènes (création d'un poste d'animation urbaine et citoyenne et existence d'une Maison des Projets à Bolbec, instauration d'un Conseil Municipal des enfants à Gruchet-le-Valasse et à Lillebonne,...). Ceci, des initiatives Les communes les plus importantes disposent en revanche d'un magazine municipal et d'un site web à destination de leurs administrés (le site Web de Lillebonne propose des e-débats).



Sur le plan de l'information et de la communication, la Communauté de communes bénéficie d'outils et d'expérience. C'est à la fois un avantage et une condition nécessaire pour favoriser la mobilisation des acteurs locaux et forger son image. Elle diffuse ainsi des magazines intercommunaux, dispose de sites internet et utilise les différents médias disponibles : la presse (Paris – Normandie, Courrier cauchois), la radio (Virgin radio, Résonance, France Bleue Haute Normandie) et la télévision (France 3 régional, TV estuaire).

Elle est également dotée de plusieurs instances participatives. Il existe tout d'abord un Conseil de Développement, constitué à l'occasion du premier Contrat de Pays mais qui n'a pas été mobilisé depuis 2004. Il est prévu qu'il soit recréé à la suite de la création de Communauté de communes Caux vallée de Seine (nouvelle délibération de création, nouveau règlement intérieur...). Il devrait s'organiser autour de commissions couvrant les compétences de cette dernière. Une Commission Consultative des Services Publics a également été créée au début de l'année 2008 : composée d'élus et de représentants d'associations locales, elle aborde la question des modalités de gestion des services publics locaux : gestion de l'eau... [Lors des ateliers de concertation, un focus a été fait sur cette commission. Sous la responsabilité d'un Vice Président, elle a consacré sa première session à la question des déchets et a constitué une première prise de contact entre élus et associations ainsi que l'opportunité de dresser un état des lieux. Certaines améliorations peuvent y être apportées comme la transmission en amont de l'ordre du jour aux participants, l'élargissement du nombre d'associations invitées, la possibilité pour les associations de faire des propositions en termes d'ordre du jour... Enfin, l'Agenda 21 est vu comme une opportunité d'approfondir le rôle de cette commission.](#)

On notera enfin la volonté de créer des espaces de partage et de concertation ponctuels, lors d'événements importants du territoire. Ainsi, à l'occasion de la fusion des trois communautés de communes, les Rencontres de l'intercommunalité organisées ont favorisé les échanges entre les habitants, la société civile, les élus et les techniciens de la future Communauté de communes. [La concertation a d'ailleurs insisté sur la difficile appropriation de l'échelle intercommunale par les habitants : d'une part, les habitants connaissent peu l'intercommunalité et ont une image confuse du maillage et de la répartition des compétences, d'autre part, ils ressentent une perte de proximité avec les élus.](#)



Rencontres de l'intercommunalité - 2006

### **Initiatives et engagements des acteurs locaux**

A leur échelle, nous avons constaté que les communes s'engagent sur la voie du développement durable, que cela se traduise par quelques actions ponctuelles ou par l'engagement d'une démarche de plus long terme (par exemple au travers de la Charte d'Eco Responsabilité). [La concertation a d'ailleurs permis de préciser que cette charte est déclinable et peut constituer un levier d'action auprès des différents acteurs du territoire.](#)

Les établissements scolaires participent également à ce changement. Ainsi, dans le cadre du programme « Etablissements du Développement Durable » lancé<sup>17</sup> au niveau régional, de nombreuses actions ont vu le jour dans les lycées (Pierre et Marie Curie à Bolbec), les collèges (Pierre Mendès-France à Lillebonne, Victor Hugo à Caudebec-en-Caux, Albert Calmette à Notre-Dame-de-Gravenchon). Gestion des déchets, alimentation, échanges développement durable avec des collèges européens (projet « 1000 défis pour ma planète »)... sont autant de moyen d'information, de sensibilisation et d'action. [Cet engagement apparaît essentiel aux participants des ateliers de concertation. Ainsi, sur le territoire Caux vallée de Seine, 92 établissements \(écoles primaires, collèges et lycées\) se sont lancés dans cette démarche avec le soutien de 11 partenaires. Ce partenariat entre établissements scolaires et acteurs locaux a permis l'élaboration d'une charte qui instaure une méthode de labellisation des actions à mettre en œuvre \(évaluation au moyen d'indicateurs de suivi, tous les actes sont renseignés et une volonté d'exemplarité est affichée\). Le programme d'action a vocation à se mettre en place de manière conjointe entre les établissements scolaires et les collectivités référentes \(commune/primaire, département/collège, région/lycée\). Des approches plus ciblées, mais non moins innovantes, sont également mises en œuvre comme les classes d'eau : la situation géographique du territoire peut lui permettre de développer une intelligence de la gestion de l'eau et par la même d'être un élément moteur dans la gestion de l'eau du pays cauchois.](#)

La semaine du développement durable 2008 est également l'occasion de mobiliser la population au travers de diverses initiatives : des campagnes de sensibilisation sur les marchés de Lillebonne, Bolbec et Caudebec-en-Caux, la visite guidée du Parc Eana, l'opération le « Parc en fête » à Notre-Dame-de-Bliquetuit...

Cette sensibilisation est d'autant plus importante que l'enquête téléphonique menée en décembre 2007 auprès de la population du territoire Caux vallée de Seine a révélé que si plus d'un tiers des habitants interrogés connaissent la notion de développement durable, la majorité d'entre eux ne la connaissent pas ou alors de manière confuse (63,10%).

<sup>17</sup> Rectorat de Rouen, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Région, Département 76 et 27, Rouen, Grand-Couronne, Cantelou, ADEME, DIREN, AREHN

## ZOOM SUR LES TERRITOIRES

### Lillebonne

-Présence d'Eco Huile, entreprise de régénération d'huiles usagées de moteurs pour la production d'huile de base

- Sensibilisation du personnel municipal à la collecte sélective et à la consommation de papier

- Incitations financières à destination des particuliers pour soutenir les économies d'énergie (bonifications)

- Actions de sensibilisation au développement durable (expositions...)

- Mise en place progressive des clauses sociales et environnementales dans le processus de la commande publique

- Récupération des cartouches d'encre

- Véhicule électrique

- Réalisation du journal municipal sur papier sans chlore

- ECOSTU'AIR (usine d'incinération d'une capacité de 207 500 T/an installée à Saint-Jean de Folleville) traite les déchets ménagers du territoire et de l'arrondissement du Havre

- Chauffe-eau solaire sur la déchetterie intercommunale

### Notre-Dame-de-Gravenchon

- Parc du Télhuet (gestion différenciée)

- Un quartier résidentiel bâti en HQE

- Gestion différenciée des espaces verts : désherbage thermique, réutilisation d'eau de pluie

- Clauses sociales dans les marchés publics

- Contrat de performance énergétique : chauffage, éclairage public...

- Fourniture d'espèces locales ayant un intérêt technique et paysager pour la plantation de haies

### Gruchet-le-Valasse

- Pas de réserve foncière, hormis des espaces agricoles et des friches

- Problèmes d'inondations atténués. Pas de glissements de terrains

- Techniques alternatives à l'usage de produits phytosanitaires pour le désherbage des espaces verts

- Travaux de requalification du centre-ville ayant pour objectif de réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les piétons (dévoiements, rétrécissements de chaussée)

- Réduction de l'intensité de l'éclairage public (voirie principale)

- Intégration de clauses sociales et environnementales dans la construction de la future Maison pour

## POLITIQUES CLES DU TERRITOIRE

### Caux vallée de Seine

#### Contrat de Pays 2008-13(en cours de définition)

- Maintenance du site Desgenestais à Bolbec en vue de sa reconversion

- Reconversion du site Desgenestais à Bolbec

- Aménagements urbains des places Félix Faure et sur une partie de la rue Victor Hugo permettant de valoriser les abords du théâtre romain (Lillebonne)

#### Charte DD du Pays

- Développer une politique cohérente d'aménagements urbains

### Autres échelles

#### Schéma Directeur de la Vallée du Commerce

- la cartographie du SD délimite les ZA et les ZH (extension possible des centres et bourgs) et surtout réserve une part prépondérante des sols aux zones naturelles (fond de vallée, vallon bocager, coteau boisé) et agricoles (à éléments identitaires) à préserver. 5 pôles de développement stratégique sont identifiés. Ces orientations doivent permettre de répondre à plusieurs objectifs ciblés, dont :

#### *Pour l'aménagement durable et les transports*

- Réhabiliter les centres anciens et valoriser les espaces de vie par des aménagements urbains appropriés (comme par exemple l'OPAH, le plan FISAC et ZPPAUP à Bolbec, filatures à Lillebonne, requalification du centre ville à Gruchet),

- Consolider les fonctions de centre-ville (commerce, artisanat, services publics et marchands), développer les services à la personne

- Garantir un équilibre entre les entités urbaines et les communes du plateau et des vallons

- Valoriser disponibilités foncières importantes et structurées

- Définir une organisation de l'espace optimale pour faire coexister des activités (par ex. des activités agroalimentaires peu sensibles aux odeurs pétrochimiques, sur Port Jérôme)

- Développer une politique d'équipements (socio culturels et transports), notamment pour les entrées de ville le long d'un axe TC structurant (Port-Jérôme - gare de Bréauté)

- Valoriser les équipements et le patrimoine culturel, par exemple en travaillant sur la signalétique et l'articulation des programmes culturels.

- Développer l'offre d'hébergement touristique

- Valoriser la rivière du Commerce

- Redéfinir l'identité de la Vallée de Seine (de l'industrie vers un intérêt naturel touristique)

#### *Pour la gestion de l'eau*

- Mettre en valeur les ressources en eaux potable et industrielles importantes (il précise que l'unité de Norville peut doubler sa production et dépasser 50Mm<sup>3</sup>/an, tandis que l'unité de Radicatel a la capacité de passer de 8 à 23)

- Promouvoir gestion globale du cycle de l'eau, avec deux priorités : la réduction des pollutions domestiques et industrielles, la lutte contre les inondations

- Protéger et sécuriser la ressource en eau (les ressources sont suffisantes mais la qualité de l'eau brute de certains captages reste à améliorer, particulièrement sur la turbidité)

- Améliorer qualité des eaux de surfaces (chaque commune doit élaborer un schéma d'assainissement)

- Restaurer l'image des cours d'eau, prévenir les risques de ruissellement et d'inondation (cf SAGE), projets de création de zones humides

- Favoriser l'agriculture raisonnée

- Coordonner la gestion des différentes compétences « eau »

Tous

- Construction de l'usine d'ultrafiltration de Bolbec-Gruchet-le-Valasse (capacité de 7800 m<sup>3</sup>/j; ouverture prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2008)
- Chantier HQE pour le parc Eana

### **Bolbec**

- Projet de Ville : requalification d'une friche pour accueillir des activités économiques, favoriser le logement, créer un pôle archives/patrimoine
- Suivi de la consommation énergétique des bâtiments communaux et optimisation de l'énergie (mise aux normes de la RT2005, éclairage public)
- Usage d'un bus respectant la norme Euro3

### **Caudebec-en-Caux**

- Elaboration d'un contrat rural avec le PNR des Boucles de Seine afin de gérer collectivement la protection des milieux humides et des abords des cours d'eau
- Utilisation du paillage dans la gestion des espaces verts
- Ampoules basse consommation
- Sensibilisation du personnel municipal aux économies de papier
- REOM incitative pratiquée sur la CC de Caudebec-en-Caux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (comporte une part variable selon le nombre de levées du conteneur) : diminution de 5% des déchets
- Valorisation des déchets verts
- Réfection du quai Guilbaud dans le cadre d'un projet paysager (zone humide du marais, promenade)

- Concernant les risques naturels, il recommande la mise en place d'un SIG afin de mieux prévenir les mouvements de terrains et le ruissellement, en complétant l'inventaire des indices de cavité.

*Dans les projets phares on peut noter le site d'activités de St Jean-de-la-Neuille – Bolbec : plantation d'alignements d'arbres, des modules de taille variable adaptable aux à des activités mixtes (tertiaire, artisanale, industrielle). 60ha commercialisables en 2006*

### Charte paysagère de la Vallée du Commerce 2003

- Rétablir les chemins ruraux, les talus et les haies
- Pérenniser les patrimoines du centre de Bolbec
- Sauvegarder et mettre en valeur le théâtre gallo romain de Lillebonne
- Conserver le grand et le petit patrimoine inventoriés

### SAGE Vallée du Commerce

- plan d'actions signé en 2005 et financé sur 5 ans pour la préservation et l'amélioration de la ressource en eau.
- 4 grandes orientations : renforcer la sécurité des habitants face aux risques d'inondations et de ruissellement, rendre aux espaces naturels leur identité et leurs fonctions, donner la priorité à la santé publique, coordonner la gestion des différentes compétences «eau» pour les fédérer
- Tableau de bord depuis 2004 de 60 indicateurs qui permet un suivi sur les aspects ruissellement du milieu, eau de surface, eau souterraine, assainissement.

### PPA de Port-Jérôme

Enjeux :

- Diminuer les émissions de SO<sub>2</sub>
- Améliorer les connaissances des émissions en général
- Améliorer les connaissances sur l'impact sanitaire
- Informer, communiquer sur les liens air/santé

Actions :

Principales mesures de surveillance :

- Procédure d'alerte et de mesure d'urgence concernant le SO<sub>2</sub> (2004)
- Nouveaux seuils pour la mesure en continu des émissions (dont SO<sub>2</sub>) (2010)
- Impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine (calendrier pérenne)
- Amélioration des connaissances sur les personnes sensibles (2005-06)
- Contrôles inopinés pour les émissions industrielles (fin 2006)
- Création d'un réseau en santé environnementale (2005-06)

Principales mesures de réduction :

- Abaissement de la bulle de SO<sub>2</sub> des raffineries (2005-08)
- Etudes technico-économiques concernant le SO<sub>2</sub> (fin 2004)
- Anticipation des pics de pollution par le SO<sub>2</sub> (déjà effective à NDG)

Mesures d'aménagement :

- Mise en place d'un cadastre des émissions (2004)
- Elaboration des scénarios de réduction des émissions (2004-07)
- Amélioration de la modélisation pour la prévision (2004-05)

Mesures d'information :

- Communication sur les effets de la pollution atmosphérique (2005)
- Information générale et spécifique lors des pics de pollution (2004-05)
- Mise en place d'une stratégie de communication locale et régionale (2007)

### Plan Climat-Energies Régional

- Pour l'aménagement du territoire et les transports le Plan préconise une réduction de la consommation d'énergie en favorisant le report vers les modes ferroviaires et fluviaux, le recours aux transports en commun et aux modes doux de déplacements.

## 6. Sources

### Politiques urbaines, planification territoriale

- SMI Port-Jérôme/R.C.T. (janvier 2002), Charte de développement durable du Pays de Caux - Vallée de Seine : synthèse du diagnostic de territoire
- Contrat de Pays de Caux-Vallée de Seine 2003-2006
- Syndicat d'étude pour le Schéma Directeur de la Vallée du Commerce (2002), Schéma Directeur de la Vallée du Commerce 2001-2020
- Syndicat d'étude Caux vallée de Seine (2003), Charte paysagère de la Vallée du Commerce
- Syndicat d'Etude Caux-Vallée du Commerce (2004), PLH de la Vallée du Commerce
- PADD de Bolbec, Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon, Gruchet-le-Valasse
- SAGE Vallée du Commerce
- Etude voie verte de la Vallée du Commerce (2006) :
  - o Etude d'opportunité et de faisabilité d'une Voie Verte dans la Vallée du Commerce (février 2006), Phase 1 : Diagnostic et premières propositions. (étude réalisée par RR&A)
  - o Etude d'opportunité et de faisabilité d'une Voie Verte dans la Vallée du Commerce (février 2006), Phase 2 : Projet détaillé de faisabilité. (étude réalisée par RR&A)
- Plan de Protection de l'Atmosphère de Port-Jérôme (2007)
- SMI Port-Jérôme (2005), Le développement touristique sur le Pays de Caux – Vallée de Seine
- Résumé de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine (juillet 2006)

### Diagnostics & études prospectives

- Etude E.F.I. (Emploi Formation Insertion) Pays de Caux - Vallée de Seine (2007)
- Etude prospective de développement économique du Pays de Caux (2007) – enquête SMI – cabinet ACTER CONSEIL (document de travail)
- Estimation des besoins en logements locatifs aidés pour la période 2008/2013 – 2<sup>ème</sup> partie (juin 2007)
- Programme d'Intérêt Général Pays de Caux – Vallée de Seine : diagnostic (octobre 2006)
- Indicateurs sanitaires et sociaux en Haute-Normandie – Pays de Caux – vallée de Seine (septembre 2006)
- TMO Régions (2003), Accompagnement de la commission « Services à la population » - Rapport et recommandations
- Laboratoire d'études et de recherche sociales (Mars 2003), Diagnostic Local de sécurité – Ville de Bolbec

### Rapports d'activités

- CC Port-Jérôme (2006), Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Rapports d'activités CC Port-Jérôme 2003, 2004, 2005
- Rapports d'activités SMI Port-Jérôme 2003, 2004, 2005
- CC de la Région de Caudebec-en-Caux/Brotonne : Rapport d'activité 2003, 2004, 2005
- CC du Canton de Bolbec : Rapport d'activités 2005, 2006
- Ville de N-D de Gravenchon (2004, 2005, 2006), Rapport annuel d'activités des services municipaux
- Ville de Lillebonne (2006), Rapport d'activités du CCAS, du CLF, du secteur Gérontologie et du service logement
- Ville de Lillebonne (2006), Bilan de l'activité de référent RMI
- Ville de Lillebonne (2006), Exposition EDF 2006 – Bilan
- Bilan d'activité – Service prévention et Education pour la Santé Hôpital Fauquet – Carrefour Santé Pays de Caux – vallée de Seine (2006)

### Documents d'information, brochures

- Revue « Les échos du tri » n°26, 27, 28 et 29 (décembre 2006, avril, juin et octobre 2007)
- CC de la Région de Caudebec-en-Caux/Brotonne : Info'15 (janvier 2007)
- Revue « Globules » édition spéciale DD Haute Normandie (mars 2007)
- Ville de Lillebonne (2004), Document d'Information Communal sur les Risques majeurs (DICRIM)
- Ville de N-D de Gravenchon (2004), Document d'Information Communal sur les Risques majeurs (DICRIM)
- Ville de Caudebec-en-Caux (février 2007), Revue « Vivre à Caudebec-en-Caux » - L'habitant acteur de son avenir
- Ville de Bolbec, Bolbec c'est ma ville spécial Projet de ville – Dessine-moi Bolbec
- Office de Tourisme du Pays de Caux – vallée de Seine - Plaquette d'information « Eana, terre des possibles » et dossier de presse (décembre 2006)
- INSEE/AURH, Cahier aval n°77, septembre 2007 « Les déplacements domicile-travail dans l'estuaire de la Seine »
- AURH, Le bulletin de l'observatoire de l'estuaire n°9 (septembre 2007)

### **Autres**

- Ville de Lillebonne, note des services techniques (espaces verts)
- Convention de Partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans le PNR des Boucles de la Seine Normande
- Plan Climat Energies de la Région de Haute-Normandie Région Haute-Normandie (2007) PDR même remarque : quelle place pour la thématique énergétique ?
- CESR (Conseil Economique et Social Régional) (janvier 2007), Les énergies en Haute-Normandie.
- Site de la DIREN : <http://www.haute-normandie.ecologie.gouv.fr/> : Contamination des eaux par les produits phytosanitaires – Synthèse régionale années 2004-2005. Site visité le 07/08/2007
- Site de la DIREN : <http://www.haute-normandie.ecologie.gouv.fr/> : Révision des zones vulnérables – Bilan et commentaires – Résultats de la 4<sup>ème</sup> campagne de surveillance des teneurs en nitrates des eaux douces années 2004-2005 (août 2006). Site visité le 07/08/2007
- Site de l'AREHN : <http://www.arehn.asso.fr/tabord/amenag.php3> : Tableau de bord régional de l'environnement pour un développement durable. Site visité le 07/08/2007
- Site Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR2300123.html> : Fiche du site Natura 2000 « Boucles de la Seine aval » : quid de la biodiversité ?
- Contractualisation Région-Département « 276 » - 2007-2013
- Profil environnemental régional de Haute-Normandie (décembre 2006)

## 7. Sigles

AEU	Approche Environnementale de l'Urbanisme
AFPI	Association Formation Professionnelle de l'Industrie
AREHN	Agence Régionale de l'Environnement Haute-Normandie
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CEFAP	Centre Evolutif de Formation et d'Adaptation Professionnelle
CESR	Conseil Economique et Social Régional
CFAI	Centre de Formation par Apprentissage à l'Industrie
CG	Conseil Général
CLSH	Centre de Loisirs Sans Hébergement
CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation
CLIPS	Comité Lillebonnais Insertion Professionnelle Sociale
CLS	Contrat Local de Sécurité
CMU	Couverture Maladie Universelle
CODAH	Communauté d'agglomération havraise
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CSP	Catégories socioprofessionnelles
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes
ENP	Espace Numérique Public
ENSPM	Ecole Nationale Supérieure des Pétroles et Moteurs
ESS	Economie Sociale et Solidaire
EVP	Equivalent Vingt Pieds : unité de mesure de conteneur, lesquels font conventionnellement 20 pieds de longueur (soit environ 6 mètres)
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce. Subvention destinée à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation ou la transmission des entreprises afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.
GES	Gaz à Effet de Serre
HQE	Haute Qualité Environnementale
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
PAC	Politique Agricole Commune
PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PEL	Plan Educatif Local
PIC	Programme d'Intérêt Communautaire
PICS	Plan Intercommunal de Sauvegarde
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNR	Parc Naturel Régional
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PPI	Plan Particulier d'Intervention
RAM	Relais des Assistantes Maternelles
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RGP	Recensement Général de Population
RUE	Réseau d'Unités d'Enseignement
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SME	Système de Management Environnemental

SMUR Service Mobile d'Urgence et de Réanimation  
SO<sub>2</sub> Dioxyde de soufre  
STEP Station d'épuration  
TIC Technologie de l'Information et de la Communication  
TPU Taxe Professionnelle Unique  
USLD Unité de soins longue durée  
ZNIEFF Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique